

RENTRE E SCOLAIRE

DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

Les Fiches Techniques du Département

———— Année 2019 - 2020 ————

LES ELEVES ET LES ETABLISSEMENTS DANS LE MAINE-ET-LOIRE

- ② [1 - Le premier degré - la couverture territoriale](#)
- ② [2 - Le premier degré - les structures](#)
- ② [3 - Le premier degré - les élèves](#)
- ② [4 - Le premier degré - les enseignants du secteur public, le remplacement](#)
- ② [5 - Le premier degré - la formation continue](#)
- ② [6 - Le premier degré - les langues vivantes](#)
- ② [7 - Le second degré - les structures](#)
- ② [8 - Le second degré - les enseignements de spécialité](#)
- ② [9 - Le second degré - la carte des langues](#)
- ② [10 - Les relations écoles-entreprises](#)
- ② [11 - Les résultats aux examens](#)
- ② [12 - Le climat scolaire](#)
- ② [13 - L'absentéisme](#)
- ② [14 - La sécurité dans les écoles et les EPLE](#)

L'ACTION EDUCATIVE DANS LE MAINE-ET-LOIRE

- ② [15 - Le premier degré - l'accueil et la scolarisation en maternelle](#)
- ② [16 - Le premier degré - Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+](#)
- ② [17 - Le premier degré - l'organisation de la semaine scolaire](#)
- ② [18 - Le premier degré - les stages de réussite](#)
- ② [19 - Le programme Devoirs Faits](#)
- ② [20 - L'éducation prioritaire](#)
- ② [21 - La politique de la ville - Angers - Cholet - Saumur](#)
- ② [22 - La Cité éducative](#)
- ② [23 - L'éducation à la citoyenneté](#)
- ② [24 - Les enseignements généraux et professionnels adaptés](#)
- ② [25 - Les élèves en situation de handicap](#)
- ② [26 - CASNAV49](#)
- ② [27 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle et l'action mémorielle](#)
- ② [28 - Le sport à l'École](#)
- ② [29 - Les sciences à l'École](#)
- ② [30 - Les technologies et ressources numériques à l'école](#)
- ② [31 - La lutte contre le décrochage](#)
- ② [32 - L'apprentissage](#)

L'ORGANISATION ET LES MISSIONS DE LA DSDEN 49

- ② [33 - L'organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 49](#)
- ② [34 - L'encadrement départemental et ses missions](#)
- ② [35 - Les services administratifs de la DSDEN de Maine-et-Loire](#)
- ② [36 - La protection de l'enfance](#)
- ② [37 - Le service social et de santé en faveur des élèves](#)
- ② [38 - Le service social et de santé en faveur des personnels](#)

LES ANNEXES

- ② [39 - Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, chargés de circonscription du premier degré](#)
- ② [40 - Les personnels de direction du second degré](#)
- ② [41 - CIO - MLDS - Atelier Canopé - ESPE](#)
- ② [42 - La carte des circonscriptions du premier degré](#)
- ② [43 - La carte des bassins de formation](#)
- ② [44 - Les cartes des ULIS](#)
- ② [45 - Les unités d'enseignement](#)
- ② [46 - Le site internet de la DSDEN 49](#)
- ② [47 - Les signalements](#)
- ② [48 - Les CTP Gendarmerie](#)

Elèves et établissements

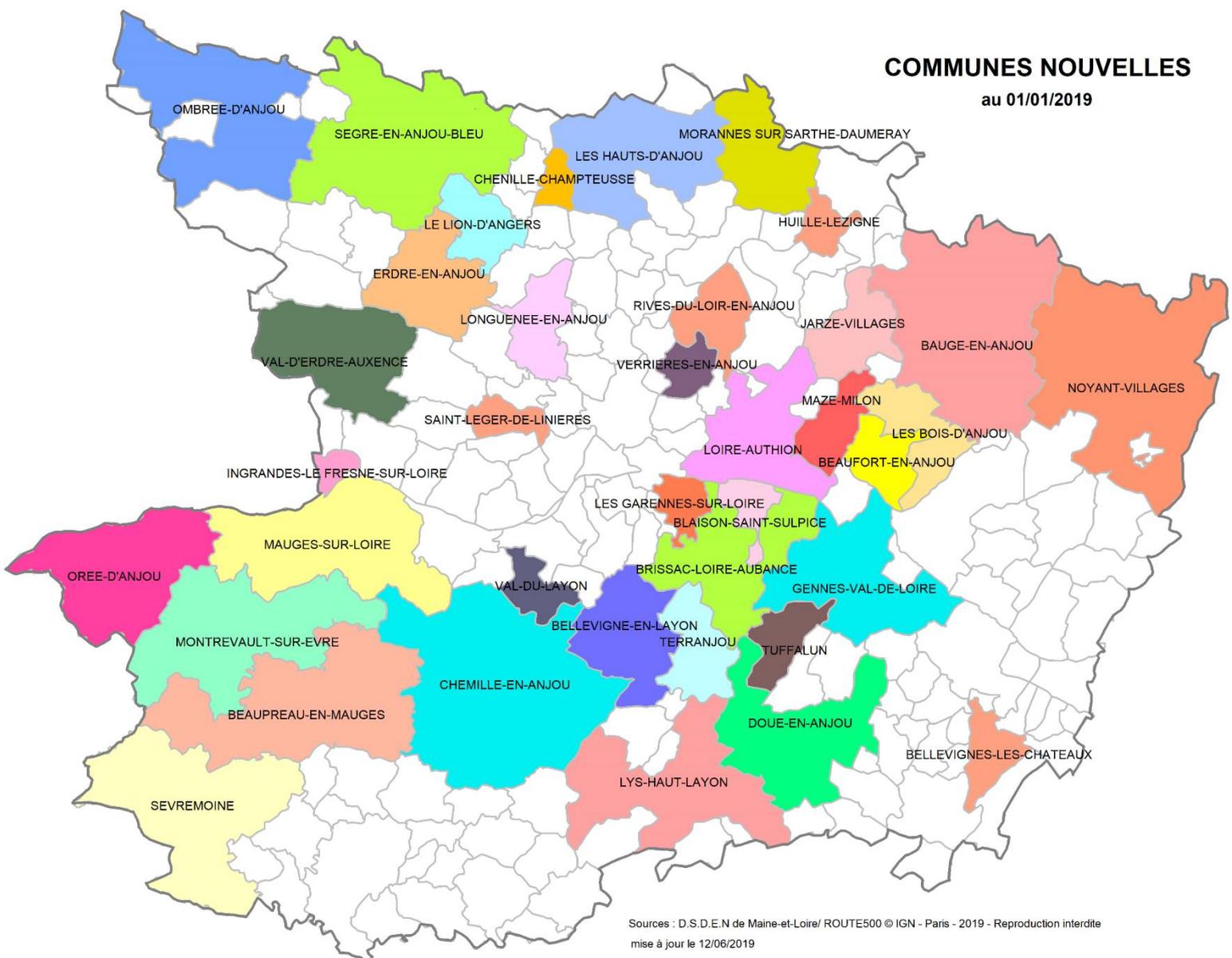
LES CONSEQUENCES DE LA LOI « NOTRE » (NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE) EN MAINE ET LOIRE

Depuis 2013 le département de Maine et Loire connait un resserrement du nombre de communes.

Au total, en six ans le nombre de communes est passé de 357 à 177 soit -180.

Le nombre de communes regroupées en fait l'un des départements le plus impacté en France par la nouvelle organisation.

Passant de 357 à 177 le nombre de communes a été divisé par 2.



LES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

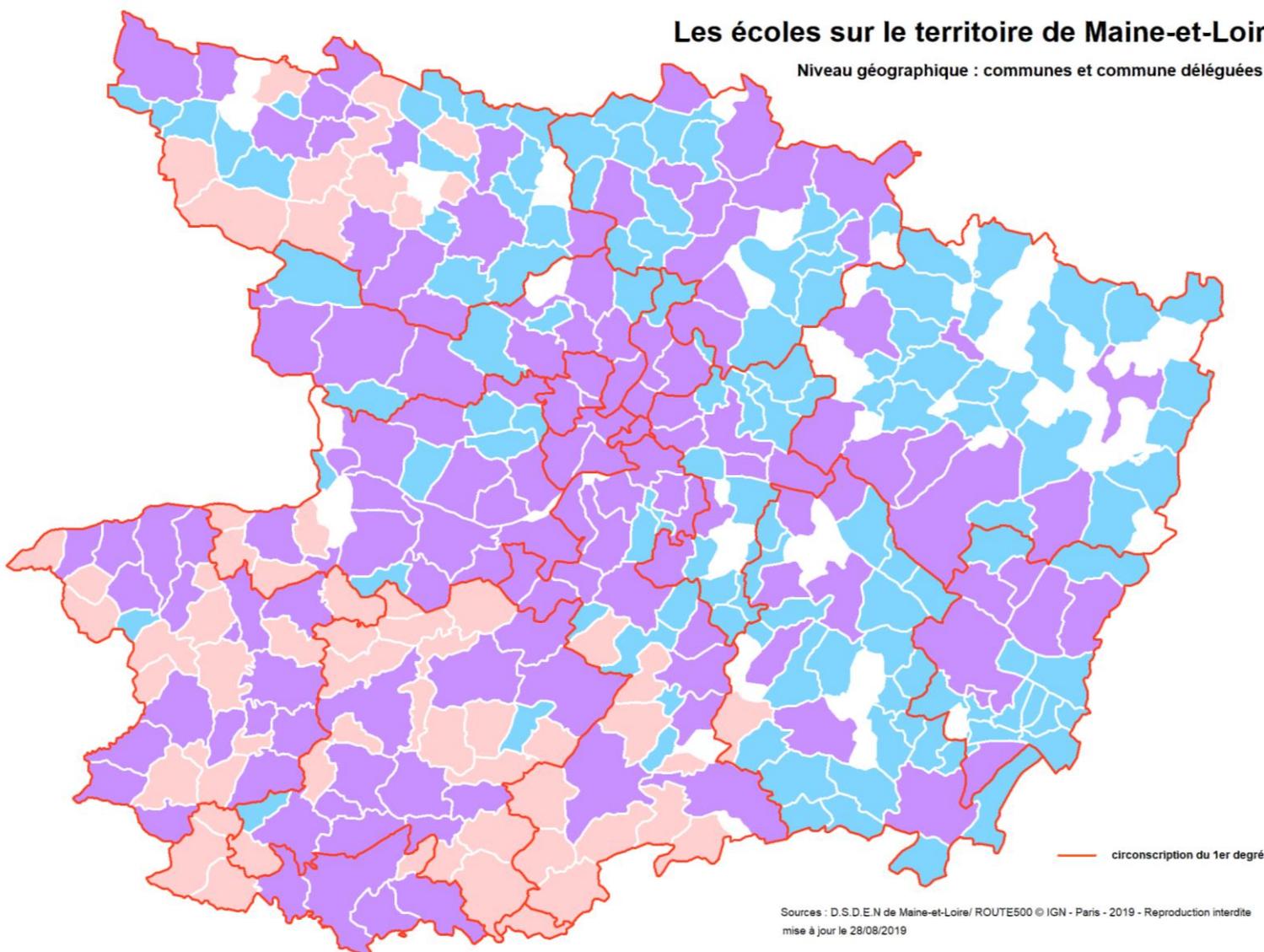
Évolution du réseau public :

- ▶ Fermeture de l'école maternelle Jean Jaurès Trélazé
- ▶ Fusion des écoles maternelle et élémentaire Condorcet Angers
- ▶ Fusion des écoles maternelle Chanzy et élémentaire Maremaillette Saumur

	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et une école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et pas d'école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école privée et pas d'école publique

Les écoles sur le territoire de Maine-et-Loire

Niveau géographique : communes et commune déléguées



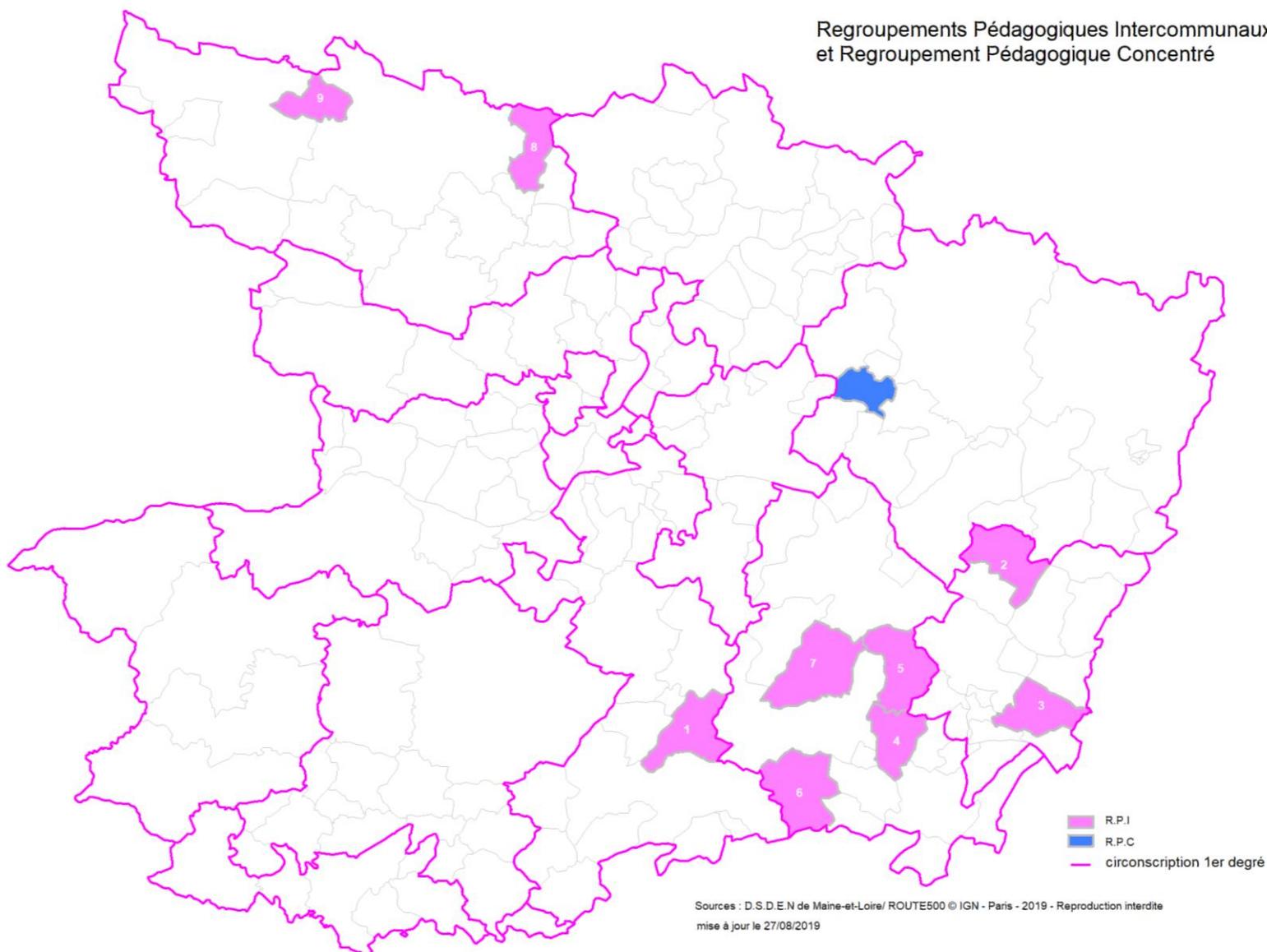
LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Les 10 Regroupements
Communaux et
Intercommunaux assurent
une offre de service public
d'éducation dans des secteurs
isolés ruraux.

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux RPI : 9
Regroupement Pédagogique Concentré RPC : 1

	N°	Regroupement Pédagogique Intercommunal
PONTS DE CE –SUD LOIRE BOCAGE	1	TIGNE - CERNUSSON - LA FOSSE DE TIGNE -TANCOIGNE
SAUMUR	2	BLOU - NEUILLE
	3	MONTSOUREAU - PARNAY - SOUZAY CHAMPIGNY - TURQUANT
DOUE LA FONTAINE-LOIRE ET THOUET	4	CIZAY LA MADELEINE - COURCHAMPS
	5	ROU MARSON - LES ULMES - VERRIE
	6	ST MACAIRE DU BOIS - LES VERCHERS SUR LAYON
	7	LOURESSE ROCHEMENIER - DENEZE SS DOUE
SEGRÉ	8	CHAMBELLAY - LA JAILLE YVON
	9	BOUILLE MENARD - BOURG L'EVEQUE
Regroupement pédagogique Concentré		
BAUGE		ST GEORGES DU BOIS – FONTAINE MILON

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux
et Regroupement Pédagogique Concentré



Sources : D.S.D.E.N de Maine-et-Loire/ ROUTE500 © IGN - Paris - 2019 - Reproduction interdite
mise à jour le 27/08/2019

LES ECOLES ET LES CLASSES A LA RENTREE 2019

	Public	Privé	Total
Écoles maternelles	92	1	93
Écoles élémentaires	334	231	565
total	426	232	658

Les écoles privées représentent 35,3% des écoles de Maine et Loire.

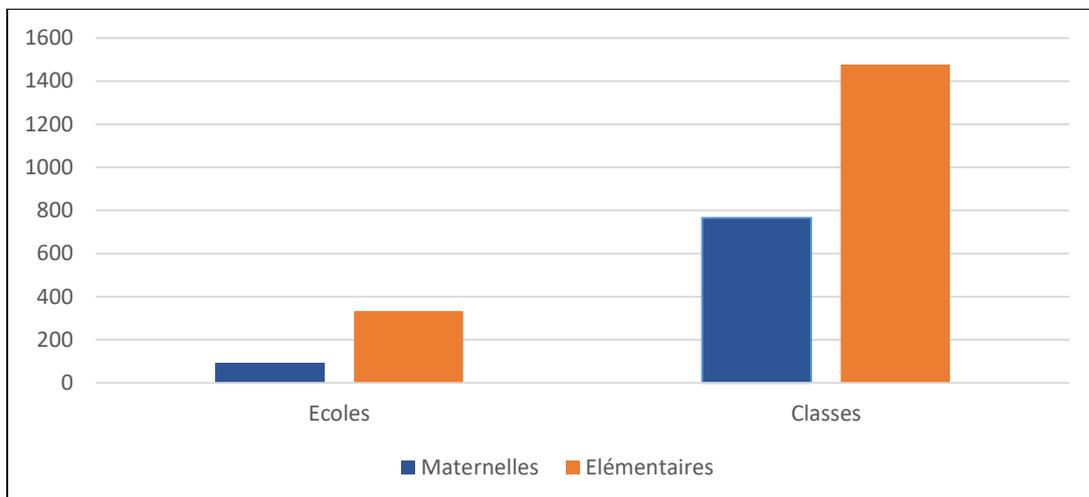
LES 426 ECOLES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT

	Écoles	Classes
Maternelles	92	766
Élémentaires	334	1477
total	426	2243

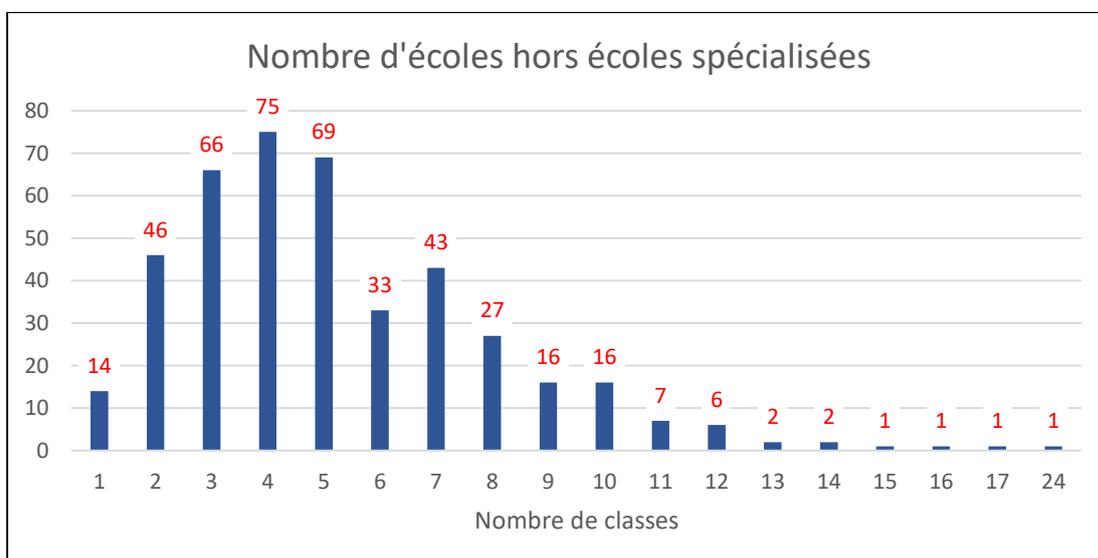
Le nombre de classes tient compte des classes de CP et CE1 dédoublées en REP et REP+.

Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS : 36

Les coordonnées des écoles publiques sont accessibles sur le site de la DSDEN en suivant le lien ci-dessous : <https://www.dsden49.ac-nantes.fr/l-education-nationale-dans-le-49/ecoles-du-premier-degre/>



LA TAILLE DES ECOLES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE



47% des écoles publiques de Maine-et-Loire accueillent 4 classes ou moins.

Fusionnée depuis la rentrée 2017 l'école REP+ Voltaire à ANGERS est la plus importante du département avec 24 classes.

LES ELEVES DU PREMIER DEGRE PUBLIC

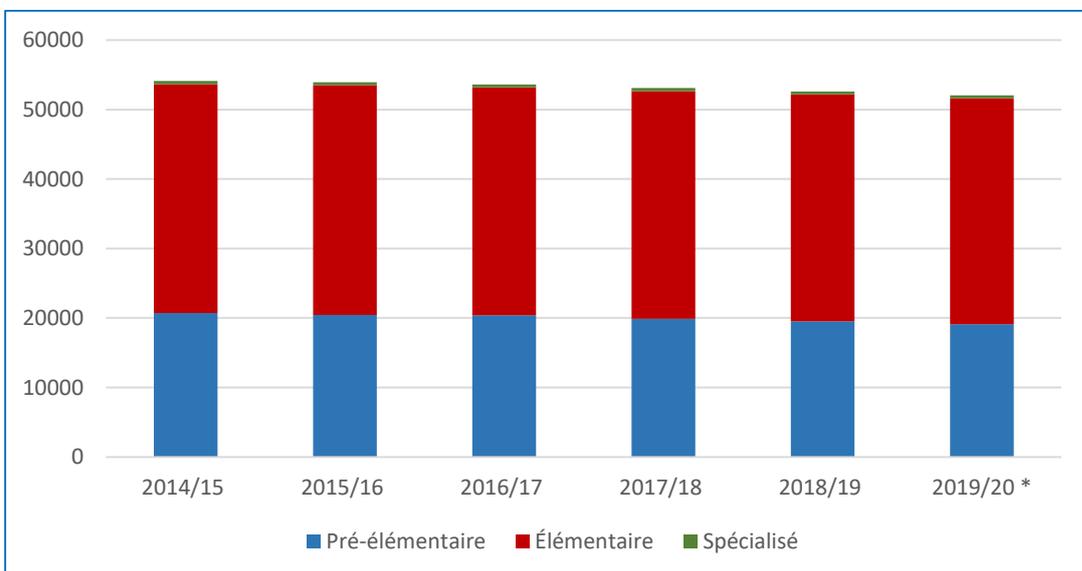
La loi de 2005 en faveur des personnes handicapées a permis aux élèves concernés de bénéficier d'une scolarité en inclusion. Ainsi le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé n'a cessé de progresser.

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	TOTAL
2014/15	20694	32989	417	54100
2015/16	20438	33086	410	53934
2016/17	20370	32839	417	53626
2017/18	19897	32772	423	53092
2018/19	19525	32681	412	52618
2019/20 *	19092	32531	419	52042

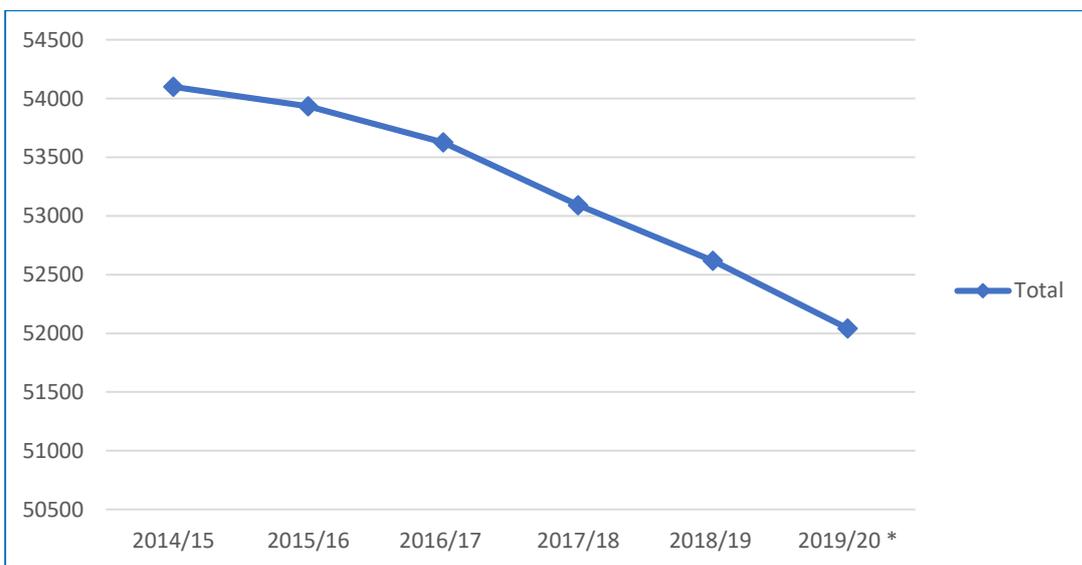
* « prévisionnel »

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES PAR NIVEAU

Le tendancier à la baisse se confirme.



L'évolution sur 5 ans montre une perte de 3,8 % soit 2058 élèves.



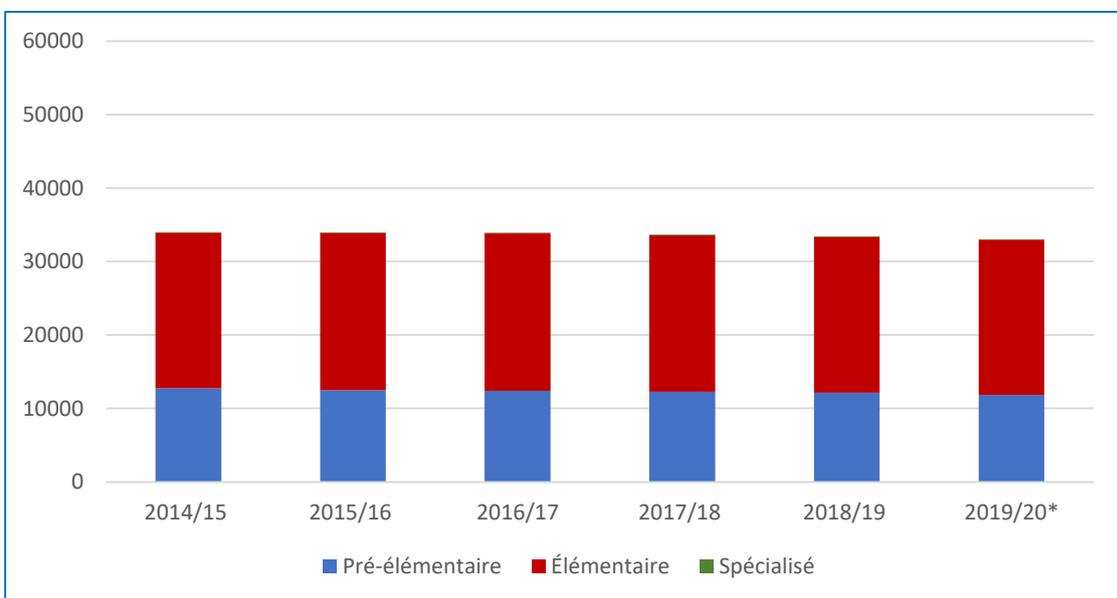
LES ELEVES DU PREMIER DEGRE PRIVE

Les élèves de l'enseignement privé représentaient 38,8 % des élèves du 1er degré du Maine-et-Loire en 2018-2019.

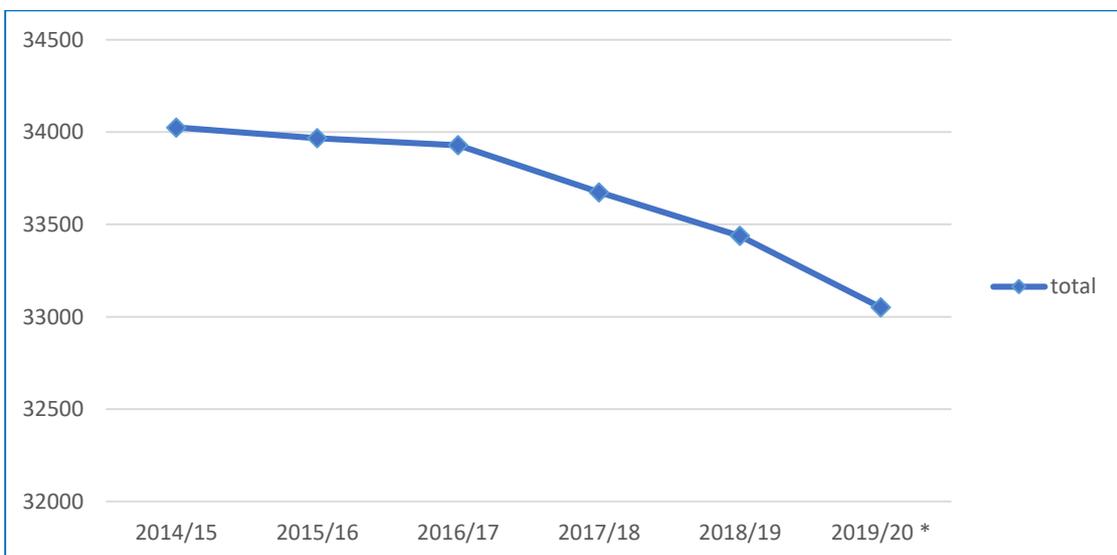
	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	total
2014/15	12744	21175	106	34025
2015/16	12496	21365	106	33967
2016/17	12429	21400	100	33929
2017/18	12279	21293	102	33674
2018/19	12162	21175	101	33438
2019/20*	11862	21086	103	33051

* « prévisionnel »

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PRIVEES PAR NIVEAU



Depuis la rentrée 2014 on observe comme dans le public une tendance à la baisse sur 5 ans 2,9 % ou -974 élèves.



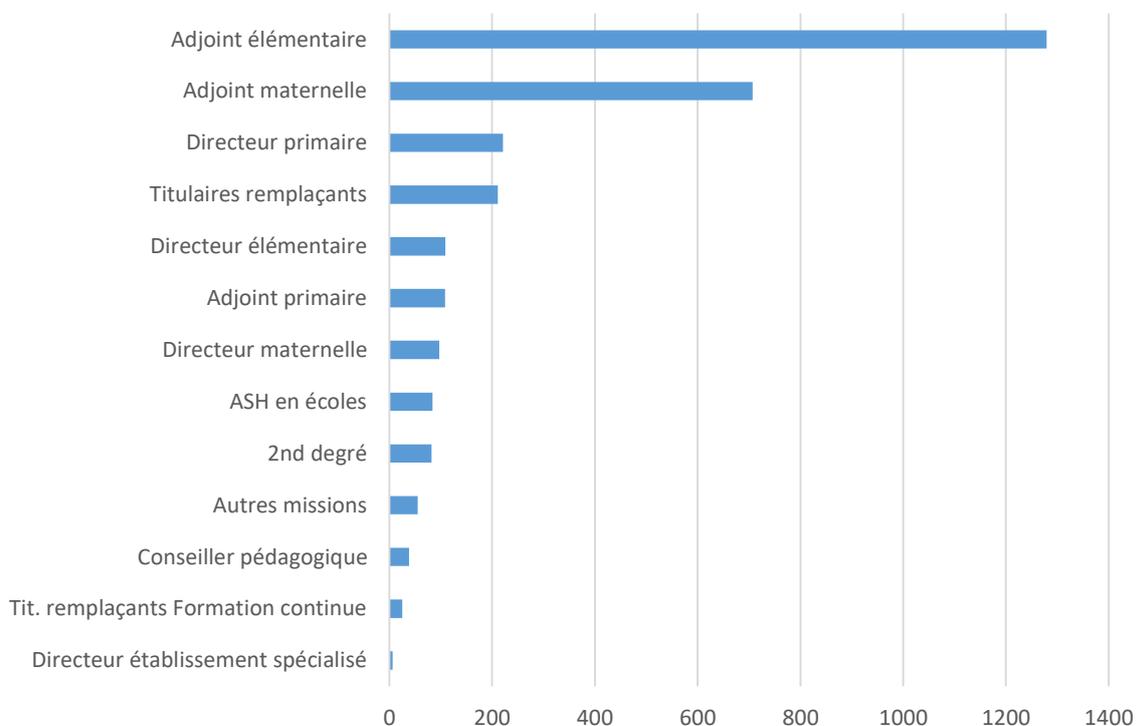
LA PROPORTION HOMMES/FEMMES EN ACTIVITE

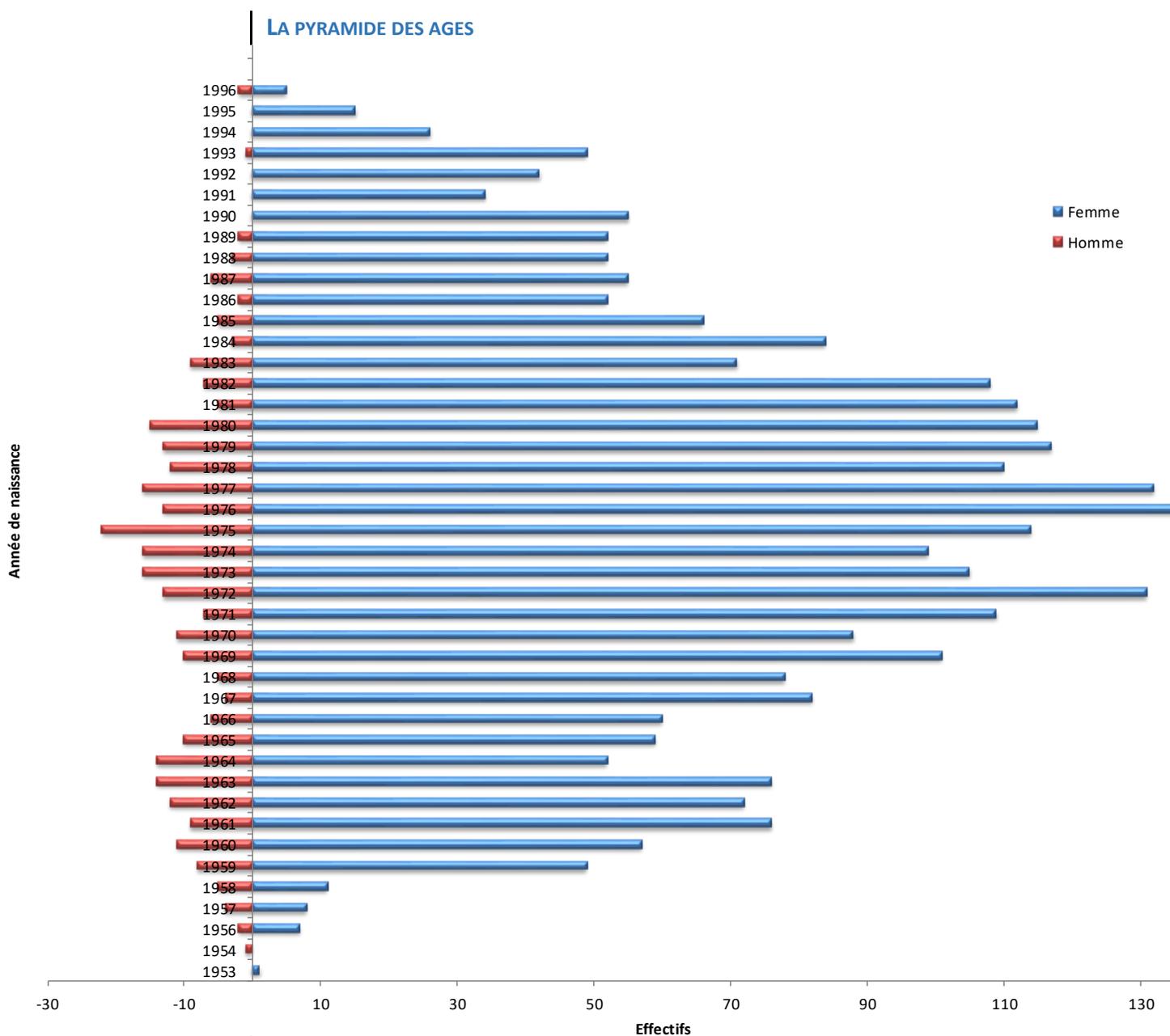
femmes	2571	81.31 %
hommes	591	18.69 %

Les enseignants du 1^{er} degré sont très majoritairement des femmes, elles sont 5 fois plus nombreuses que les hommes. Les concours de recrutement confirment cette tendance.



LA REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR FONCTION





LE REMPLACEMENT

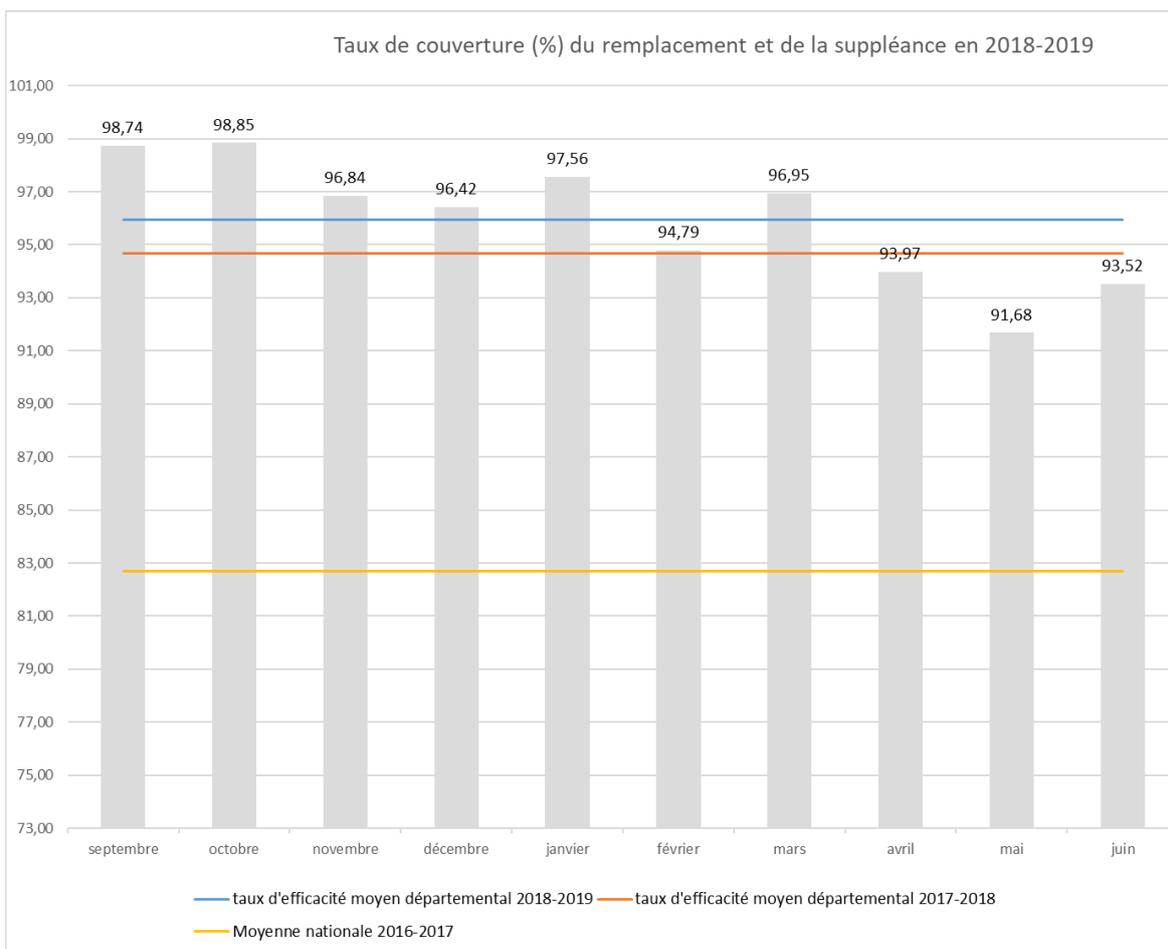
L'évolution à la hausse du nombre d'emplois alloués au remplacement traduit un effort significatif : + 29 postes depuis la rentrée 2016 auxquels s'ajoute le soutien de certains personnels en récupération durant janvier, février et mars.

Le département de Maine-et-Loire dispose d'une brigade de remplaçants appelés à intervenir dans tout type d'école et sur tout niveau de classe pour assurer tout remplacement de courte ou de longue durée d'enseignants en congé de maternité, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, stages de formation, bénéficiaires d'une autorisation d'absence, etc.

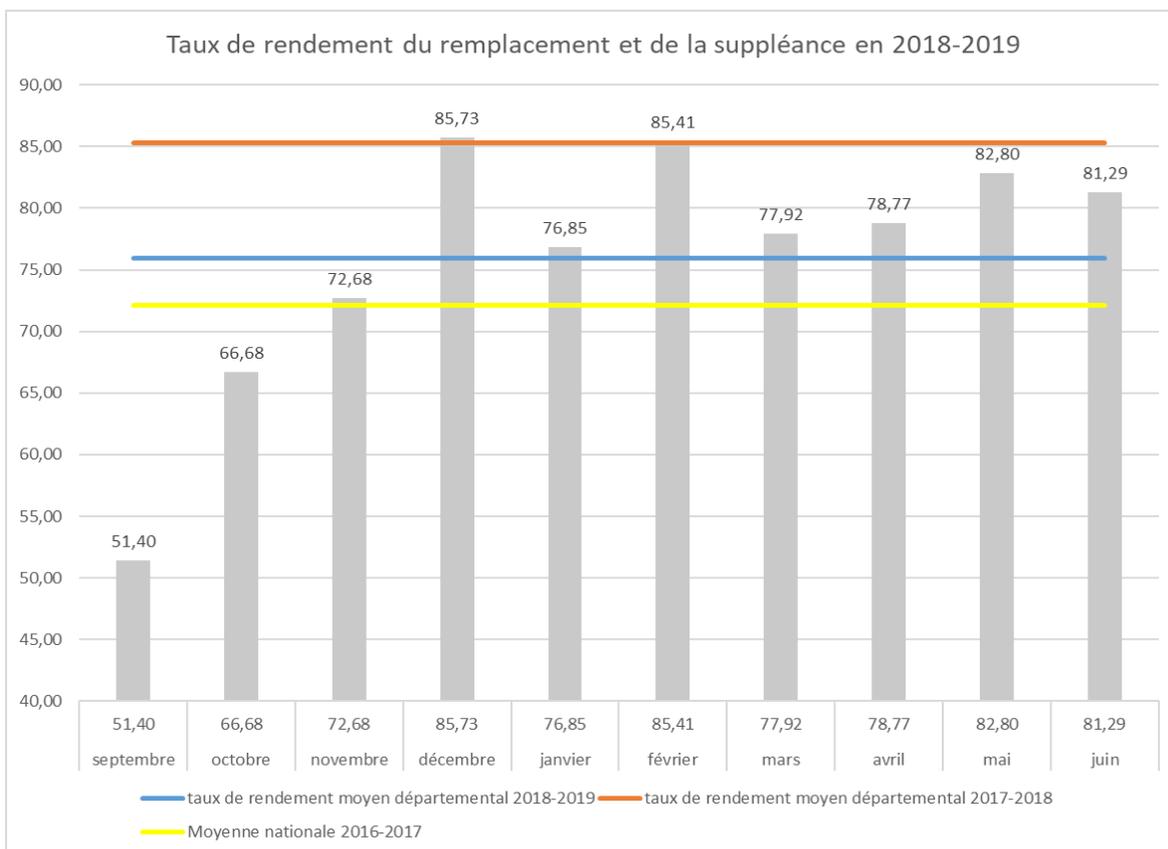
Lorsqu'ils ne sont pas appelés pour une suppléance, les remplaçants se rendent le matin, dès l'ouverture, dans leur établissement de rattachement administratif.

La zone de remplacement dans laquelle les remplaçants interviennent est en premier lieu située dans un secteur proche de l'établissement de rattachement administratif mais peut être étendue à toute la circonscription, voire aux circonscriptions voisines.

Le graphique ci-contre présente le taux d'efficacité du remplacement au cours de l'année scolaire 2018-2019. Le département présente un taux moyen (95.93 %) supérieur à la moyenne nationale (82.7 % en 2016-2017) et supérieur au taux moyen départemental de 2017-2018 (94.68%) même si on observe des variations mensuelles prononcées



Le graphique ci-contre indique que la brigade de remplacement est plus fortement mobilisée à partir du pic saisonnier d'absentéisme (décembre) et pendant la période des stages de formation, statutaire notamment. Le taux moyen (75.95%) de mobilisation de la RH remplaçante est supérieure à la moyenne nationale (72.10% en 2016-2017) et en baisse par rapport au taux moyen départemental de 2017-2018 (85,32) ; ceci démontre qu'une pression sur le remplacement plus marquée cette année.



LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

Vecteur direct du projet académique, le Plan Départemental de Formation (PDF) 2019/2020 déploie ses priorités dans la continuité du plan départemental 2018-2019 et intègre les nouvelles priorités nationales.

La formation continue s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire. C'est la raison pour laquelle la formation sera renforcée pour soutenir l'action des équipes pédagogiques en faveur de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Sur les dix-huit heures de formation que les professeur.e.s des écoles suivent chaque année dans le cadre des animations pédagogiques, neuf heures seront consacrées à l'apprentissage de la lecture et neuf heures aux mathématiques.

Les 18 heures d'animation pédagogique ne constituent qu'une partie du PDF. Ce plan concerne tous les personnels enseignants du premier degré (stagiaires comme titulaires) et a vocation à les accompagner et les former tout au long de leur carrière. Des actions de formation spécifiques seront proposées aux enseignantes et enseignants amenés à exercer pour la première fois en classe maternelle.

Les axes structurant le PDF 2019-2020 sont les suivants :

- ▶ poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les fondamentaux dans le premier degré (renforcer les liens entre les différents domaines d'enseignement) ;
- ▶ mettre en œuvre les formations statutaires dont celles contribuant au développement de l'éducation inclusive ;
- ▶ maintenir des accompagnements et formations de proximité (déploiement plan Villani-Torossian, expérimentation EMILE, liaisons interdégrés..) ;
- ▶ favoriser la formation et l'implication des personnels ayant des missions d'accompagnement des PE (CPC, CPD, PEMF, Erun, référents-MC, PE spécialisé.e.s).

L'année 2019/2020 verra le maintien des formations organisées sur le temps de classe pour chacun des trois cycles de l'école primaire.

Le PDF s'applique à rechercher le juste équilibre entre les projets personnels de formation et l'ajustement du métier aux nécessaires changements et évolutions du système éducatif. Il vise à rendre accessible à tous les personnels une diversité de parcours de formation et à développer des propositions d'accompagnement pour des personnels aux missions spécifiques.

Au cœur de cette dimension départementale, chaque inspecteur et inspectrice de circonscription pourra élaborer des actions en tenant compte de la spécificité de son territoire mais aussi des bilans effectués à l'occasion des rendez-vous de carrière.

ZOOM SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VILLANI-TOROSSIAN

Dans le département, trois axes caractérisent la formation continue des professeur.e.s des écoles sous la conduite d'un.e référent.e -mathématiques de circonscription (référent.e MC) :

- ▶ une formation locale dans la confiance et en temps long ;
- ▶ un travail basé autour de la constitution d'un groupe d'une dizaine de professeur.e.s des écoles ;
- ▶ un travail centré sur les contenus mathématiques abordés en profondeur, en vue d'une confrontation à la pratique de classe.

La mission d'un.e référent.e-MC est de travailler prioritairement des notions mathématiques lors de demi-journées de formation in situ sur du temps long. Il importe de travailler peu de thèmes mais en profondeur au sein d'un groupe. Ces thèmes seront définis en accord avec les enseignant.e.s, en lien avec les notions leur posant souvent des difficultés dans la pratique.

En 2018-2019, plus de 23000 journées stagiaires ont été organisées dans le département de Maine-et-Loire.

8 enseignantes ou enseignants assureront les fonctions de référente ou référent mathématiques de circonscription.

ACTIONS DE FORMATION Sans acte de candidature	ACTIONS DE FORMATION Avec acte de candidature			
<ul style="list-style-type: none"> - Directeur.trice.s (formation initiale, faisant fonction) -REP+ -REP (CP et CE1 dédoublés) -Liaisons Ecole-Collège -CAPPEI -ELCO -Assistants LV - Projet EMILE, ERASMUS+ - Personnels assurant des formations - ATSEM/PE 	<p>Animations pédagogiques 18h (lire, écrire, compter, respecter autrui)</p> <p>-Enseignement du français 9h</p> <p>-Enseignement des mathématiques 9h</p>	<p>Par zone toutes disciplines Formations accessibles sur temps de présence des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parcours citoyen -Parcours santé -Parcours éducation artistique et culturelle -Langues vivantes -Education inclusive -Sciences -PSC1 – APS -APER - Usages du numérique 	<p>Partenariats culturels et sportifs Formations accessibles sur temps ou hors temps de présence des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ecole et cinéma -Musées d'Angers -Musée de Beaufort -Musée du textile et musée d'art et d'histoire à Cholet -ONPL -Galerie sonore -Le Quai théâtre -Danse CNDC-THV -USEP -Partenariats sportifs 	<p>Actions de formation pour public spécifique Formations accessibles sur temps ou hors temps de présence des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formation continue des directeurs -ASH (RASED, Enseignants référents, coordonnateurs ULIS) - Préparation au CAFIPEMF - MAT - Plan Villani-Torossian (avec référents et référentes mathématiques) - Stages MIN (école inclusive)

L'enseignement des langues étrangères dans le département de Maine-et-Loire s'inscrit dans les ambitions du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le CECRL est au cœur des apprentissages.

LE CONTEXTE

La connaissance d'au moins une langue vivante étrangère est aujourd'hui une nécessité. Dans ces conditions, les élèves ne sauraient parvenir au terme de la scolarité obligatoire sans avoir acquis cette maîtrise élémentaire.

L'enseignement d'une langue vivante étrangère intègre le domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Des langages pour penser et communiquer – dont les élèves doivent progressivement acquérir la maîtrise à l'école et au collège. L'an prochain, au cycle 1, l'éveil aux langues nourrira les deux domaines du programme « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». L'école maternelle, par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.) faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives, contribuera au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français. Plus tard, on veillera tout particulièrement à ce que les élèves soient capables de comprendre et communiquer à l'oral dans une autre langue, ainsi que de produire quelques écrits.

L'enseignement d'une langue vivante dans les écoles du Maine-et-Loire est assuré par l'enseignant de la classe ou par échange de services, au sein des écoles. Le taux de couverture est de 100 % du CP au CM2 dans le cadre d'un enseignement. Une diversité des langues peut être proposée à l'école pour assurer une continuité des bilangues des collèves. Ainsi, dans une cinquantaine d'écoles, un enseignement de l'allemand est proposé aux élèves de cycle 3.

De plus, l'apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère permet d'ouvrir les élèves à la pluralité des cultures et fonde les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse

UN PARCOURS COHERENT

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes repose sur un parcours linguistique adapté de l'école maternelle à la terminale, garantissant la progressivité de l'apprentissage et offrant aux élèves la possibilité de diversifier leur connaissance des langues et des cultures.

La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute des sonorités liées à d'autres langues, en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école. La question du plurilinguisme occupe une place importante dans les travaux du groupe départemental Langues Vivantes.

De même, la place de la culture dans l'enseignement a été réaffirmée dans les programmes 2016 comme étant indissociable des apprentissages engagés.

UN ENSEIGNEMENT ORGANISE

L'enseignement de la langue vivante se fonde sur un horaire annuel obligatoire de 54 heures qui se décline en 1h30 hebdomadaire en moyenne. S'il est nécessaire d'assurer une régularité tout au long de l'année, des plages d'apprentissage massées en langue peuvent favoriser des actions inscrites dans un projet : la création ou l'exploitation de spectacles, la lecture de textes originaux, une approche culturelle et la découverte des modes de vie du ou des pays où cette langue est parlée.

En partenariat avec le CIEP et le Rectorat de Nantes, le Maine-et-Loire bénéficie d'une dotation d'une quinzaine d'assistants étrangers. Ils interviennent essentiellement sur Angers et sa périphérie, Cholet et Saumur. C'est ainsi qu'environ 3 500 élèves du département bénéficient de la présence, aux côtés de leurs enseignants, d'un locuteur leur permettant d'être confrontés à une langue étrangère native.

Dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), un échange poste à poste a également permis l'arrivée sur le secteur de Saumur d'une enseignante allemande.

LE NUMERIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Le numérique constitue un outil essentiel pour développer la pratique de l'oral (aussi bien en réception qu'en production). Il favorise la mise en place d'écrits fonctionnels et de communication notamment pour les élèves de cycle 3.

Les outils numériques permettent d'accroître l'exposition des élèves à la langue vivante authentique, avec des documents enregistrés par des locuteurs natifs ou des ressources en ligne. Ils offrent la possibilité à l'élève de travailler à son rythme, selon son besoin et de s'isoler si nécessaire. Comme médiateurs, ils rassurent et sont une première étape avant la prise de parole en grand groupe.

Le déploiement de e-primo facilite l'accès aux ressources numériques en langues vivantes étrangères pour tous les élèves dans et hors la classe.

L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

Notre système éducatif se conçoit et se met en place dans un contexte européen et international en mouvement. L'ouverture internationale est encouragée dans le cadre de l'enseignement des langues. Deux classes d'immersion linguistique d'Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Étrangère (EMILE) vont voir le jour sur Angers à la rentrée 2019 sur le niveau CP (ou GS/CP).

► Des actions en direction des élèves

Les élèves vont pouvoir bénéficier à partir du CP d'un enseignement jusqu'à 50% proposé en langue anglaise. Les domaines des mathématiques, du Questionner le Monde, des Arts, et des activités physiques et sportives mobiliseront en partie l'anglais comme support de communication orale. Bien évidemment, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture continuera d'être assuré en langue française.

► Des actions en direction des enseignants et enseignantes

Un plan de formation spécifique va être déployé sur 4 semaines tout au long de l'année afin d'accompagner les actuels et futurs enseignants EMILE. Cette formation s'articulera également en partie avec des enseignants/formateurs de l'INSPE. En coopération avec la Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC), le dispositif « Erasmus + » permettra d'accroître leur mobilité et de leur proposer des temps d'immersion destinés à renforcer leurs compétences linguistiques dans un pays anglophone.

LES COLLEGES ET LES LYCEES A LA RENTREE 2019

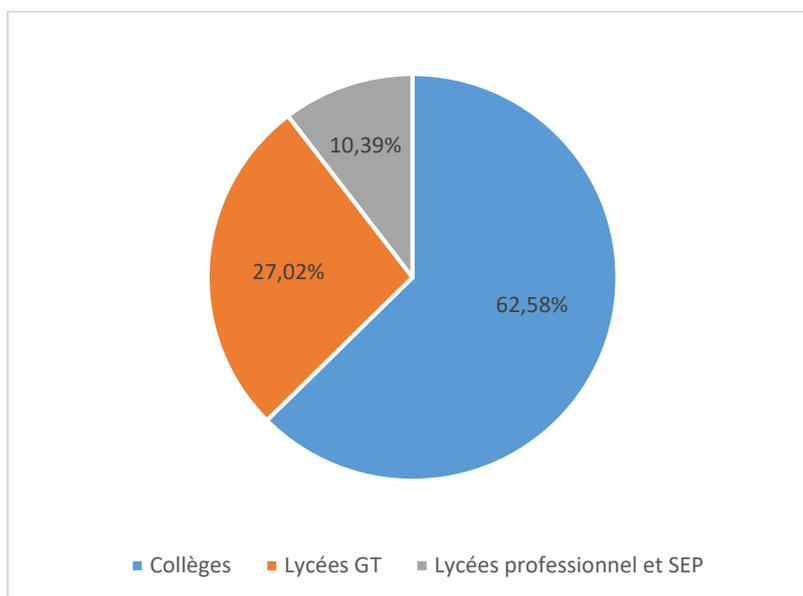
	Public	Privé	Total
Collèges	50	42	92
Lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents	15	15	30
Lycées professionnels	5	5	10
E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	1		1

LES ELEVES DU SECOND DEGRE

En 2019, l'enseignement public scolarise 53.56% des élèves du secondaire de Maine-et-Loire.

		Public	Privé	Total
Collèges	Prévision 2019	22743	21044	43787
	Évolution*	79	352	431
Lycées GT ¹	Prévision 2019	10585	8323	18908
	Évolution*	5	-5	0
Lycées cycle professionnel et SEP ²	Prévision 2019	4147	3123	7270
	Évolution*	11	-52	-41
Total		37475	32490	69965

* par rapport au constat 2018

LA REPARTITION DES ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS


¹ hors E.R.E.A et Post-Bac

² SEP : Section d'Enseignement Professionnel

	ANGERS							LES PONTS DE CE	CHOLET			SAUMUR		SEGRÉ
	DAVID D'ANGERS	JOACHIM DU BELLAY	CHEVROLLIER	BERGSON	RENOIR	MOUNIER	MOULIN	BODIN	EUROPE	RENAUDEAU	BEAUPREAU	SADI CARNOT	DUPLESSIS MORNAV	BLAISE PASCAL
Enseignements de spécialités	Histoire – Géo., Géopolitique	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	Humanités, littérature et philosophie	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	Langues, littératures et cultures étrangères	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X
	Littérature et LCA	X						X					X	
	Mathématiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Numérique et sciences informatiques					X	X	X		X		X		
	Physique-chimie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Sciences de la vie et de la terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
	Sciences de l'ingénieur			X						X		X		X
	Sciences économiques et sociales	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X
	Arts plastiques		X			X					X		X	
	Cinéma - audiovisuel					X								
	Histoire des arts		X											
Musique		X												
Théâtre			X											

Autres choix	LV3	italien	italien arabe russe		italien chinois	italien			italien portugais arabe				italien, espagnol	italien
	Sections européennes	anglais	anglais	anglais espagnol		allemand			allemand anglais espagnol	anglais espagnol			anglais	anglais
	Sections bi nationales	Esabac italien	Abibac allemand	Bachibac espagnol										
	Secondes spécifiques		musique danse									hôtellerie		

LES SECTIONS BILINGUES ET EUROPEENNES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Plus de 3 collèges publics sur 5 présentent une section bilingue dès la classe de 6^{ème}.

▶ **AU COLLEGE**

- 37 collèges publics offrent des classes bilingues dès la 6^{ème}.

▶ **AU LYCEE**

- 3 lycées publics d'Angers proposent un baccalauréat binational :
 - Allemand (Abibac) au lycée Joachim du Bellay ;
 - Italien (Esabac) au lycée David d'Angers ;
 - Espagnol (Bachibac) au lycée Chevrollier.

LA CARTE DES SECTIONS BILINGUES EN COLLEGES PUBLICS



Une animation territoriale de
la relation Ecole - Entreprise

LES COMITES LOCAUX EDUCATION ECONOMIE (CLEE)

Les actions école-entreprise sont développées par les **Comités Locaux Éducation Économie (CLEE)** qui sont des lieux privilégiés de concertation, de ressources et d'initiatives, où les acteurs économiques du territoire et les établissements scolaires échangent et conçoivent en commun des actions spécifiques.

Le CLEE est une instance de dialogue qui permet aux acteurs du monde de l'éducation et de l'économique de disposer d'un cadre d'échanges et de concertation régulier pour :

- ▶ effectuer un diagnostic sur les forces et faiblesses du bassin en offre de formation initiale et continue, et d'emploi des jeunes ;
- ▶ développer les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers et les secteurs professionnels (visites d'entreprises, témoignages de chefs d'entreprise et de professionnels, forums,...) ;
- ▶ expérimenter et gérer des actions concrètes liées aux relations École-Entreprise, favoriser l'orientation des jeunes et leur insertion professionnelle ;
- ▶ favoriser chez les acteurs éducatifs une représentation plus juste de l'entreprise ;
- ▶ favoriser chez les professionnels une représentation plus juste de l'Education nationale.

Dans le Maine et Loire, 4 CLEE fonctionnent en lien avec des associations, organisations professionnelles, agglomérations:

- ▶ CLEE d'Angers, en lien avec le Comité d'Animation des Liens entre l'Enseignement et les Professions (CALEP) ;
- ▶ CLEE de Saumur, en lien avec l'association Avenirs de Saumur ;
- ▶ CLEE de Cholet, en lien avec l'Association pour le Rapprochement Ecole-Entreprise de Cholet (APREEC) ;
- ▶ CLEE de Segré.

LES CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ECOLE (CEE)

Les CEE assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles, les services académiques et les établissements.

Ils interviennent en collèges et en lycées pour :

- ▶ faciliter l'orientation et la connaissance des métiers ;
- ▶ promouvoir l'entrepreneuriat, contribuer à la persévérance scolaire ;
- ▶ développer des périodes d'immersion en entreprise des personnels de l'éducation nationale ;
- ▶ participer à l'activité des CLEE, du pôle de stages, des campus des métiers et des qualifications.

26 CEE : tous acteurs
privilégiés de la relation
Education – Economie

PARTENARIAT ENTRE LA DSDEN ET LE MEDEF

- ▶ Des binômes de chefs d'entreprise viennent à la rencontre de collégiens et lycéens pour découvrir ce qu'est une entreprise, son fonctionnement, la diversité des métiers exercés ;
- ▶ Des stages de découverte du monde professionnel proposés aux enseignants et psychologues conseillers en orientation, notamment lors de la Semaine Ecole-Entreprise (Challenge Education-Entreprise, Stages Rencontre avec les entreprises) et de la Semaine de l'Industrie. Informations et inscriptions sur le PAF 2019-20.

Pour toute information, contact : ce.iio49@ac-nantes.fr

LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

- ▶ **CMQ Industries créatives de la mode et du luxe** : labellisé en février 2017 et implanté au lycée Renaudeau-la Mode. Participent également le LP Simone Veil, le lycée Blaise Pascal, les GRETA Anjou et Cholet.
- ▶ **CMQ Tourisme, restauration et international** : labellisé à la rentrée 2018, implanté à l'UFR ESTHUA d'Angers. Participent le LP Paul Emile Victor, le CFA EN, les GRETA Anjou et Cholet.

Au 1^{er} janvier 2020, un seul
GRETA dans le département.

Un lien pour en savoir plus :
Plateforme e-mode

Le Maine-et-Loire confirme de bons taux de réussite au sein d'une académie qui demeure dans le haut du tableau à l'échelon national.

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

DNB	2016	2017	2018	2019
Maine-et-Loire %	88.1	91.8	89.3	89.7
Académie %	88.8	91.2	90.6	89.6
France %	87.3	89	87.1	NC

LE BACCALAUREAT

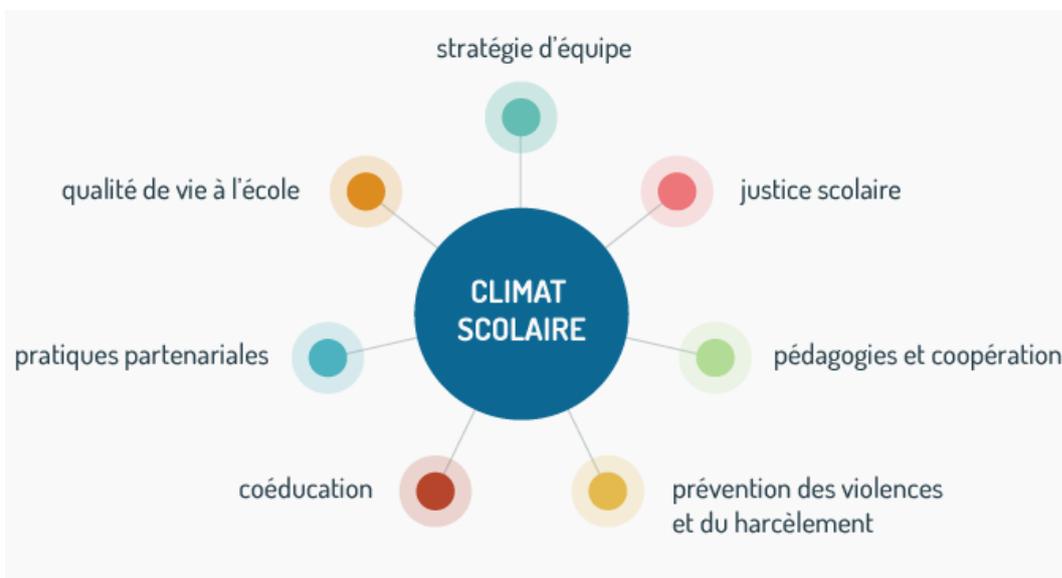
		2017	2018	2019	
Baccalauréat Général et technologique	Maine-et-Loire %	S	93.2	94.5	NC
		ES	92.8	93.8	NC
		L	92.3	93.5	NC
		Total	92.9	94.1	93.4
	Académie %		92.6	93.2	93.4
	France %		90.7	91.1	91.2
	Maine-et-Loire %	STI2D	94.8	94.1	NC
		STMG	90.5	91.8	NC
		STL	95.8	95.9	NC
		ST2S	92.7	92.4	NC
		Hôtellerie	90.7	88.9	NC
		STD2A	100	100	NC
		TMD	100	100	NC
Total		92.4	92.8	89.3	
Académie %		93.6	92.4	90.5	
France %		90.5	88.9	88.1	
Baccalauréat Professionnel	Maine-et-Loire %	Service	86.8	83.6	NC
		Production	79.8	87.5	NC
		Total	83.4	85.4	84.6
	Académie %		85.8	86.7	85.6
	France %		81.5	82.6	82.3

LES EXAMENS PROFESSIONNELS : CAP

		2017	2018	2019
CAP	Maine-et-Loire %	88	88	88.5
	Académie %	85.6	86.8	88.1

		2017	2018	2019
BEP	Maine-et-Loire %	84.2	86.5	87.6
	Académie %	87.7	88.4	88.6

LA MARGUERITE DU CLIMAT SCOLAIRE



Source : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/comprendre.html>

En 2018-2019, 7 équipes d'école ont pu bénéficier d'un stage « climat scolaire » 3 stages école-collège ont été accompagnés.

LES FORMATIONS CLIMAT SCOLAIRE

Dans le cadre du plan départemental de formation du premier degré, le groupe départemental « climat scolaire » composé de formateurs à l'identité professionnelle complémentaire (inspecteur, conseiller pédagogique, enseignant spécialisé, directeur d'école) conduit des formations sur la thématique du climat scolaire. Elles s'adressent à des équipes d'école pour un volume de 60 journées stagiaires par an. Les formations permettent aux écoles d'appréhender l'aspect systémique du climat scolaire et d'être accompagnées sur les axes qu'elles ont retenus. Le groupe départemental s'engage aussi dans la mise en œuvre des stages école-collège construits sur cette thématique.

L'année scolaire 2019-2020 doit être celle de la montée en puissance des enquêtes locales de climat scolaire 1^{er} degré

LES ENQUETES LOCALES DE CLIMAT SCOLAIRE

Proposées aux écoles depuis la rentrée 2018, les enquêtes locales de climat scolaire permettent aux équipes d'école de prendre la mesure exacte de la perception qu'ont les élèves et les personnels du climat scolaire au sein de la structure école. Elles constituent un élément très important dans la définition des axes de travail des équipes. Le protocole d'enquête est à demander à l'adresse : enquete-cs-1d@ac-nantes.fr

LE NOMBRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE AYANT ABOUTI A UNE EXCLUSION DEFINITIVE DANS LES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS DE MAINE-ET-LOIRE, PAR BASSINS DE FORMATION

BASSINS	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Angers est	58	55	70	71	82	61
Angers-Segré	6	12	6	6	27	24
Cholet	20	22	23	30	32	40
Saumur	22	22	11	14	12	22
Total	106	111	110	121	153	147

Après une augmentation deux années consécutives, le nombre de conseil de discipline diminue légèrement.

- ▶ 272 conseils de discipline se sont tenus en 2018-2019 dans les établissements publics de Maine-et-Loire (290 en 2017-2018, 230 en 2016-2017, 183 en 2015-16).
- ▶ 142 conseils (soit 51 %) ont abouti à une décision d'exclusion définitive suivie d'une réaffectation dans un nouvel établissement (contre 66.1 % en 2017/18, 52.6 % en 2016-2017).
- ▶ Deux conseils de discipline départementaux ont dû être organisés cette année.

LES DISPOSITIFS RELAIS : CLASSES RELAIS, SAS RELAIS

62 collégiens accueillis en classes relais en 2018-2019.

Les classes relais accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

Elles ont un triple objectif :

- ▶ Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages ;
- ▶ Réinsérer l'élève dans un parcours de formation ;
- ▶ Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont les compétences civiques.

2 collèges accueillent les classes relais en Maine et Loire :

- ▶ Collège Renoir à Angers ;
- ▶ Collège Du Bellay à Cholet.

Un dispositif SAS relais est implanté sur le bassin de Saumur (collège Yolande d'Anjou).

L'ABSENTEISME DANS LE PREMIER DEGRE

► Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé

Année	Nombre d'élèves concernés
2016-2017	
De 6 à 10 ans	101
2017-2018	
De 6 à 10 ans	84
2018-2019 (au 1^{er} juin 2019)	
De 6 à 10 ans	76

► Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles (au 1^{er} juin 2019) : 50

► Nombre d'évènements préoccupants dont l'objet principal ou un des signaux d'alerte est l'absentéisme (+6ans) en 2018-19 : 63

L'ABSENTEISME DES ELEVES AUTOUR DES VACANCES SCOLAIRES

L'absentéisme des élèves dans le 1^{er} degré autour des vacances scolaires, demeure un sujet de grande vigilance afin de garantir la totalité du temps scolaire dont tout élève doit bénéficier, particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux. Un défaut de fréquentation de 2 à 3 semaines constitue un handicap majeur à leur chance de réussite scolaire.

Dans le département, un suivi particulier est mis en place pour assurer la présence des élèves jusqu'à la fin des cours et dès la reprise des vacances scolaires, tout particulièrement lors des congés scolaires estivaux.

Les inspecteurs de circonscription se sont mobilisés pour sensibiliser les directeurs des écoles où les départs anticipés et les retours tardifs sont observés. 33 écoles ont été concernées.

Des courriers de rappel de l'obligation scolaire ont été adressés à 49 familles cette année scolaire.

L'ABSENTEISME DANS LE SECOND DEGRE

► Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé (au 1^{er} juin 2019)

Par établissement	
2018 Collège	450
2019 Collège	537
2018 Lycées	295
2019 Lycées	563
Total 2018	745
Total 2019	1100

► Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles (au 1^{er} juin 2019) : 430

► Nombre de transmissions adressées au Parquet dans le cadre de la procédure d'absentéisme (-16 ans) : 26

► Entretien avec les familles : 19 familles ont été convoquées à la DSDEN pour un entretien avec le conseiller technique du service social en faveur des élèves, la cheffe du service des élèves et de la scolarité et l'IEN-IO.

L'absentéisme grave est signalé au Procureur de la République et peut conduire à une suspension éventuelle de la bourse nationale.

L'esprit de ce dispositif de suivi de l'absentéisme est fondé sur la recherche d'un dialogue continu entre les parents d'élèves et la communauté éducative.

La circulaire n°2013-108 du 31 janvier 2013 précise les nouvelles dispositions relatives à la lutte contre l'absentéisme scolaire.

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit **mobiliser tous les membres de la communauté éducative.**

Des textes de référence :

La loi n°2013-108 du 31 janvier 2013 vise à lutter contre l'absentéisme scolaire, elle abroge la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010.

Instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

<http://www.ac-nantes.fr/securete-des-ecoles-des-colleges-et-des-lycees-1111817.kjsp?RH=ACTUALITE>

Le Service du Suivi des Ecoles et des Etablissements (S2E), en lien avec le 1er degré, assure le suivi des PPMS des écoles et des EPLE.

Si la sécurité des élèves a toujours été une priorité des équipes et que celle des personnels est également une des priorités de leurs cadres, les circonstances actuelles appellent tous les acteurs de l'École et ses partenaires à une mobilisation et à une vigilance renforcée dans ce domaine.

L'instruction du 12 avril 2017 commune aux ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale distingue la menace « attentat-intrusion » et le risque majeur (inondation, tempête...). Ces 2 types de risque font l'objet de 2 Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) distincts.

Ce document a renforcé la coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative.

Tout au long de l'année scolaire, les responsables des écoles, des collèges et des lycées informent les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires.

LES CONSIGNES POUR AMELIORER LA SECURITE PENDANT TOUTE L'ANNEE

Les consignes suivantes sont rappelées aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- ▶ l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- ▶ un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- ▶ l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- ▶ durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint.

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En **école primaire**, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sécurité (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

▶ Consignes spécifiques aux établissements du premier degré

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les services de la Préfecture accompagnent les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées au territoire. Les IA-DASEN procèdent à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS et sécurité.

▶ Consignes spécifiques aux établissements du second degré

Les chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale et/ou du référent sûreté (police ou gendarmerie) pour mettre à jour leur diagnostic de sécurité.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.

Action éducative

L'ÉCOLE MATERNELLE : ÉCOLE DU LANGAGE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT

« Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. »

Circulaire n°2016-058 du
13.04.2016

Deux outils ont été conçus pour rendre compte des acquis : un carnet de suivi des apprentissages et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1 faisant l'objet d'un modèle national.

Des ressources pour aider les enseignants dans la conduite des apprentissages sont publiées et mises à jour régulièrement :
<http://eduscol.education.fr/pid33040/programme-ressources-et-evaluation.html>

« L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, point central de la loi pour une École de la confiance, constitue un objectif majeur de la prochaine année scolaire. Cette mesure vise à offrir à 25 000 élèves supplémentaires, parmi les plus défavorisés, un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités. Elle renforce l'école maternelle et, plus généralement, met l'accent sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant. Dans cet esprit, les Assises pour l'école maternelle, qui se sont tenues en 2018, ont rappelé que la "dimension affective" et la "préparation aux apprentissages scolaires" sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse. »
(Note de service n° 2019-087 du 28-5-2019)

La circulaire de rentrée 2019 ainsi que les trois recommandations réaffirment l'importance de la qualité relationnelle à instaurer entre l'équipe (enseignants, ATSEM, autres adultes dans la classe) et les élèves : respect et écoute de la parole de l'enfant, vigilance de son bien-être à l'école et prise en compte de ses déjà nombreuses compétences.

- ▶ L'école maternelle, école du langage :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293
- ▶ Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291
- ▶ Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Une attention particulière est portée sur la scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans certains territoires. Plusieurs dispositifs dédiés à l'accueil des enfants de moins de trois ans sont ainsi implantés dans certaines écoles situées en éducation prioritaire. Mobilisant les enseignants, les acteurs de la petite enfance, la collectivité territoriale et les familles, ces dispositifs permettent une mise en œuvre de modalités de scolarisation adaptées aux besoins spécifiques du tout-petit en lui offrant un environnement et une organisation des activités respectueux de ses besoins et de son développement.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La mise en œuvre du plan de formation 2019/2020 s'appuie sur les priorités nationales en proposant deux parcours de formation axés l'un sur l'acquisition du vocabulaire et l'autre sur la résolution de problème en prenant appui sur la construction du nombre. Cet accompagnement constitue un enjeu majeur : la réussite de tous les élèves, dès le début de leur scolarité, repose sur une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée.

Par ailleurs, comme la circulaire de rentrée le préconise, un parcours de formation est proposé pour tous les enseignants qui enseignent à la maternelle pour la première fois.

LA SEMAINE ACADEMIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La semaine académique constitue un temps fort pour les élèves du département : elle aura lieu du 18 au 22 novembre 2019 et aura pour titre « Ensemble pour qu'ils grandissent », dans la continuité des assises de la maternelle et de la circulaire de rentrée sur l'importance de la co-éducation. Elle constitue un temps fort pour initier des expériences pour ouvrir l'école aux parents même si de nombreuses écoles proposent des liens avec les familles tout au long de l'année. C'est l'occasion pour les familles, les enfants et les enseignants de créer de belles rencontres autour d'un même objet.

L'ESSENTIEL DE LA REFORME :

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100 % des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Dans un objectif de réduction de l'impact des inégalités sociales sur la réussite des élèves, cette mesure, mise en œuvre dès la rentrée 2017 dans les classes de CP de REP+, poursuivie à la rentrée 2018 au niveau des classes de CE1 en REP+ et des classes de CP en REP, touchera les classes de CE1 de REP à la rentrée 2019.

LA DECLINAISON A L'ECHELON DEPARTEMENTAL :

REP+ : 5 écoles concernées sur la ville d'Angers : les écoles Voltaire, Paul Valéry, Jules Verne, Jacques Prévert et Claude Monet.

REP : 15 écoles sont concernées dans le département du Maine Et Loire :

- ▶ **Ecoles à Angers :** Jean-Jacques Rousseau, Aldo Ferraro, Pierre et Marie Curie, Robert Desnos, Annie Fratellini, Larévellière, Marie Talet ;
- ▶ **Ecoles à Cholet :** Charlotte et Emily Brontë, Les Richardières ;
- ▶ **Ecoles à Saumur :** Charles Perrault, Les Violettes ;
- ▶ **Ecoles à Trélazé :** Paul Fort, Henri et Yvonne Dufour, La Maraîchère, Robert Daguerre.

Pour la rentrée 2019, le dédoublement a nécessité l'ouverture de 14 classes supplémentaires, sur la base d'un effectif prévisionnel de CP et de CE1 à 12 élèves.

Chacune des écoles concernées dispose de salles de classe disponibles ou bénéficiera d'un aménagement des locaux si nécessaire.

DESCRIPTIF DU DEDOUBLEMENT DES CLASSES A LA RENTREE 2019

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'ensemble des mesures liées au dédoublement donne la répartition suivante :

- ▶ CP REP+ : 17 classes dédoublées
- ▶ CE1 REP+ : 16 classes dédoublées
- ▶ CP REP : 37 classes dédoublées
- ▶ CE1 REP : 35 classes dédoublées

PARTIE PEDAGOGIQUE ET FORMATION :

Le plan départemental de formation continue prévoit des actions en direction des enseignants affectés dans les classes de CP et de CE1 dédoublés. Les temps de formation permettront de définir les enjeux majeurs de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Cette réflexion collective identifiera des organisations pédagogiques efficaces dans les classes de CP et de CE1 à effectif réduit.

Les travaux conduits auprès des enseignants de REP et de REP+ seront autant de leviers pour enrichir les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les autres classes du département scolarisant des élèves de CP.

L'accompagnement des équipes d'école de REP et de REP+ par les équipes de circonscription visera à recueillir, à analyser et à mutualiser, au niveau départemental, les différentes démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif.

L'enseignement des mathématiques fera l'objet d'actions de formation départementales visant les compétences relatives à la construction du nombre, au calcul et à la résolution de problèmes.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

« L'organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école ».

- ▶ Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 inscrit l'organisation du temps scolaire dans un cadre de 24 heures hebdomadaires réparties sur 9 ou 8 demi-journées dont 5 positionnées les matins.
- ▶ Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

▶ **Un outil pour la mise en œuvre de la réforme : le Projet Éducatif Territorial (PEDT)**

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. C'est un outil dans lequel s'inscrivent, lorsqu'ils existent, les temps d'activités péri éducatives qui prolongent le service public de l'éducation.

Le PEDT constitue un cadre fédérateur au niveau local dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il devra garantir une continuité éducative avec les projets d'école.

Le label Plan mercredi pourra être mobilisé dans les PEDT, selon une communication de Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer du 20 juin 2018 : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires.

▶ **Point d'actualité pour la rentrée 2019 :**

149 communes ayant au moins une école publique, 123 ont adopté pour la rentrée 2019 une organisation du temps scolaire répartie sur 4 jours. Cela représente 286 écoles publiques sur 426.

Comme chaque année, certaines communes ont souhaité modifier les horaires du temps scolaires dans le cadre des 4.5 jours :

- pour des ajustements horaires dus au changement de l'alternance des journées courtes et longues ;
- pour rentrer dans le cadre dérogatoire avec après-midi vaqué ;
- pour faciliter l'organisation de la restauration ou du transport scolaire.

Les différents services de l'Etat sont mobilisés dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes : DDCS, CAF, DIRECCTE.

67% des écoles adopteront la semaine de 4 jours.

De façon schématique, les organisations retenues dans les écoles sont regroupées en 5 catégories selon la légende suivante :

A horaires identiques sur la semaine (non dérogatoires)	B horaires non identiques entre les jours de la semaine (non dérogatoires)	C horaires dérogatoires (+ de 5h30 par jour et/ou + de 3h30 par 1/2 journée)	D horaires dérogatoires 8 demi-journées dont 5 matinées TAP sur 1/2 après-midi	E horaires dérogatoires 4 jours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
			D1= Lundi après-midi vaqué, D2= Mardi après-midi vaqué, D3= Jeudi après-midi vaqué, D4= Vendredi après-midi vaqué	

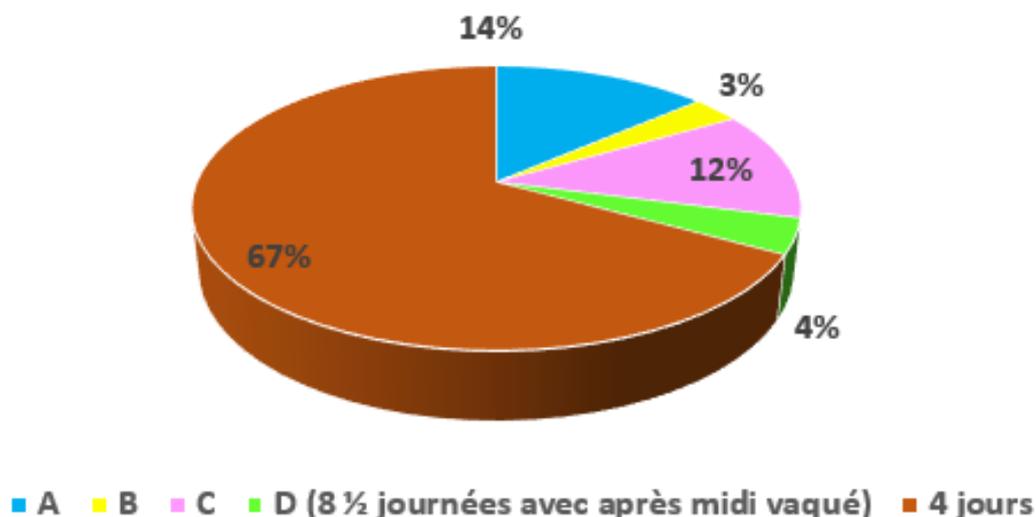
Les textes de référence

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 : Organisation du temps scolaire dans écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 : Projet éducatif territorial
- Décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation
- Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques
- Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs

Horaires de chaque école :

<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

Ces variantes sont réparties dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2019 de la façon suivante :



► L'accompagnement à l'échelon départemental :

Un comité départemental, chargé du suivi de la mise en œuvre de la réforme, réunissant l'ensemble des représentants des acteurs éducatifs de Maine et Loire, se réunit régulièrement depuis avril 2013, en parallèle de réunions de travail conduites avec l'association des maires du département.

Depuis la rentrée scolaire 2014, dans chaque département, des groupes d'appui départementaux (GAD) sont mis en place pour accompagner les élus dans la démarche d'élaboration du PEDT et dans la mobilisation des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire.

Contact :

DSDEN Maine et Loire
rythmes.scolaires49@ac-nantes.fr

LES STAGES DE REUSSITE

Tout au long de leur parcours, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences.

Les stages de réussite sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Ces stages sont organisés pendant les vacances scolaires :

- ▶ une semaine pendant les vacances de printemps ;
- ▶ la première semaine de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été.

Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignants et enseignantes volontaires.

▶ Vacances de printemps 2019

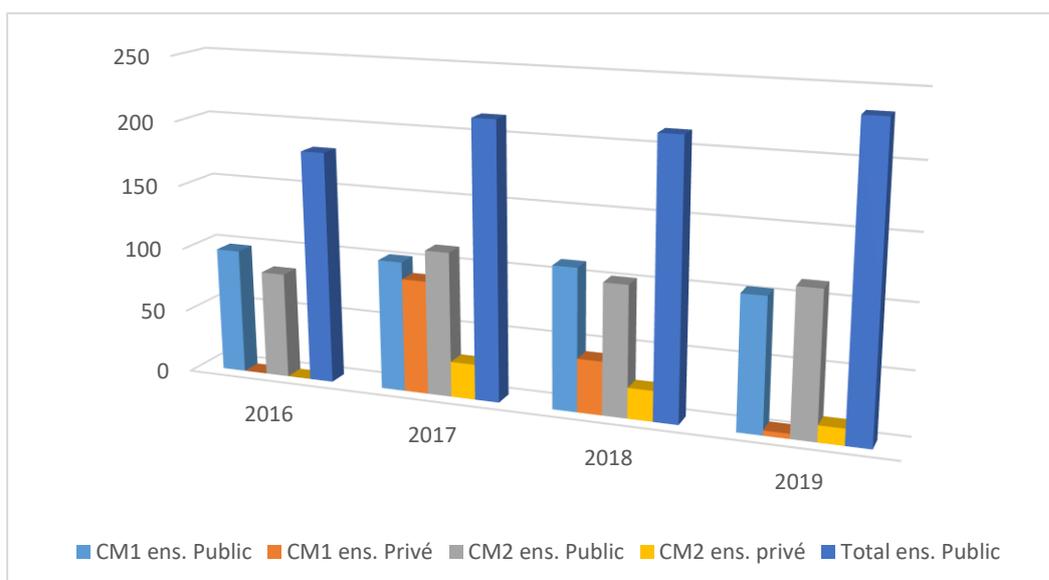
	Nombre de stages	Nombre d'élèves CM1	Nombre d'élèves CM2
Public	40	104	113
Privé	3	4	13

▶ Vacances d'été 2019

	Nombre de stages	Nombre d'élèves CM1	Nombre d'élèves CM2
Public	38	107	85
Privé	5	18	10

Les stages se déroulent le plus souvent **dans des écoles élémentaires**, en accord avec la municipalité concernée. Chaque fois que les conditions locales le permettent et notamment durant les sessions d'été, les stages peuvent utilement être organisés **dans des collèges**.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE CM1 OU CM2 BÉNÉFICIAIRES D'UN STAGE DE REUSSITE (OU DE REMISE A NIVEAU JUSQU'À L'ÉTÉ 2017)



Dans les écoles publiques, **51,6 % des élèves** bénéficiaires d'un stage de réussite lors des **vacances de printemps** étaient scolarisés en **éducation prioritaire** (vs **34,9 % des élèves** pour les stages de réussite programmés durant les **vacances d'été**).

Des opérations « école ouverte » sont également organisées dans les collèges de REP et REP+ permettant à des collégiens de bénéficier d'activités éducatives pendant les congés scolaires.

LE PROGRAMME DEVOIRS FAITS

L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel est essentiel à l'acquisition des connaissances et des compétences constitutives du Socle commun et en particulier celles du domaine « les méthodes et outils pour apprendre ».

En effet, même si c'est bien en classe avec l'aide des professeurs que les apprentissages sont conduits, un entraînement personnel reste pour autant à réaliser en dehors de la classe. Il peut s'agir de répéter certains gestes ou certains raisonnements afin de les automatiser, de consolider la mémorisation, de réinvestir certains acquis. L'objectif de cet entraînement personnel est d'ancrer solidement les acquis.

Le programme Devoirs faits peut donc être pris comme un levier pour renforcer le collectif autour de la problématique du travail personnel de l'élève en dehors de la classe.

Par ailleurs, le travail personnel demandé à l'élève en dehors de la classe est un enjeu fort d'équité. L'accompagnement des collégiens dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est donc déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Une priorité est ainsi à tenir : « ne pas accroître les inégalités sociales à cause du travail à la maison. »

Cet enjeu majeur d'équité est un axe fort du projet d'académie 2018-2022, présent en particulier dans les deux ambitions suivantes :

- ▶ **Dans l'ambition Réussite** : « Garantir à chaque élève sa propre réussite »
- ▶ **Dans l'ambition Solidarité** : « Ne laisser personne au bord du chemin »

L'ambition collective à tenir consiste à « ne pas laisser au bord du chemin » les élèves qui pourraient ne pas disposer à la maison des conditions leur permettant de réaliser le travail demandé après la classe. L'ambition consiste aussi à exercer une vigilance auprès de tous ceux qui ont besoin de l'aide des autres – celle d'un adulte ou celle de pairs –, non pas pour que leurs devoirs soient faits à leur place, mais pour qu'ils puissent, par eux-mêmes, conduire sereinement et efficacement les apprentissages induits par la réalisation de ces devoirs (voir guide académique à destination des principaux).

Tous les collèges publics de Maine-et-Loire ont mis en place le programme Devoirs faits à partir du retour des congés d'automne 2017.

Sur le plan organisationnel, l'objectif fixé vise un accroissement de l'offre hebdomadaire du programme, pour atteindre plus de 40% de collégiens bénéficiaires. Les établissements en Éducation prioritaire vont pouvoir bénéficier plus particulièrement de ce dispositif.

Vademecum :

<http://eduscol.education.fr/ci/d118508/devoirs-faits.html>

En outre, eu égard à la volonté ministérielle et académique, des mesures sont d'ores et déjà prises pour que la montée en efficacité pédagogique de Devoirs faits accompagne son évolution quantitative.

Un document académique à destination des principaux de collège a été édité, en complément du vademecum national. Un séminaire à leur attention et à celle des inspecteurs est également prévu au tout début de cette année scolaire.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE POLITIQUE BASEE SUR TROIS PRINCIPES FONDATEURS

- 1. DEPUIS LA RENTREE 2016, UNE CARTOGRAPHIE ACTUALISEE** à partir d'indicateurs explicites, révisable tous les quatre ans et privilégiant 350 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 732 réseaux d'éducation prioritaire (REP) répartis sur le territoire national. Un réseau se constitue d'un collège et d'écoles associées.

Le Maine et Loire bénéficie de 2 REP+ et 5 REP :

▶ **REP +**

- Collège Jean Lurçat, Angers ;
- Collège Jean Vilar, Angers.

▶ **REP**

- Collège Montaigne, Angers ;
- Collège Jean Mermoz, Angers ;
- Collège Jean Rostand, Trélazé ;
- Collège Joachim du Bellay, Cholet ;
- Collège Pierre Mendès France, Saumur.

La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique et s'appuie sur un référentiel et des mesures clefs.

2. UN REFERENTIEL :

▶ **6 priorités :**

- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler », auquel s'ajoute aujourd'hui le « respecter autrui » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun ;
- Conforter une école bienveillante et exigeante ;
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ;
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ;
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

▶ **Des mesures Clefs :**

- **Axe 1** – Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire ;
- **Axe 2** – Des équipes éducatives formées, stables et soutenues ;
- **Axe 3** – Un cadre propice aux apprentissages.

3. UN DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL COLLECTIF ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PAR UNE ORGANISATION DIFFERENTE DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL EN REP+

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

L'enjeu de ce dispositif est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.

Il s'agit de proposer aux élèves de l'Education Prioritaire de contribuer à l'épanouissement personnel, de favoriser la curiosité par une ouverture sur le monde de l'art et de la culture, de proposer une aide aux devoirs ou encore de valoriser le sens du partage, de l'effort, de la solidarité par le biais d'activités sportives.

► L'aide aux devoirs et aux leçons intègre le programme Devoirs faits

Les élèves peuvent approfondir le travail fait en classe, réaliser les devoirs demandés par les enseignants, trouver une aide si nécessaire.

S'ils n'ont pas besoin d'aide particulière, ils peuvent bénéficier de moments d'apprentissages différents : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, ateliers scientifiques, pratique des langues vivantes (au collège, particulièrement en anglais), formation aux premiers secours.

► La pratique d'activités sportives

Les élèves ont la possibilité de s'initier à différentes activités sportives. Les objectifs spécifiques au volet sportif sont de valoriser l'élève, développer l'estime de soi, lutter contre la sédentarité, amener les jeunes à pratiquer de façon régulière et durable une activité physique.

► La pratique artistique ou culturelle

Tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont envisageables selon les possibilités offertes au sein des établissements scolaires et des structures culturelles accessibles.

► La pratique informatique, multimédia ou documentaire

L'accompagnement éducatif peut également favoriser l'accès des élèves aux technologies usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques. Pour faciliter ces pratiques : l'accès au C.D.I. (centre de documentation et d'information) ou à la bibliothèque-centre documentaire est facilité pendant les créneaux horaires de l'accompagnement éducatif.

Dans les collèges de l'Éducation prioritaire, tous les élèves sont potentiellement concernés.

Cet accompagnement est conçu pour les élèves volontaires et organisé tout au long de l'année.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ECOLES ET DES COLLEGES

Depuis la rentrée 2017, les mesures d'accompagnement se déclinent selon ces trois modalités :

1. **Les REP+** concernent les territoires qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés. Cet accompagnement se traduit par l'application du E/C de référence pour l'éducation prioritaire, la comptabilisation des enfants de 2 à 3 ans dans les prévisions d'effectifs de classe et des indemnités REP+ pour les enseignants.

En REP+, le temps consacré au travail collectif dans les écoles est renforcé, à hauteur de 18 demi-journées, de temps de concertation-formation dédiés à une réflexion collective sur les pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves, la scolarisation des moins de trois ans, l'organisation du travail avec les parents, le partage d'informations avec les partenaires et l'organisation des classes de CP et de CE1 dédoublées.

Ces temps de travail seront déclinés selon 3 axes :

- ▶ 6 demi-journées de formation départementale encadrée (Parcours Santé, Prise en compte des élèves à besoins particuliers, Sciences et respecter autrui, EPS et respecter autrui) ;
- ▶ 1 journée consacrée à un stage école réunissant les enseignants des écoles maternelle et élémentaire autour d'un objet de travail ciblé dans le projet de réseau et d'école ;
- ▶ 10 demi-journées de travail en équipe d'école, de cycle et de réseau, favorisant le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDF et l'accompagnement des priorités ministérielles (analyse des résultats aux évaluations nationales, apprentissages fondamentaux, relation Ecole-Famille).

Au collège, une pondération de 1.1 est mise en place pour ces temps de travail.

Articulées, ces deux dispositions permettent de développer le travail en inter degré (élaboration et suivi des actions du projet de réseau, continuité des apprentissages entre le premier et le second degré, conseil de cycle 3).

2. **Les REP** concernent les territoires rencontrant des difficultés sociales significatives. Dans le 1^{er} degré, l'accompagnement se traduit par l'application du E/C de référence pour l'éducation prioritaire, la comptabilisation des enfants de 2 à 3 ans dans les prévisions d'effectifs de classe et des indemnités ZEP transformées en REP pour les enseignants avec une majoration de 50% pour atteindre un montant mensuel brut de 144€ au lieu de 96€ actuellement.

A la rentrée 2019, les enseignants de CP et de CE1 exerçant dans les écoles de ces territoires bénéficieront, outre les 18 heures consacrées à l'enseignement du Français et des Mathématiques, d'un module de formation dédié à l'apprentissage de la lecture dans un contexte de dédoublement des classes.

3. Dans le département, un soutien spécifique est proposé aux écoles dont le collège de secteur ne relève plus de l'éducation prioritaire mais où la difficulté scolaire existe.

Pour les écoles « soutenues » :

- ▶ Comptabilisation des enfants de 2 à 3 ans dans les prévisions des effectifs de classes ;
- ▶ Application d'un E/C adapté.

LE GROUPE DEPARTEMENTAL

En cohérence avec les axes de travail du groupe académique Education prioritaire, le groupe départemental REP-REP+, constitué des principaux de collège, des IEN, des IA-IPR référents, des formateurs académiques et des coordonnateurs, favorise le partage d'informations, d'expérimentations et des besoins en formation.

Sont envisagées comme perspectives de travail pour l'année scolaire 2019 -2020 :

- ▶ L'accompagnement de l'évaluation des actions du projet de réseau ;
- ▶ L'analyse des résultats aux évaluations nationales CP, CE1 et 6^{ème} ;
- ▶ L'organisation des formations départementales en lien avec les priorités académiques ;
- ▶ L'accompagnement des formations inter degrés par les FAEP ;
- ▶ La présentation et la valorisation de projets pédagogiques innovants ;
- ▶ La centration pédagogique des réseaux sur les compétences langagières orales des élèves.

Afin d'accompagner l'ensemble de ces actions et formations, cinq coordonnateurs, deux formateurs académiques, les équipes de circonscription agissent en complémentarité.

- ▶ Les coordonnateurs ont bénéficié de journées de formation académique en 2018-2019 ;
- ▶ Les formateurs académiques (308 enseignants sur le territoire national formés à l'ESEN de 2014 à 2017) bénéficient d'une décharge horaire et de temps de formation à l'IFE.

LE CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrats de ville 2015-2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats, en cours de réécriture, en constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire partagé par les signataires.

Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés en territoire urbain et définis à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus.

Les contrats de ville reposent sur les principes suivants :

- ▶ Une nouvelle géographie prioritaire
- ▶ Une mobilisation des outils de droit commun
- ▶ Une intégration des dimensions sociale, urbaine et économique
- ▶ La participation des habitants à travers les « Conseils Citoyens »
- ▶ 3 axes transversaux : jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations.

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION ANGEVINE

▶ **Les 8 quartiers prioritaires :**

- Angers :
Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand-Pigeon, Monplaisir, Hauts de Saint Aubin, Beauval Bédier Morellerie
- Trélazé :
Le Grand Bellevue

▶ **Total Angers Loire Métropole : 28 810 habitants (10.76% de la population)**



LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE CHOLET

▶ **Les quartiers prioritaires :**

Bretagne Bostangis, Coline Villeneuve, Jean Monnet, Favreau les Mauges

▶ **Total Cholet : 7430 habitants (13.6% de la population)**



LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

▶ **Le quartier prioritaire :**

Chemin Vert-Hauts Quartiers, 3 340 habitants, 12% de la population de Saumur

Les trois contrats de ville intègrent un volet éducatif dont les objectifs principaux sont la réussite scolaire, la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement à la parentalité.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le programme de réussite éducative (PRE) apporte une aide individuelle, un coup de pouce pour soutenir les enfants de 2 à 12 ans habitant les quartiers prioritaires et rencontrant des difficultés à l'école dans le domaine éducatif, social ou sanitaire. Piloté par les Villes, le PRE est en lien avec de nombreux partenaires sociaux, du monde éducatif, culturel ou sportif.



Selon le lieu de naissance, la famille et l'école de chacun, les chances de réussite des individus ne sont pas les mêmes. Afin de lutter contre ces inégalités de destin qui démarrent dès l'enfance, le gouvernement a expérimenté un projet de Cité éducative à Grigny (91), en 2017.

Les Cités éducatives ont pour objectif d'assurer la prise en charge des enfants avant, pendant et après le cadre scolaire, et de les accompagner depuis leur plus jeune âge jusqu' à l'insertion professionnelle.

Les Cités éducatives prendront appui sur l'écosystème des acteurs qui gravitent autour de l'éducation mais aussi sur les dynamiques locales existantes. Le label permettra de coordonner et aussi de compléter les dispositifs déjà en place dans chaque territoire.

L'ambition des Cités éducatives est l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

En 2019, 80 territoires éligibles au label ont déposé fin juin leur candidature. Dans le Maine et Loire, c'est pour le territoire de **Monplaisir** qu'un dossier a été déposé. Il concernera les écoles maternelles et élémentaires du quartier, le collège Jean Lurcat et les lycées Mounier et Dunant.

La grande alliance éducative



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

LE COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)

Le CESC présent au sein des établissements du second degré est présidé par le chef d'établissement et s'inscrit dans le pilotage de l'établissement. Composé des personnels enseignants, des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; de représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, il contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion. Il définit aussi un programme d'éducation à la santé et à la sexualité ainsi que de prévention des comportements à risques. Des partenaires institutionnels ou associatifs sont régulièrement invités à intervenir dans le cadre des actions des CESC.

Un travail du même type, souvent lié au projet d'école, est conduit dans le cadre des programmes de l'école primaire.

Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale relaie et impulse la politique académique concernant la mise en œuvre des CESC du département. De façon à garantir une cohérence de la maternelle au lycée, il associe aux travaux les inspecteurs de l'Éducation nationale, les représentants des bassins, les conseillers techniques médico-sociaux. Il anime le CDESC (CESC départemental) constitué de personnes ressources afin d'accompagner et de coordonner l'ensemble des actions. Afin d'établir un diagnostic éducatif et de dégager les priorités, une enquête départementale est conduite chaque année auprès des établissements du second degré mais aussi auprès des écoles.

Les travaux du CESC se déclinent autour de **5 problématiques** scindées en plusieurs thèmes :

- ▶ Éducation à la citoyenneté (droits et devoirs, égalité filles/garçons, respect de l'autre, violence scolaire, solidarité, différence)
- ▶ Éducation à la santé (sommeil, alimentation, hygiène, activité physique, secourisme)
- ▶ Éducation à la sexualité (Prévention IST/SIDA, contraception, puberté, violences sexuelles)
- ▶ Éducation à la responsabilité face aux risques (addictions, violences, risques domestiques, sécurité routière)
- ▶ Éducation au développement durable (déchets, services et biens, eau/air/soleil, énergies renouvelables, cadre de vie)

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/c-e-s-c/>

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

La lutte contre les violences en milieu scolaire et plus précisément le harcèlement entre élèves et le cyber harcèlement, est une priorité du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle s'organise autour d'un plan mis en œuvre depuis 2015, avec la mise en place du site internet [NON AU HARCELEMENT](#) et l'ouverture de la ligne téléphonique nationale 3020.

A cette occasion, ont été nommés des référents académiques et départementaux, dont les rôles et missions sont clairement définis.

A cette rentrée, le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'éducation grâce à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance.

Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Le département du Maine & Loire est pleinement engagé pour contribuer à éradiquer le harcèlement à l'école. Un plan d'actions de lutte contre le harcèlement a été élaboré. Le premier objectif vise à construire un maillage territorial structuré en identifiant dans chaque école et établissement un référent Lutte contre le harcèlement. Il sera un relai de proximité important pour les équipes pédagogiques et éducatives et un relai privilégié des référents départementaux.

Textes de référence

Code de l'éducation, articles

R 421-46 et R-421-47

Loi du 8 juillet 2013, section

3, article 12, L'éducation à la

santé et à la citoyenneté

Circulaire du 25 août 2016.

En 2018-2019, le thème portait sur « Le bon usage du numérique ». La proposition de loi « visant à protéger les utilisateurs des dangers d'internet » proposée par l'école Louis Dudé de Brain-sur-Allonnes a été retenue par le jury académique.

En 2018-2019, 30 élèves de 14 à 16 ans et issus de 6 établissements scolaires angevins ont été accueillis au sein de l'École du Génie.

En 2018-2019 le Prix Littéraire de la Citoyenneté a battu son record d'inscriptions avec plus de 8900 élèves, 250 classes ont participé au vote. Cette année le collège Georges Gironde a accueilli la cérémonie de proclamation des résultats du vote. Ont aussi participé les écoles d'Ombree d'Anjou, de Sceaux-d'Anjou, de Segré en Anjou Bleu.

LE PARLEMENT DES ENFANTS

Depuis 1994, le Parlement des enfants placé sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale et de la Présidence de l'Assemblée nationale, s'adresse aux élèves de CM2. Favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique, il peut constituer un point d'appui pour la mise en place du parcours citoyen. Il trouve ainsi sa place dans le cadre du nouveau programme d'enseignement moral et civique du cycle 3.

En 2018-2019, 12 écoles volontaires, à l'issue d'une sélection, ont représenté les 7 circonscriptions législatives du département. Au terme des travaux conduits durant l'année, les élèves de chacune des classes font une proposition de loi sur le thème demandé.

Les propositions de loi sont sélectionnées par un jury académique puis l'une d'entre elle participe à la sélection nationale. Enfin, l'ensemble des classes participantes élit l'une des propositions de loi finalistes. La classe lauréate est invitée à l'Assemblée nationale.

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/parlement-des-enfants-1068501.kjsp?RH=1204537757921>

LES CADETS DE LA DEFENSE

Réalisé en partenariat avec l'Education Nationale et le ministère de la Défense, l'action Cadets de la Défense s'inscrit dans le plan ministériel « Egalité des chances ». L'action consiste à accueillir des élèves de 3^e, filles et garçons, au sein d'unités militaires dans le cadre d'une convention avec des collèges environnants et le Rectorat de rattachement. Au cours de l'année scolaire, ces jeunes volontaires participent « hors temps scolaire » à des demi-journées de formation, à un camp de 5 jours ainsi qu'aux cérémonies commémoratives des 11 novembre, 8 mai, 14 juillet. Ils sont aussi amenés à visiter le Musée des Invalides, le Musée de la Grande Guerre à Meaux, l'Assemblée nationale.

Le dispositif associe depuis 2010 la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Maine-et-Loire et l'École du Génie d'Angers. Il promeut l'égalité des chances et facilite localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes issus de milieux différents. Il développe aussi à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire l'apprentissage du civisme et la socialisation des jeunes. En favorisant le développement d'un comportement qui réponde aux exigences qui sont celles d'un citoyen, il facilite l'insertion professionnelle :

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/cadets-de-la-defense/>

LE PRIX LITTERAIRE DE LA CITOYENNETE

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire propose pour la vingt-deuxième année aux établissements scolaires publics de l'ensemble du département, le Prix littéraire de la Citoyenneté. Sont associés la bibliothèque Municipale d'Angers, le BiblioPôle 49 et les librairies angevines La Luciole et La Sadel.

Une sélection de 20 ouvrages répartis en 5 niveaux de la maternelle à la seconde est élaborée par un comité de lecture et une commission pédagogique. Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, les élèves de chaque classe participante désignent par vote électronique le titre lauréat de la sélection sur laquelle ils ont travaillé. 5 ouvrages sont ainsi déclarés lauréats du Prix Littéraire de la Citoyenneté début juin au cours d'une cérémonie de clôture organisée chaque année par une école ou un établissement du département.

Cette opération permet aux élèves de lire et d'étudier la littérature jeunesse récente, d'acquérir une culture littéraire et artistique. Les thèmes proposés ont aussi pour but de développer la culture humaniste de l'élève et de participer à sa formation de futur citoyen. Le prix est un très bon support pour la réalisation des objectifs de l'enseignement moral et civique et la pratique du débat argumenté en classe. Par son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement scolaire, l'action est aussi un complément aux travaux des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Un comité de pilotage anime et coordonne cette action départementale largement

présente sur tout le territoire : <http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/prix-litteraire-de-la-citoyennete/>

D'AUTRES ACTIONS CITOYENNES

- ▶ **La journée nationale de lutte contre le harcèlement**, positionnée le premier jeudi après les vacances d'automne, permet, grâce à la mobilisation de tous, de sensibiliser les élèves et les personnels à travers la mise en valeur des actions locales <https://www.education.gouv.fr/cid135779/jeudi-8-novembre-2018-journee-nationale-de-lutte-contre-toutes-les-formes-de-harcelement.html&xtmc=journeacuteenationaledeluttecontreleharcegravelement&xtnp=1&xtr=1>
- ▶ **Le Prix « Non au harcèlement »** ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, permet de mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement, tout en enrichissant leurs connaissances sur ce phénomène : <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2017-2018.html>
- ▶ **« Mets tes baskets et bats la maladie »** est une action organisée par l'Association Européenne contre les Leucodystrophies au service des enfants malades. Le ministère de l'Éducation nationale accorde son parrainage. La dictée d'ELA a lieu en octobre : <http://www.education.gouv.fr/cid51430/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie-avec-ela.html>
- ▶ **La « Coupe nationale des élèves citoyens »** est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et menée par l'association "Initiadrroit" rassemblant des avocats intervenant bénévolement dans les collèges et les lycées : <http://eduscol.education.fr/cid58121/initiadrroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens.html>
- ▶ **« Agis pour tes droits » est un concours d'affiches** qui fait appel à la capacité d'expression et à la créativité des élèves de la maternelle au lycée autour du thème des droits de l'enfant et du texte de la convention : <http://eduscol.education.fr/cid61526/agis-pour-tes-droits-de-l-expression-a-l-action.html>
- ▶ **Le « Permis Piéton pour les enfants »** sensibilise les enfants aux dangers de la rue en transmettant aux élèves les règles de circulation piétonne et le sens de la responsabilité individuelle : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/apprendre-tout-au-long-de-la-vie/le-permis-pieton>
- ▶ **« Eco-Ecole »** est un programme international d'éducation au développement durable développé en France depuis 2005. Il accompagne les établissements scolaires dans leurs projets portant sur l'éducation au développement durable et octroie un label : <https://www.eco-ecole.org/qui-sommes-nous/un-programme-en-synergie/>
- ▶ **La « Semaine nationale du Vélo à l'Ecole et au Collège »** sensibilise les élèves à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif, promeut l'usage du vélo dans les pratiques quotidiennes, vise à développer l'autonomie et la responsabilité : <http://eduscol.education.fr/semaine-du-velo/>
- ▶ **Le « Concours des Écoles fleuries »** mobilise depuis plus de 40 ans environ 70 000 élèves sur l'ensemble du territoire en les faisant participer au fleurissement de leur établissement et à la réalisation d'un jardin potager. Ces activités liées à l'éducation au développement durable, favorisent aussi un climat d'entraide et de coopération entre les élèves : <http://www.education.gouv.fr/cid61617/concours-des-ecoles-fleuries.html>
- ▶ **La Ligue nationale contre le Cancer** en partenariat avec l'Éducation nationale, organise différentes actions de prévention en direction des élèves : https://www.lique-cancer.net/article/38762_prevention

A la rentrée 2018, la scolarisation en EGPA concerne plus de 1000 adolescents répartis dans les 16 collèges avec SEGPA (dont 5 dans l'enseignement privé) et un collège-lycée EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) du département.

Deux types de certification sont prioritairement visés : le **Certificat de Formation Générale (CFG)**, et la validation d'un nombre aussi grand que possible de compétences du socle commun. Les élèves de classe de troisième bénéficiant de la SEGPA pourront être présentés au **diplôme national du brevet (DNB)**, plus particulièrement à la **série professionnelle (DNB pro)**.

LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (SEGPA)

- ▶ Arrêté ministériel du 7 décembre 2005 (BO n°1 du 5 janvier 2006)
- ▶ Arrêté du 21 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015) et du 1^{er} décembre 2015 (BO n°1 du 7 janvier 2016)
- ▶ Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015)

Présentes dans certains collèges, les SEGPA accueillent des élèves qui présentent des difficultés graves et durables, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

La SEGPA a pour ambition d'accompagner les élèves vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

Les dispositifs des enseignements adaptés n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Les enseignements en SEGPA s'appuient sur les programmes et les compétences visés en collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires, conformément à l'article L. 332-4 du code de l'éducation.

Soulignons que des élèves en situation de handicap, au regard de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), peuvent être scolarisés en SEGPA par notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Les dossiers de demande d'orientation en SEGPA sont soumis à l'avis de la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD).

LES MOYENS : PEDAGOGIE ADAPTEE ET SUIVI INDIVIDUALISE

L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée principalement de professeurs des écoles spécialisés dans l'aide aux apprentissages auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire, de professeurs de lycée et collège et de professeurs de lycée professionnel. Les principes d'organisation pédagogique suivants prévalent :

- ▶ Une prise en charge personnalisée des élèves (en classe avec un effectif d'environ 16 élèves) qui favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique.
- ▶ Une première année de collège qui doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de sixième SEGPA avec une nouvelle étude du dossier.
- ▶ Un enseignement au sein de la SEGPA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de SEGPA et les classes de collège.
- ▶ Des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et un accompagnement personnalisé mis en place par la nouvelle organisation des enseignements au collège.
- ▶ Une validation progressive des compétences du socle commun attendues en fin de scolarité obligatoire (Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises).

La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.

Dans le département, le fonctionnement des SEGPA en réseau est particulièrement développé. Pour diversifier les modalités de préparation à l'accès à une formation professionnelle, des partenariats existent entre des collèges avec SEGPA et des lycées publics (professionnels, technologiques, d'enseignement agricole).

LA PREPARATION A L'ACCES A UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de SEGPA de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

A partir de la classe de 4^{ème}, la SEGPA permet aux élèves de s'intéresser aux différents champs professionnels pour mettre en perspective un projet professionnel :

- ▶ Des activités pratiques organisées au sein de plateaux techniques autour de différents champs professionnels : habitat ; hygiène alimentation services ; vente distribution magasinage ; espace rural et environnement ; production industrielle.
- ▶ Des stages d'initiation et d'application.
- ▶ Des activités de découverte professionnelle visant à élargir le choix d'orientation.

En classe de troisième, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante notamment avec la voie d'accès au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au baccalauréat professionnel en lycée professionnel.

Pour les élèves qui restent en grande difficulté scolaire à l'issue de la formation commune, et dans le cadre des enseignements adaptés, la scolarité doit se poursuivre le plus possible au sein de formations qualifiantes dans un établissement régional d'enseignement adapté : l'EREA « Les Terres Rouges » à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

MISE EN PLACE DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Suite à la circulaire de rentrée 2019- École inclusive, est institué dans chaque département un service public de l'École inclusive afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

Ce service est une réalité au sein de la DSDEN de Maine et Loire. Sous l'autorité du Directeur académique, il organise, met en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier dont les élèves en situation de handicap.

Parmi l'ensemble des mesures liées à cette circulaire, deux focales peuvent aujourd'hui être portées :

► Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés

Cette année, à titre expérimental, trois PIAL ont été déployés. L'enjeu est, pour apporter une juste réponse aux besoins de compensation humaine (AVS), de coordonner les moyens d'accompagnement. À la rentrée, la généralisation de ce mode de fonctionnement va débiter. Ainsi le département disposera de 27 PIALS interdegrés constitués chacun d'un collège possédant un dispositif Ulis et des écoles de proximité.

Pour mémoire, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont des personnels chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap.

L'accompagnant doit permettre à l'élève de développer sa capacité à être autonome dans les situations d'apprentissage, de communication, d'expression et dans les relations avec les autres. Il assure l'installation de l'élève dans des conditions de sécurité et de confort. La mesure d'aide humaine, qu'il s'agisse d'une aide individuelle ou mutualisée, est notifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

► La cellule départementale d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux

Afin de renseigner parents et partenaires, une cellule d'écoute, physique et téléphonique est mise en place. Il s'agit d'informer les familles de manière générale sur les dispositifs existants, mais surtout de leur apporter une réponse quant au dossier de leur enfant. Les sollicitations sont majoritairement liées aux questions d'orientation et de mise en place d'une compensation qu'il s'agisse d'AVS ou de matériel pédagogique adapté.

SCOLARISATION DANS LES DISPOSITIFS COLLECTIFS : UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN ECOLE, EN COLLEGE OU EN LYCEE

Dans le département 33 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire bénéficient du soutien d'un dispositif Ulis. Cela représente 507 élèves pour le 1er degré, 462 pour le collège et 83 pour le lycée. Ils sont répartis au sein de 45 Ulis dans le premier degré 36 Ulis collège et 9 Ulis Lycée Professionnel.

STRATEGIE AUTISME

À la rentrée 2019, ouvre, pour garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes, une seconde Unité d'Enseignement Maternelle Autisme. Située à Cholet, elle complète le maillage départemental constitué de l'UEMA Angers, l'Ulis école TSA Angers, l'Ulis collège TSA Angers.

Un poste d'enseignant ressource, troubles du spectre de l'autisme, vient quant à lui étoffer l'équipe du Service Départemental de l'École Inclusive. Il contribuera à la mise en place de formations à destination des enseignants du premier degré et des AVS, et pourra accompagner des équipes scolarisant un ou plusieurs élèves atteints de TSA.

*SDEI**Service Départemental de l'École Inclusive**PIAL**Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
A la rentrée, 27 PIALS interdegrés, seront déployés.**Cellule d'écoute et de réponse aux parents
Du 1^{er} juin aux vacances d'automne
02.41.74.35.22
ecoleinclusive49@ac-nantes.fr**3 dispositifs Ulis collège
ouvrent à la rentrée 2019 :
St Exupéry – Calypso - Clémenceau**TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme*

CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Circulaire de rentrée 2017 n°2017-045 du 09.03.2017.

Circulaire EANA n°2012-141 du 02.10.2012.

Coordinatrice 1^{er} degré :
Lucie DURAND PAILLAT
ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

Coordinatrice départementale 2nd degré :
Valérie FRANCOIS
ce.casnav49@ac-nantes.fr

Enseignante référente agglomération ANGERS :
Anne-Sophie RENOUST

Enseignante référente agglomération CHOLET :
Bénédicte GICQUIAUX-DEBRAY

Ressources EDUSCOL
« Scolariser les EANA »
Eduscol.fr

UNE ECOLE JUSTE ET INCLUSIVE

L'École a fait de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales une priorité. Faire réussir les élèves quelle que soit leur origine nécessite de développer partout des pratiques pédagogiques qui s'adressent à tous, en prenant en compte les besoins des élèves les moins familiers à l'univers scolaire.

« Le pilotage renforcé de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés doit permettre l'accueil sans délai et l'accompagnement de tous ces enfants et adolescents, en portant une attention particulière aux situations de grande précarité, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile et aux effets psychologiques de ces situations ».

LA SCOLARISATION DES EANA (ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES)

► Dans le 1^{er} degré

Dans le premier degré, les EANA sont inscrits dans les classes ordinaires. A l'école élémentaire, à leur arrivée, ils bénéficient d'une évaluation assurée par les maîtres Français Langue Seconde (FLS) itinérants. Les résultats permettent d'élaborer des parcours personnalisés les mieux adaptées incluant, si nécessaire, un accompagnement à l'apprentissage du Français Langue de Scolarisation avec un maître FLS.

A partir du cours préparatoire, les élèves peu ou non scolarisés antérieurement peuvent être regroupés dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) auprès d'un enseignant FLS pour un temps variable et révisable dans la durée.

Le CASNAV 49 est informé des inscriptions lorsqu'il n'en est pas à l'initiative.

► Au collège

● Elève de moins de 16 ans accompagné

L'élève est accueilli et inscrit par le chef d'établissement du collège de secteur dans sa classe d'âge. L'inscription dans la classe d'âge précédente est possible exceptionnellement et sur autorisation de l'IA-DASEN uniquement, quand l'élève s'annonce non ou très peu scolarisé antérieurement, élément vérifié par le bilan de positionnement réalisé par l'enseignant référent EANA du collège ou le CASNAV49. Des outils de positionnement en langue d'origine sont disponibles sur le site de la DSDEN du Maine et Loire.

Le service « élèves » à la DSDEN et le CASNAV49 sont informés de l'inscription.

● Elève de moins de 16 ans non accompagné

Les situations d'élèves non accompagnés sont étudiées dans le cadre d'une cellule allophone qui se réunit en moyenne une fois par mois sous l'autorité de l'IEN-IO en présence du CASNAV49, d'un représentant des enseignants coordinateurs des UPE2A ou des Session d'Accueil et d'Immersion Pédagogiques (SAIP) et des chefs d'établissements. La cellule affecte les élèves dans les établissements et si nécessaire dans les structures de type UPE2A ou SAIP sur la base du bilan de positionnement réalisé par le CASNAV49.

Dans tous les cas, le bilan est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours individualisé. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages des compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français Langue Seconde.

► Au lycée

L'accueil des jeunes nouvellement arrivés de + 16 ans accompagnés et en capacité de présenter des documents scolaires est assuré par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) qui délivre un premier positionnement portant sur l'analyse du parcours scolaire antérieur.

La demande de scolarisation est appréciée au regard des éléments fournis et du projet d'orientation. Un avis est émis sur la pertinence du projet scolaire. Ce bilan est adressé au service élèves de la DSDEN avec copie à l'IEN-IO et au CASNAV 49.

Les demandes d'admission en lycées sont examinées par la Direction Académique. Elles doivent être étayées par un pronostic raisonnable de réussite, fondé sur l'entretien avec le psy-EN et l'évaluation des acquis scolaires antérieurs à l'arrivée en France. La DSDEN étudie les demandes et fait des propositions en tenant compte des places vacantes en lycée général et technologique et en lycée professionnel.

Après l'inscription de l'élève, l'établissement sollicite le CASNAV 49 afin de procéder, dans les jours qui suivent l'arrivée en classe, à un bilan de positionnement. Celui-ci est réalisé par le professeur référent FLS ou le CASNAV 49. Ce bilan ayant permis de repérer les acquis scolaires antérieurs à l'arrivée en France est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours individualisé. Une attention sera portée à la valorisation des langues étrangères déjà connues.

► Autres modalités pour les + 16 ans

L'accueil des jeunes non accompagnés est assuré au CIO en partenariat avec les coordinatrices des dispositifs de scolarisations spécifiques MAST (mesure d'accompagnement scolaire temporaire), MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire), UPE2A pro dans le cadre d'un bilan collectif. Il a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise de la lecture et des mathématiques en langue d'origine ou seconde.

Ces bilans sont adressés à la DSDEN et étudiés dans le cadre de la cellule « ENA-EANA » en vue d'une affectation en UPE2A pro, dispositif implanté à l'ÉREA « Les terres rouges » à Saint Barthélémy d'Anjou.

Les situations des jeunes dont le niveau établi lors du bilan collectif est évalué en dessous du niveau de cycle 3 sont examinées par la MLDS. Son pôle insertion allophones est implanté au lycée Chevrollier. L'objectif ciblé est une remise à niveau en français et mathématiques et un travail sur le projet d'orientation en vue de l'intégration d'une scolarité ordinaire.

LA SCOLARISATION DES EFIV (ENFANTS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS)

« Concernant la scolarisation des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs, il est rappelé que le statut ou le mode d'habitat ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. »

Dans le 1^{er} et le 2nd degré, les EFIV sont scolarisés au titre du droit commun dans les établissements. Une attention particulière est parfois nécessaire pour favoriser l'adhésion des parents à la scolarisation de leur enfant et la régularité de la fréquentation de l'établissement.

Dans le 2nd degré, l'accueil des EFIV nécessite une collaboration entre les travailleurs sociaux en charge du suivi des familles et les assistants sociaux des établissements. Sur le plan pédagogique, une adaptation des parcours peut être envisagée pour tenir compte de la discontinuité des apprentissages dans certains parcours d'EFIV.

Les élèves ayant l'autorisation accordée par la DSDEN de poursuivre leur scolarité dans le second degré avec le CNED peuvent bénéficier d'un suivi de scolarité et de soutien dans un collège sur le secteur de leur stationnement.

Le CASNAV 49 est une ressource pour les bilans des élèves, le suivi de scolarité, le prêt d'outils, l'accompagnement et la formation des équipes dans la mise en place de parcours personnalisés. Il veille aussi à la connaissance partagée des modalités de scolarisation mixtes CNED/collège ou à la mise en place de convention entre établissements et CNED.

Lien vers les ressources en ligne de la DSDEN du Maine et Loire :

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/les-missions-du-casnav/>

Circulaire EFIV n°2012-142 du 02.10.2012

Ressources EDUSCOL « Scolariser les EFIV » Eduscol.fr

Schéma départemental d'accueil et d'habitat GDV 2018-2023

Lien vers les ressources en ligne de l'académie de Nantes :

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/ressources-pedagogiques/>

Parcours d'éducation artistique et culturelle et arts visuels : les ressources en ligne sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire : <https://www.dsdn49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-artistique-et-culturelle-et-arts-visuels/>

LA CULTURE ET L'ÉCOLE – PREMIER DEGRE

Le groupe départemental Culture Humaniste, composé de conseillers pédagogiques, produit des ressources à destination des équipes enseignantes pour aider à la mise en œuvre des programmes dans les classes et à la validation des compétences du socle commun de manière disciplinaire mais aussi transversale.

Ces ressources sont en ligne sur le site de la direction académique.

Ce groupe s'implique également dans l'élaboration d'actions de formation en direction des enseignants, notamment en partenariat :

- École du spectateur et opération Pas(s)age avec le théâtre EPCC – le Quai à Angers ;
- Projet danse avec le Centre National de Danse Contemporaine à Angers ;
- Sensibilisation à la danse en partenariat avec le CNDC d'Angers, le THV de Saint-Barthélemy d'Anjou, et dans deux territoires spécifiques avec les CLEA (Anjou bleu) ;
- Découverte de l'opéra avec Angers-Nantes Opéra – Angers ;
- Découverte de l'orgue avec l'association départementale de la sauvegarde des orgues - Angers et département ;
- Découverte de l'orchestre symphonique avec l'Orchestre National des pays de la Loire - Angers et Nantes ;
- Découverte des musiques actuelles avec le Chabada à Angers ;
- Découverte des musiques du monde avec la Galerie Sonore à Angers et sur le département ;
- Découverte de concerts vivant en partenariat avec les JMFrance - Angers ;
- Découverte de la musique baroque avec l'ensemble Amarilis – Angers ;
- École et Cinéma ;
- Formation avec le Musée des Beaux-arts ;
- Formation avec le Musée Jean Lurçat ;
- Formation avec le Musée David d'Angers ;
- Formation avec les Musées de Cholet (Art et histoire, Art et Textile) ;
- Formation avec le Musée Jules Desbois à Parçay-Les-Pins ;
- Formation avec le Musée Joseph Desnais à Beaufort en Vallée ;
- Formation avec la Salle des Arts à Doué La Fontaine ;
- Travail avec les partenaires culturels liés à des festivals : Festival premier plan et vidéo project ;
- Travail partenarial avec le MIEL (Maison Internationale des Ecritures et des Littératures) : Dans le cadre des arts du langage, la MIEL organise des résidences d'auteurs et propose des lectures/rencontres à Angers et ses environs ainsi que sur la Communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe".

Toutes ces formations ont pour objectif de développer les liens entre les écoles et les lieux culturels de proximité et de préparer la rencontre avec les œuvres. Certaines se concrétisent par la préparation d'actions visant la participation des élèves à un spectacle.

► École et Cinéma

Ce dispositif, coordonné par le conseiller départemental en arts visuels, s'adresse aux classes de Grande Section au Cours Moyen 2ème année et s'inscrit dans la logique du socle commun et des programmes d'enseignement de l'école primaire et plus particulièrement dans le cadre des pratiques artistiques et de l'enseignement de l'Histoire des Arts. Ce dispositif vise à proposer un parcours permettant aux élèves concernés de s'approprier le cinéma comme lieu de pratique culturelle et de s'initier à une réelle approche du cinéma comme art. Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections.

La programmation départementale propose six films au choix répartis sur l'année. Ces films ont été sélectionnés parmi les 90 films du catalogue national du dispositif en respectant certains critères. Les séances sont organisées dans les 28 salles partenaires réparties sur le département.

Le catalogue national est consultable sur la plateforme numérique du dispositif : <http://nanouk-ec.com/>

Vous pouvez retrouver l'ensemble des numéros de « L'image du mois » sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://www.dsdn49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi/>

► Éducation aux médias et à l'information

Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement.

Des actions de formation et des ressources sont proposées aux équipes pédagogiques. Régulièrement est publié dans le département un dossier « L'image du mois ».

LES ACTIONS CULTURELLES – SECOND DEGRE

► L'éducation artistique et culturelle

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 affirme la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation générale des élèves. Fondé sur trois piliers (les rencontres, les pratiques et les connaissances), le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour objectif de mettre en cohérence les enseignements et les actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et les diversifier (BO n°19 du 9 mai 2013), en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les structures culturelles de proximité.

En lien avec la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du rectorat (DAAC) différents dispositifs sont proposés dans le département pour le second degré :

► Les ateliers artistiques en collèges et lycées :

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les ateliers artistiques s'adressent à l'ensemble des collèges et lycées du département et concernent tous les domaines artistiques. Ils permettent un travail régulier avec un professionnel, centré sur la pratique et l'ouverture sur l'environnement culturel de l'établissement.

► Collège au cinéma

Cette opération, en partenariat avec le Conseil départemental, la DRAC, le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) et l'association Cinéma Parlant, a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique.

Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections programmées à leur intention dans des salles de cinéma (un film par trimestre). Les enseignants concernés bénéficient quant à eux de journées de formation qui leur sont dédiées selon un calendrier proposé en début d'année.

Pour la rentrée 2019, ce sont plus de 5650 élèves, répartis sur 51 collèges du département (37 publics et 14 privés), qui, accompagnés de 224 enseignants, vont découvrir le monde du cinéma.

► Classes presse

Cette action, qui s'adresse à 10 classes de 5ème, 4ème et 3ème de collège, répond à plusieurs objectifs pédagogiques : Écrire pour être lu et apprendre à s'exprimer à l'oral pour être compris ; Découvrir la diversité de la presse et des médias ; Analyser l'actualité au travers des journaux ; Éduquer à la citoyenneté ; Maîtriser la lecture et l'écriture ; Travailler sur divers champs disciplinaires. Le dispositif a évolué depuis la rentrée 2017 vers une structuration plus souple, sans thème imposé, visant à faire découvrir le métier de journaliste sous toutes ses formes. « Classes Presse – Vis ma vie de journaliste ». L'action intègre l'envoi de quotidiens papier et l'accès aux

journaux numériques pour la classe et l'équipe pédagogique. Les élèves rencontrent à deux reprises le journaliste « parrain » de la classe. Ces interventions portent, d'une part sur la présentation du métier de journaliste, et d'autre part, sur une aide à la production journalistique et à l'illustration des articles. Chaque classe envoie une ou plusieurs productions (écrite, photo, audio ou vidéo). Le comité de lecture détermine les coups de cœur du jury et une cérémonie de clôture, organisée dans les locaux du journal partenaire, permet à une délégation de chaque classe inscrite, de visiter le journal et d'assister à la découverte du palmarès.

► Rentrée en musique et pratique du chant choral

La chorale dans les écoles et les établissements contribue à l'instauration d'un climat scolaire confiant, serein et propice aux apprentissages. Elle permet en outre d'assurer la rentrée en musique.

La plupart des collèges de Maine-et-Loire proposent la pratique du chant choral. Des moyens sont alloués aux établissements pour que cette possibilité soit offerte à tous les élèves volontaires, soixante-douze heures par an, dont une hebdomadaire, au moins.

► Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le Contrat Local d'Éducation Artistique est un opérateur essentiel des territoires. Parce qu'il réunit en son sein les acteurs concernés par l'éducation artistique, il assure au plus près du terrain la meilleure synergie au service des élèves.

Ainsi l'Éducation Nationale passe-t-elle contrat avec les communes, le Ministère de la Culture et d'autres collectivités locales afin de mieux voir converger vers l'enfant les moyens culturels mis en œuvre.

Troupes de théâtre, groupes de musiques actuelles ou plus anciennes, interviennent directement dans les établissements scolaires.

Cette action contractualisée bénéficie d'une évaluation qui montre aujourd'hui un maillage serré et efficient.

► Concours national de la résistance et de la déportation

Né en 1958 sur l'initiative d'anciens résistants de Maine-et-Loire, il fut créé officiellement en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale.

Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre d'en tirer les leçons civiques dans leur vie actuelle.

Le règlement du concours (<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>) comporte 4 catégories.

Le jury départemental est composé de membres d'associations mémorielles, d'enseignants d'histoire-géographie, de représentants de l'Office National des Anciens Combattants, des Archives départementales et du musée du génie.

En 2018-2019, 15 établissements, 9 collèges et 6 lycées, ont participé au CNRD avec 426 élèves. Les élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de clôture le 5 juin 2019 à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Le thème retenu pour cette année scolaire est : « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister. »

► Concours « Montrer l'histoire »

Le concours "Montrer l'histoire" est organisé par les Archives départementales de Maine-et-Loire en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 49).

<http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>

<http://www.dsdn49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/>

Ce concours est ouvert aux élèves des écoles primaires, et établissements secondaires, publics et privés, du département, travaillant par classe ou groupe. Un établissement peut inscrire plusieurs classes ou groupes au concours.

Les projets déposés doivent obligatoirement concerner l'histoire ou le patrimoine (événements, lieux, pratiques culturelles, témoignages...) et comporter une dimension locale.

En 2018-2019, 24 classes d'écoles et de collège ont participé à l'action. De nombreuses productions étaient en lien avec la célébration du centenaire de la fin de la guerre 14-18.

Sur le site des archives départementales :

<https://www.archives49.fr/espace-pedagogique/les-concours/montrer-l-histoire/>

Sur le site de la DSDEN :

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/montrer-l-histoire/>

CEREMONIES COMMÉMORATIVES

A Angers et dans l'ensemble du département, chaque année des élèves des premier et second degrés, enseignement public et privé sous contrat, participent à diverses cérémonies commémoratives :

- ▶ Commémorations du 11 novembre et du 8 mai ;
- ▶ Commémoration des fusillés de Belle-Beille en octobre ;
- ▶ Commémoration du souvenir de la Déportation en avril.

L'année scolaire 2019-2020 sera celle du 75ème anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945 et du 80ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940.

Au cours de ces cérémonies, les élèves des écoles, collèges ou lycées accompagnent les porteurs de drapeaux, lisent des lettres de Poilus, les noms des résistants fusillés ou bien les messages des associations d'anciens combattants, et chantent en chœur la Marseillaise.

Les 30 cadets de la Défense, sont parallèlement à cela formés à la pratique institutionnelle de l'hymne national tout au long de l'année par le Conseiller en Education Musicale. Il s'agit d'un partenariat développé entre l'Inspection Académique et l'Ecole du Génie. Ces jeunes réinvestissent ces apprentissages dans les différentes cérémonies civiles et militaires tout au long de l'année scolaire.

Sur le site de la DSDEN, un tableau permet de repérer des liens entre les sujets traités dans les documents ressources « Image du mois » et des journées nationales ou internationales de commémoration.

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi/>

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires (SSS) qui contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'Ecole, sont implantées dans les collèges et dans les lycées.

Elles sont ouvertes par le Recteur d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.

Le projet pédagogique spécifique de la section sportive scolaire, articulé avec celui de l'éducation physique et sportive (EPS) et de l'association sportive est intégré au projet d'établissement.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants, mais se distinguent des structures et dispositifs relevant des parcours de l'excellence sportive du haut niveau.

- ▶ Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement ;
- ▶ La section sportive a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée ;
- ▶ Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;
- ▶ Au lycée, une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de «jeune officiel» UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou d'un diplôme fédéral ;
- ▶ Chaque année la carte académique des structures labellisées SSS est validée lors d'une Commission rectorale.

Les Sections Sportives Scolaires de Maine-et-Loire :

	Nombre SSS public	Nombre SSS privé	Nombre SSS total
Maine-et-Loire (Retournée 2019)	11	11	22

Contacts :

- ▶ Rectorat : l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS (philippe.chatonnay@ac-nantes.fr) ou le Conseiller technique académique d'EPS (francis.huot@ac-nantes.fr).
- ▶ DSDEN : l'IEN-IO (ce.iio49@ac-nantes.fr) et le service élèves : Mme Ingrid Perrault (service.eleves49@ac-nantes.fr)

Pour toute information, consulter le site du rectorat : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/enseignement/haut-niveau/>

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Le code de l'éducation prévoit que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'à celles et ceux classé(e)s Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

La liste des sportifs et arbitres concernés est arrêtée par le Ministère des Sports.

Une convention contractuelle doit être signée entre l'établissement accueillant le jeune sportif et le pôle sportif afin d'organiser les aménagements de scolarisation.

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)

L'USEP est le sport scolaire de l'Ecole publique, pour tous les enfants, en continuité de l'Education Physique et Sportive (EPS).

L'USEP est le secteur sportif scolaire de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire. L'USEP contribue, avec ses partenaires, à la **formation sportive et citoyenne de tous les enfants des écoles primaires publiques** pour une société humaniste, laïque et solidaire. L'USEP propose son savoir-faire en matière de projets éducatifs au cœur de l'école en :

- ▶ **généralisant de l'activité physique, sportive et associative** qui développe des compétences motrices, sociales et civiques associées à des savoir-faire et des savoir-être ;
- ▶ **créant un environnement favorable à la pratique physique, sportive et associative** (accessibilité, coût, activités...) qui facilite les comportements actifs des jeunes ;
- ▶ **développant une culture commune de promotion de l'activité physique** pour favoriser l'engagement des jeunes dans un cadre associatif, dans le respect des valeurs humanistes et fraternelles ;
- ▶ **considérant la laïcité** autant comme un principe d'organisation qu'un objet d'éducation.

L'USEP est à la fois :

- ▶ **un mouvement sportif** : organisation d'activités et de rencontres sportives scolaires et périscolaires des écoles publiques ;
- ▶ **un mouvement associatif** : développement d'activités sportives volontaires diversifiées, complémentaires de l'E.P.S en lien avec les fédérations sportives ;
- ▶ **un mouvement pédagogique** : concourir à la formation et au travail des enseignants, des animateurs, des équipes éducatives, des formateurs intervenant dans les cadres scolaires et périscolaires.

En Maine et Loire, l'USEP propose :

- ▶ le prêt de matériel sportif (multisports, nouveaux sports, handisport...), des malles pédagogiques (Sport et Vivre Ensemble, Sport et handicap, Sport et pratiques innovantes) ;
- ▶ des ressources pédagogiques ;
- ▶ un calendrier d'activités sportives variées pour les 3 cycles, sur tout le territoire du Maine et Loire (Usépiades, Rando-contée, Jeu USEP 49, pétanque, orientation, arts du cirque, Anim'Athlé...) ;
- ▶ l'intervention de la Déléguée USEP dans les classes lors de la 1ère séance d'un module d'apprentissage ;
- ▶ des temps de formation ;
- ▶ d'utiliser l'association USEP comme support de l'apprentissage de la vie associative dans l'école (débat associatif, classe « coopération », organisation d'une rencontre par les élèves...) ;
- ▶ de nombreux partenaires institutionnels et privés. Des conventions avec différents comités sportifs départementaux (golf, basket, football, handball, rugby, badminton, tennis de table...).

En 2018/2019, l'USEP compte près de 4000 licenciés et 155 associations.

Présidente : Emilie Philippeau

Déléguée : Marina Cherbonnier

Contact : USEP 49- 7, rue Lebas 49000 ANGERS – 02.53.61.00.44
cdusep49@gmail.com / <https://maineetloire.comite.usep.org/>



L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

L'union nationale du sport scolaire (UNSS) représente plus de 1 100 000 élèves licenciés en France et plus de 8400 élèves licenciés en Maine et Loire en 2018-2019.

Textes de référence :

L121-5 du code de l'éducation

L552-2 du code de l'éducation

NOR :
MENH1411477C

N°2014-073 du 28-5-2014

Le sport scolaire contribue à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Tout établissement du second degré doit créer son association sportive en collège et en lycée.

En continuité avec le **Plan académique de développement du sport scolaire (PADSS)**, un nouveau **Plan de développement du sport scolaire départemental (PDDSS 2016-2020)** est actualisé à partir du **Plan national de développement du sport scolaire (PNDDSS)** et du **plan d'académie 2017-2020**.

PNDDSS : 3 axes AIR

- ▶ ACCESSIBILITE : pour un sport ambitieux ;
- ▶ INNOVATION : pour un sport scolaire innovant ;
- ▶ RESPONSABILITE : pour un sport scolaire éthique solidaire.

Plan d'académie : 5 ambitions RISCs

- ▶ REUSSITE : conforter la réussite des tous les élèves ;
- ▶ INSERTION : favoriser une insertion réussie dans la société ;
- ▶ SOLIDARITE : ne laisser personne au bord du chemin ;
- ▶ COOPERATION : travailler ensemble pour la réussite de tous ;
- ▶ SANTE BIEN ETRE : promouvoir le sport santé sous toutes ses formes et contribuer au développement des valeurs et de l'éthique sportive.

Ce plan **PDDSS** peut être décliné pour chaque district (9 districts en collège et 3 districts en lycées) et pour chaque association sportive (AS) d'établissement (74 AS et 260 enseignants). Il est accessible sur le site unss.org

Quelques priorités à poursuivre en 2019-2020 :

- ▶ organiser des rencontres sportives en impliquant le plus souvent les élèves aux fonctions de jeunes officiels (jeunes juges, jeunes arbitres, jeunes organisateurs, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, jeunes vice-présidents élèves) ;
- ▶ mettre en place des journées sportives promotionnelles répondant aux demandes de tous ;
- ▶ réduire les inégalités de pratique sur tout notre département et développer les pratiques mixtes et féminines pour tendre vers l'équilibre filles/garçons, développer le sport partagé qui réunit élèves valides et élèves en situation d'handicap ;
- ▶ gérer et financer avec le soutien des partenaires institutionnels et des partenaires privés les déplacements sur tout le territoire national ;
- ▶ poursuivre les conventions avec les différents comités, les clubs locaux, les municipalités.

Remerciements à tous les acteurs :

Aux présidents des AS pour leur soutien, aux enseignants pour leur implication au service des élèves, aux parents d'élèves pour leurs encouragements auprès des jeunes et à tous les partenaires qui contribuent à la réussite de nos événements.

Président : Benoît Dechambre

Directeur départemental et conseiller technique de l'IA-DASEN : Thierry Coutant

Contact : UNSS 49 Inspection d'Académie, Bat D, 15 bis rue Dupetit Thouars ANGERS – 02.41.74.35.19

Courriel : ce.unss49@ac-nantes.fr - site internet : unss.org

UN MAILLAGE DEPARTEMENTAL DE PARTENAIRES

Projets avec des partenaires
divers et multiples.

Plus d'infos :

<http://www.terre-des-sciences.fr/>

L'ASTEP (Accompagnement en Sciences et Technologies à l'École Primaire) permet à l'enseignant d'être secondé par un scientifique, étudiant, chercheur, ingénieur ou technicien d'entreprise, pour concevoir et conduire des séquences de classe permettant aux élèves de construire des connaissances scientifiques dans une démarche d'investigation.

MERITE – Mettre l'Expérience des Réalités Industrielles et Techniques au service des Ecoles.

Plus d'infos :

<http://web.emn.fr/x-de/projet-merite/index.php/decouvrir-nos-actions>

Au fil des années, des liens étroits, au travers de projets variés se sont tissés avec plusieurs organismes et associations qui viennent en appui des enseignants pour développer la culture scientifique en apportant leur expertise et/ou proposant des outils ou en mettant des équipements (mallettes pédagogiques par exemple) à la disposition des classes.

Parmi ces partenaires, dans le cadre d'une convention, le CCSTI Terre des sciences (Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle) apporte son soutien logistique et matériel aux écoles et aux équipes de circonscription. Le CCSTI Terre des sciences est également porteur, au niveau départemental, de la Fête de la science.

DANS LE CADRE DE L'ASTEP, UN PARTENARIAT AVEC L'ENSAM (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS)

Dès 2006, des contacts avec les responsables de l'ENSAM ont permis le rapprochement avec cette école d'ingénieurs implantée au cœur d'Angers.

Une convention, actant ce partenariat a été signée en 2006. Elle fixe les modalités d'intervention des étudiants.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, cinq écoles (150 élèves répartis sur 6 classes) ont bénéficié de l'intervention d'étudiants. Ce projet est intégré au cursus de formation de ces derniers et participe à la validation d'une Unité d'Enseignement.

Le point d'orgue de cette action est la venue à l'ENSAM en fin d'année scolaire de l'ensemble des classes concernées pour un forum où chacune présente son projet. Lors de cette journée, chaque étudiant accompagne les élèves de la classe dans laquelle il est intervenu pour une visite guidée de l'ENSAM. Les élèves bénéficient, par ailleurs, de la présentation du métier d'ingénieur.

PROJET MERITE

L'École nationale supérieure des mines de Nantes se mobilise avec ses partenaires, dans le cadre du projet "MERITE", pour redonner aux élèves du primaire et du secondaire le goût de l'expérimentation et de l'apprentissage pratique notamment à l'aide de mallettes pédagogiques leur permettant de travailler sur des problèmes concrets.

Au sein du Maine et Loire le partenariat s'est construit avec l'ESA (Ecole Supérieure d'Agricultures). Durant l'année scolaire 2018-2019, deux écoles de la circonscription de Trélazé ont été associées à la construction d'une séquence pédagogique « Du produit brut au produit fini ». A la rentrée 2019, la mallette pédagogique consacrée à cette action sera proposée en prêt à l'ensemble des écoles du département.

EXPOSCIENCES à l'ENSAM

Au cours de l'année scolaire 2018 – 2019, 90 élèves ont bénéficié de l'intervention de partenaires scientifiques sur les temps scolaires et périscolaires. La présentation du métier d'ingénieur, un temps d'exposition et de valorisation des travaux réalisés est mise en place chaque année au mois de mai.

PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION

Chacun des cycles de l'école primaire a pu bénéficier, au cours de l'année 2018 – 2019, d'un module de formation dédié à l'enseignement des sciences et/ou de l'éducation au développement durable (EDD) intégrant un versant des apprentissages fondamentaux. Cette formation proposée sur une zone géographique ciblée (zone 2) sera reproduite à la rentrée scolaire 2019 (zone 3).

- ▶ Cycle 1 : de l'exploration libre à l'exploration guidée ... quel enrichissement lexical ?
- ▶ Cycle 2 : la démarche d'investigation et la place des écrits en sciences
- ▶ Cycle 3 : Enseigner l'EDD

Les enseignants exerçant en REP+ ont, par ailleurs, pu investir une journée « Sciences et EDD » adaptée à chaque cycle. A la rentrée 2019, le groupe départemental proposera un module « Sciences et respecter autrui » centré sur l'EDD.

Plus d'infos :

- ▶ <http://www.ac-nantes.fr/scolarité-et-vie-de-l-eleve/education-a-la-citoyennete-et-ouverture-au-monde/ecole-et-etablissement-en-demarche-globale-de-developpement-durable-e3d/>
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid59672/semaine-europeenne-du-developpement-durable.html&xtm=c=durable&xtnp=1&xtcr=13>

Mars 2020 : semaine des mathématiques.

Retrouvez les informations pratiques de cette année : <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/mathematiques/de-s-maths/semaine-maths/>

1^{er} semestre 2020 : défi mathématiques « MEAN ».

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifique, éthique et civique.

L'engagement de l'Éducation Nationale pour le développement durable, s'exprime notamment au travers du label « E3D » - Ecole ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable. Celle-ci a officiellement été lancée par le ministère de l'Éducation nationale le 29 août 2013.

Les objectifs visés à travers le label E3D sont :

- ▶ Mettre en valeur les projets EDD en les appuyant sur une vraie politique d'établissement
- ▶ Développer les partenariats notamment avec les acteurs locaux

En 2019, la semaine du développement durable a eu lieu du 30 mai au 5 juin. Elle a permis à plusieurs écoles et établissements du département de valoriser leurs initiatives locales et leurs actions partenariales. En 2020, cette semaine se tiendra courant juin.

LABELLISATION E3D

En 2019, trois écoles et quatre collèges ont obtenu la labellisation E3D pour leur projet dédié à l'environnement durable. Le département du Maine et Loire compte aujourd'hui cinq écoles publiques et deux écoles privées, huit collèges publics et un collège privé et sept lycées publics et un lycée privé labellisés.

Dans ce cadre, la refonte du site départemental EDD vise à expliciter aux écoles et collèges la démarche de labellisation en illustrant par les actions d'écoles mises en œuvre.

2019 – 2020 SERA L'ANNEE DES MATHÉMATIQUES

- ▶ **Ouverture** en octobre 2019 à la Sorbonne
- ▶ Plusieurs actions sur **le numérique et l'enseignement des mathématiques**
- ▶ Un forum des mathématiques à Lyon (inscription au PNF)

LA SEMAINE DES MATHÉMATIQUES

La semaine des mathématiques 2020 aura lieu du 9 au 15 mars 2020 et aura pour thématique « **Mettons en scène les mathématiques** ». C'est le moment choisi pour valoriser les actions et projets mathématiques.

Des séances répondant à la thématique définie seront proposées à tous les cycles dans le cadre de la semaine des mathématiques par le groupe « Maths 49 » sur le site de la DSDEN 49.

MATHÉMATIQUES ENSEMBLE DANS L'ACADEMIE DE NANTES (MEAN)

Un défi mathématique académique est proposé aux classes de cycle 3 (CM1 /CM2 /6ème) d'un même secteur de collège. Il repose sur des corpus de problèmes soumis aux classes inscrites.

Cette action peut s'inscrire dans le cadre du CEC (Conseil Ecole Collège).

ACTIONS DE FORMATION DÉPARTEMENTALES

Les enseignants des écoles primaires auront une formation de 9h en mathématiques cette année. Certains dans le cadre du plan de formation **Villani/Torossian** suivront un parcours de 12h sur temps de formation et 6h sur temps de classe. Ils seront encadrés par des **référents mathématiques de circonscription**.

La formation des enseignants se fera par le biais de la plateforme M@gistère, de conférences pédagogiques et d'accompagnements sur site. Les parcours proposés seront :

- ▶ La résolution de problèmes au cycle 1
- ▶ Calculs en ligne et calculs mentaux aux cycles 2 et 3
- ▶ La résolution de problèmes aux cycles 2 et 3

LE NUMERIQUE A L'ECOLE

« L'Ecole numérique » : un plan pour l'Education.

L'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous en initiant, en partenariat avec les collectivités et différents acteurs, des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Le numérique contribue en effet à **l'accomplissement des missions fondamentales de l'école** : instruire, éduquer et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. Il est également un formidable outil d'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'intérêt éducatif du numérique dépasse également le cadre de la classe, il facilite les échanges au sein de la communauté éducative et favorise l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants. Il contribue aussi, en mettant des contenus de qualité à disposition de tous et en tous lieux, à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le département du Maine-et-Loire se mobilise pour une mise en œuvre réussie de la stratégie numérique définie aux échelons national et académique, afin de favoriser la réussite de chacun des élèves.

LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS

Une démarche partenariale avec les collectivités territoriales.

La DSDEN de Maine-et-Loire assure une mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales, qui consentent des efforts importants pour accroître le niveau d'équipement des écoles et des établissements. Un « guide d'aide à la prise de décision en matière d'équipement numérique à l'école » est à disposition des équipes enseignantes et des collectivités. Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées ont répondu, en lien étroit avec les académies, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales. L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.

Ecoles numériques innovantes et ruralité.

Les enseignants bénéficient par ailleurs d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique et d'un accompagnement de proximité.

L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT offre à tous les membres de la communauté éducative un bouquet de services numériques pour le travail, les échanges et l'accès à des ressources.

Un espace numérique de travail est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire. A la rentrée 2013, l'ensemble des collèges, lycées, publics et privés de Maine-et-Loire ont intégré l'Espace Numérique de Travail « e-lyco », déployé par l'académie de Nantes à destination du second degré.

Par ailleurs, un ENT académique pour les écoles primaires (appelé « e-primo »), qui implique désormais plus de 120 écoles et 17 000 écoliers de Maine-et-Loire, est en développement continu. Cette année, une nouvelle solution, ONE, est déployée. Elle offre une ergonomie et un fonctionnement optimisés qui permettront de développer les pratiques collaboratives et d'étendre la communauté d'utilisateurs d'e-primo.

LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES INNOVANTES

Un accompagnement à la recherche et à l'innovation.

Le numérique permet de rendre les pratiques pédagogiques plus attractives et surtout plus efficaces. Il concourt également à la diversification des parcours d'apprentissage, levier de la réussite de tous les élèves.

A l'échelle du département, un important travail de recherche est conduit au sein des classes, s'appuyant sur l'expertise des enseignants, qui vise à tirer le meilleur parti des différents outils numériques.

Des outils et ressources qui ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques.

► L'initiation à la programmation et la robotique pédagogique

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture pose l'informatique parmi les langages pour penser et communiquer. L'initiation à la programmation est mise en œuvre à l'école dès le cycle 2. Les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) accompagnent et forment les enseignants sur ce nouvel objet d'apprentissage en coopérant notamment avec l'Atelier CANOPE 49 pour proposer des ressources pédagogiques et avec l'ESPE dans le cadre d'expérimentations réalisées dans des classes de cycle 3.

► Les tablettes tactiles

La rapidité de leur mise en œuvre, leur légèreté, leur simplicité d'utilisation et leur mobilité ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques. Les écoles élémentaires d'Angers, Saumur, Trélazé sont désormais intégralement équipées et l'équipement des autres communes est en accroissement rapide.

► Les ressources pédagogiques numériques

Depuis la rentrée 2016, une banque nationale de ressources numériques éducatives (BNRE, Eduthèque) est mise à disposition des enseignants pour la conception, la réalisation et l'évaluation des apprentissages. Depuis la rentrée scolaire 2013, le département de Maine-et-Loire s'est engagé dans une démarche de production et de partage de ressources pédagogiques numériques. En correspondance avec les orientations du projet académique, la production des ressources pédagogiques numériques vise à :

- Valoriser les savoirs d'expérience des enseignants ;
- Contribuer à la diffusion des pratiques pédagogiques efficaces et/ou innovantes ;
- Tirer le meilleur parti des travaux accomplis en formation.

LA FORMATION PAR ET POUR LE NUMERIQUE

Levier essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes, la formation des enseignants au numérique, dans le nouveau contexte du règlement général sur la protection des données (RGPD), fait l'objet d'une attention particulière,

► Dans le premier degré

En relation avec les équipes de circonscription, le conseiller pédagogique départemental au numérique et l'équipe des 8 Enseignants Référents pour les Usages du Numérique ont vocation à accompagner au quotidien les équipes enseignantes des écoles pour une intégration réussie des nouvelles technologies à leur pratique pédagogique.

► Dans le second degré

Dans chaque collège, lycée ou EREA, les personnes ressources TICE et le référent numérique sont des enseignants chargés de faciliter les usages du numérique au sein de leur établissement auprès de leurs collègues, à la faveur de formations spécifiques dont ils bénéficient.

De nombreux parcours de formation, en présentiel et à distance, sont également proposés aux enseignants dans le cadre de leur formation continue.

► M@gistère

Faisant partie des services mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale, M@gistère est un dispositif de formation continue des enseignants des 1er et 2nd degrés destiné à la mise en œuvre de sessions de formation à distance, tutorées et interactives. M@gistère facilite également le partage et la mutualisation entre enseignants en mettant à disposition des équipes des espaces de travail collaboratif.

Références :

Le site Eduscol, onglet «Ecole numérique» :

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/>

Le site de l'académie de Nantes, espace pédagogique:

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/>

Le site de la DSDEN de Maine-et-Loire, vie pédagogique, rubrique « numérique » :

<http://www.dsdn49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/groupes-de-pilotage-departemental/numerique/>

Lutter contre le décrochage et favoriser la persévérance scolaire sont une priorité du projet académique.

Des dispositifs départementaux pour un accompagnement individualisé et efficient afin de « ne laisser personne au bord du chemin ».

LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DU DECROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage commence très souvent par du désintérêt et de l'absentéisme. C'est donc d'abord dans la classe que doit commencer la prévention puis dans l'établissement. Chaque collège et lycée désigne un « référent décrochage », le suivi des situations d'élèves en décrochage se fait lors des cellules de veille, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Un parcours individualisé peut être proposé aux jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter une sortie prématurée en proposant un accompagnement spécifique à tout jeune susceptible de décrocher (cf parcours dérogatoire individualisé ou PAFI).

Des actions de formation des référents décrochage et des autres personnels sont organisées par bassin.

LES RESEAUX FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

Ces réseaux rassemblent sur chaque bassin les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Il existe un réseau par bassin de formation et un chef d'établissement en est le référent.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Dans chaque bassin, un pôle de la MLDS propose aux jeunes de plus de 16 ans une solution adaptée à leur situation :

- ▶ Actions de Prévention en renforçant la persévérance scolaire
- ▶ Actions d'Intervention auprès des jeunes en risque de décrochage scolaire
- ▶ Actions de Remédiation pour un retour en formation
- ▶ Parcours Allophone (primo-arrivant)

Autres dispositifs en lien avec la Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion (DAPSI) :

- ▶ Lycée Nouvelle Chance Angevin au lycée David d'Angers : accueil de jeunes ayant décroché après un échec au bac pour une re-préparation d'un baccalauréat général ou technologique
- ▶ Mesure Accompagnement Scolaire Temporaire (MAST) au lycée Dunant- Angers : accueil de jeunes migrants âgés de 16 à 18 ans n'ayant jamais été scolarisés. L'objectif de la MAST est d'accompagner ces jeunes dans la maîtrise de la langue française et de les aider à concrétiser un projet professionnel.

Pour toute information, s'adresser à Sylvie Wastiaux, coordonnatrice départementale de la MLDS : sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr

LA PLATE-FORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS (PSAD)

Le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue par l'intermédiaire du système interministériel d'échange d'informations (SIEI). Ce système permet de constituer des listes de jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Les listes sont ensuite transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pour traitement (recherche d'informations sur la situation des jeunes en contactant l'établissement d'origine et la famille, proposition de rencontre dans un des organismes de suivi, CIO ou mission locale).

Pour contacter la plate-forme de chaque bassin, s'adresser au Centre d'Information et d'Orientation.

L'apprentissage permet de préparer des diplômes professionnels CAP et Bac Professionnel et/ou des diplômes de l'enseignement supérieur notamment le BTS. Le Maine et Loire représente près de 26% des apprentis de la Région Pays de la Loire, avec **920 apprentis** inscrits en 2018-2019 au **Centre de Formation pour Apprentis de l'Education Nationale Maine et Loire (CFA EN 49)**. Le réseau des CFA EN ligériens représente près de 3000 apprentis soit 10 % des effectifs d'apprentis au niveau de la Région.

Le CFA EN 49, dont la mission est de coordonner les **Unités de Formation par Apprentissage (UFA)**, regroupe 9 établissements sur le Maine et Loire, proposant 31 formations dans des secteurs tels que l'industrie, les travaux publics, le bâtiment, la mode, maintenance des matériels et véhicules...

Le CFA EN 49 propose des modalités de parcours variées : en tout apprentissage, en mixage des parcours (d'abord scolaire puis apprenti) et en mixage de publics (scolaire et apprenti dans la même formation). Il s'inscrit dans la politique de développement de l'apprentissage du Conseil Régional et dans la politique de l'Éducation nationale de développer l'apprentissage au sein de ses établissements.

En devenant apprenti dans les UFA du Maine et Loire, le jeune n'est pas coupé de son environnement scolaire, puisqu'il continue d'avoir accès aux services de l'établissement : restauration, hébergement, CDI, installations sportives, associations...

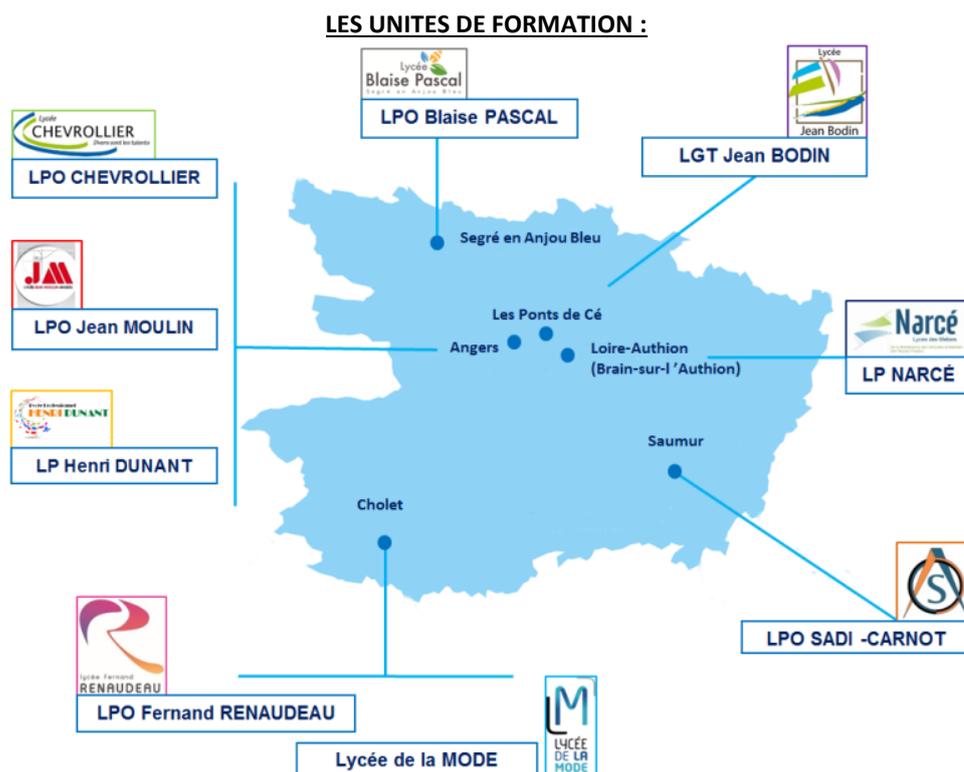
L'apprentissage dans l'Education Nationale prend en compte l'individualisation des parcours avec l'aide des **Centres De Ressources (CDR)**. Il s'agit d'accompagner l'apprenant dans la durée, en adoptant des moyens pédagogiques individualisés, et d'adapter une progression pédagogique inductive, en lien avec les enseignants-formateurs. L'accompagnement est au centre de l'activité du C.D.R. qui peut être considéré comme un espace au service de l'autonomisation de l'apprenti.

Les axes stratégiques développés au sein du CFA EN 49 depuis plusieurs années (accompagnement pédagogique des apprentis, sécurisation des parcours de l'amont à l'aval du contrat, la professionnalisation des acteurs, l'innovation pédagogique) ont permis de développer des formations de qualité : taux d'insertion 94.4 %, taux de réussite aux examens 81 % et taux de rupture 6.39 %. (Chiffres issus du contrat d'objectifs 2017-2018)

Pour répondre aux attentes de la réforme de la formation professionnelle, au 1er Janvier 2020, les réseaux des CFA EN et des GRETA vont fusionner afin d'étoffer leur offre en formation initiale par apprentissage et continue et être présents sur l'ensemble du territoire.

<https://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr/>

<https://www.cfaen49.fr/>



CFA EN MAINE-ET-LOIRE : LA CARTE DES FORMATIONS
Le Centre de Formation d'Apprentis Education Nationale Maine et Loire

Famille de métiers	Type de diplôme	Diplôme	UFA
INDUSTRIE (Chaudronnerie)	Bac pro	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	UFA HENRI DUNANT
INDUSTRIE (Conception et production)	BTS	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	UFA CARNOT-BERTIN
INDUSTRIE DE LA MODE	Titre pro (Niveau 5)	PIQUEUR EN MAROQUINERIE	UFA LA MODE
	Titre pro (Niveau 5)	TECHNICIEN D'ATELIER PRÊT A PORTER COUTURE	UFA LA MODE
	CAP	MAROQUINERIE	UFA BLAISE PASCAL
	Bac pro	METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE	UFA BLAISE PASCAL
	BTS	METIERS DE LA MODE-CHAUSSURE ET MAROQUINERIE	UFA LA MODE
	BTS	METIERS DE LA MODE-VETEMENTS	UFA LA MODE
BATIMENT	BTS	BATIMENT	UFA JEAN MOULIN
TRAVAUX PUBLICS	CAP	CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	UFA NARCE
	CAP	CONSTRUCTEUR DE ROUTES	UFA NARCE
	CAP	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS	UFA NARCE
	Bac pro	TRAVAUX PUBLICS	UFA NARCE
	BP	CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS	UFA NARCE
	BTS	TRAVAUX PUBLICS	UFA JEAN MOULIN
MAINTENANCE AUTOMOBILE ET ENGIN	Bac pro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A MATERIELS AGRICOLES	UFA NARCE
	Bac pro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	UFA NARCE
	Bac pro	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C MATERIELS D'ESPACES VERTS	UFA NARCE
	BTS	MAINTENANCE DES MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION	UFA NARCE
	BTS	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	UFA NARCE
	BTS	TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES	UFA NARCE
MAINTENANCE DES SYSTEMES	Bac pro	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	UFA BLAISE PASCAL
	BTS	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION	UFA RENAUDEAU & UFA BLAISE PASCAL
ELECTRICITE	BTS	ELECTROTECHNIQUE	UFA RENAUDEAU
SYSTEMES ENERGIQUES ET CLIMATIQUES	Titre pro (Niveau 3)	ASSISTANT MANAGER DE L'ENERGETIQUE (OUVERTURE Rentrée 2019)	UFA RENAUDEAU
INFORMATIQUE NUMERIQUE	BTS	SYSTEMES NUMERIQUES OPTION B : ELECTRONIQUE ET COMMUNICATION (OUVERTURE Rentrée 2019)	UFA CHEVROLLIER
SERVICES AUX ENTREPRISES	Bac pro	ACCUEIL - RELATION CLIENTS ET USAGERS	UFA HENRI DUNANT
	Bac pro Première et Terminale	GESTION-ADMINISTRATION	UFA HENRI DUNANT
NOTARIAT	BTS	NOTARIAT (Mixage, 1ère année scolaire + 2ème année apprenti) Ouverture rentrée 2020	UFA JEAN BODIN
COMMERCE	BTS	TECHNICO-COMMERCIAL OPTIONS MATERIELS AGRICOLES, TRAVAUX PUBLICS	UFA NARCE
TRANSPORT LOGISTIQUE	CAP	OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	UFA NARCE

Organisation et missions de la DSDEN49

CABINET

Cheffe de cabinet – Laure CADY ☎ 02 41 74 34 79

✉ ce.cabinet49@ac-nantes.fr

- Secrétariat IAA-DAASEN : Antoine GUERRA ☎ 02 41 74 34 75

✉ ce.iaadj49@ac-nantes.fr

- Secrétariat SG : Anne MICHAUD ☎ 02 41 74 35 84

✉ ce.sg-ia49@ac-nantes.fr

- Secrétariat IENA : Solenne HERVE ☎ 02 41 74 34 57

✉ ce.iena49@ac-nantes.fr

- Chef de garage et chauffeur : Jonathan MONGIN

CONSEILLERES TECHNIQUES

• **MÉDECIN DE PRÉVENTION DES PERSONNELS**

Dr Iris MORY ☎ 02 41 74 35 81

Secrétariat : C. COLLOREC ☎ 02 41 74 35 45

• **PROMOTION DE LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES**

Mission médicale : Dr Geneviève ROLLET ☎ 02 41 74 35 57

Mission infirmière : Christine HUET ☎ 02 41 74 35 68

✉ ce.ctrd49@ac-nantes.fr

• **SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES**

Sébastien ATTENCOURT ☎ 02 41 74 35 69 - ☎ 02 41 74 35 56

Secrétariat des CTRD : Marylène LANDRON ☎ 02 41 74 35 55

✉ secretariat-ctrd49@ac-nantes.fr - ce.ctas49@ac-nantes.fr

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Laurence KERMORVANT ☎ 02 41 74 35 70

✉ laurence.kermorvant@ac-nantes.fr

Odile LECHAT ☎ 02 41 74 35 58 ✉ odile.lechat@ac-nantes.fr

• **UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) Directeur départemental :**

Thierry COUTANT ☎ 02 41 74 35 19 ✉ ce.unss49@ac-nantes.fr

Secrétariat : A. LALLIER ☎ 02 41 74 35 19

• **USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} Degré)**

Déléguée départementale : Marina CHERBONNIER

☎ 02 41 74 34 87 ✉ usep49@wanadoo.fr

- **CDSNAV (Centre Départemental pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) Chargée de mission départementale :**

Valérie FRANCOIS ☎ 02 41 74 35 30 ✉ ce.casnav49@ac-nantes.fr

**INSPECTEUR D'ACADÉMIE
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (DASEN)
Benoît DECHAMBRE**

**INSPECTRICE D'ACADÉMIE ADJOINTE
DIRECTRICE ACADÉMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (DAASEN)
Dominique CHEVRINAIS-POGLIO**

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Corinne NOBIRON**

IEN IO

(Information et Orientation)

Annie LANDAUD

☎ 02 41 74 34 84

Secrétariat : Antoine BLANCHARD

☎ 02 41 74 35 36

✉ ce.io49@ac-nantes.fr

IEN ASH

(Adaptation scolaire et Scolarisation
des élèves Handicapés)

Stéphane BERTROU

• Secrétariat : Catherine VIVIEN

Katia BURGEVIN

☎ 02 41 74 35 76

✉ ien.ash49@ac-nantes.fr

IEN Pré-élémentaire Maternelle

Laurence DUBREIL

☎ 02 41 74 35 62

✉ ienmat49@ac-nantes.fr

**Mission de Lutte contre le
Décrochage Scolaire :**

Sylvie WASTIAUX

☎ 02 44 68 01 51

✉ sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr

**Service Départemental de l'Ecole
Inclusive (SDEI)**

☎ 02 41 74 35 22

✉ ecoleinclusive49@ac-nantes.fr

IEN Enseignement professionnel

Philippe RADIGOIS

Secrétariat Rectorat

☎ 02 72 56 65 28

✉ philippe.radigois@ac-nantes.fr

**ADJOINT DE L'IA-DASEN
CHARGÉ DU 1^{ER} DEGRÉ : Olivier GROMY**
Conseillère pédagogique, chargée de mission
Formation initiale et continue : Marylaure DREVARD
☎ 02 41 74 35 34 - ✉ cpiena49@ac-nantes.fr

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)

Angers Centre	Christophe CLAIR	☎ 02 72 73 90 06
	✉ ienacentre@ac-nantes.fr	
Angers Est	Dominique CERDA	☎ 02 41 68 79 66
	✉ ienaest@ac-nantes.fr	
Angers - Nord Loire	Nathalie HUSSENOT DESENONGES	☎ 02 41 68 79 76
	✉ ienanord@ac-nantes.fr	
Angers Ouest et Sud	Emmanuelle NIVASSE JOVER	☎ 02 41 68 79 51
	✉ ienaouest@ac-nantes.fr	
Baugé	Annabelle FREMONT	☎ 02 41 89 86 91
	✉ ienbauge@ac-nantes.fr	
Chalonnnes/Bords Loire/Layon	Malamine SISSOKO	☎ 02 41 68 79 54
	✉ ienchalonnnes@ac-nantes.fr	
Cholet Est	Soizic CHAPRON	☎ 02 41 62 22 23
	✉ iencholest@ac-nantes.fr	
Cholet et Sèvres	Marie-Noëlle FARDIN	☎ 02 41 62 15 79
	✉ iencholvev@ac-nantes.fr	
Doué la Fontaine/Loire Thouet	Joël FABIEN	☎ 02 41 51 01 98
	✉ ierendoue@ac-nantes.fr	
Durtal – Les trois rivières	Corinne COUDRON	☎ 02 41 68 79 57
	✉ ierendurtal@ac-nantes.fr	
Montrevault/Sud Loire Bocage	Valérie JUILLAN	☎ 02 41 62 00 84
	✉ ienmontrevault@ac-nantes.fr	
Ponts de Cé/Sud Loire Vignobles	François BARBARIT	☎ 02 72 73 90 08
	✉ ienponts@ac-nantes.fr	
Saumur	Noël SABUCO	☎ 02 41 51 30 29
	✉ iensaumur@ac-nantes.fr	
Segré	Laurence BLEAUX LESGOURGUES	☎ 02 41 92 12 47
	✉ iensegre@ac-nantes.fr	
Trélazé – Loire – Aubance	Philippe MERCIER	☎ 02 41 66 36 50
	✉ ientrelaze@ac-nantes.fr	

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DÉPARTEMENTAUX

Arts plastiques et visuels : Xavier THIBAUT	✉ ce.cpdartsvisuels49@ac-nantes.fr	☎ 02 41 74 35 26
EPS : Florence DAHY, Régis LEMOINE	✉ ce.cpdeps49@ac-nantes.fr	☎ 02 41 74 35 25
Langues vivantes : Lydie MORANGE	✉ ce.cpdlangues49@ac-nantes.fr	☎ 02 41 74 35 33
Musique : Philippe BONNETTE	✉ ce.cpdmusique49@ac-nantes.fr	☎ 02 41 74 35 27
TICE : Richard GUTTIEREZ	✉ cpdtice49@ac-nantes.fr	☎ 02 41 74 35 38

DIVISION DU PREMIER DEGRÉ (D1D)

Chef de division : J.D. PALU-LABOUREU

✉ d1d49@ac-nantes.fr

Service des moyens du 1^{er} degré (SM1D)

Cheffe de bureau : C. BABIN ☎ 02 41 74 35 23

✉ sm1d49@ac-nantes.fr

Service Interdépartemental De gestion
des Enseignants des Ecoles Publiques (SIDEEP)

Chef de service : J.D. PALU-LABOUREU

Adjointe chef de service : H. LOUCHART

SIDEEP 44 ✉ sideep44@ac-nantes.fr

Chef de bureau : S. GIRARD ☎ 02 41 74 34 63

SIDEEP 49 ✉ sideep49@ac-nantes.fr

Cheffe de bureau : L. CORDEAU ☎ 02 41 74 35 00

SIDEEP 53 ✉ sideep53@ac-nantes.fr

Chef de bureau : M. GEFFROY ☎ 02 41 74 35 80

SIDEEP 72 ✉ sideep72@ac-nantes.fr

Cheffe de bureau : I. CHAMPY ☎ 02 41 74 35 40

SIDEEP 85 ✉ sideep85@ac-nantes.fr

Cheffe de bureau : M. HAUPIER ☎ 02 41 74 35 17

**DIVISION DES ELEVES ET
DU 2ND DEGRÉ (DE2D)**

Cheffe de division : C. DEBUT

Adjointe cheffe de division : M.CHARPENTIER

✉ de2d49@ac-nantes.fr

Service des Moyens du 2nd degré (SM2D)

Cheffe de service : C. DEBUT

Cheffe de bureau : A.L. PRIGENT

☎ 02 41 74 34 85

✉ sm2d49@ac-nantes.fr

Service du Suivi des Écoles et des
Établissements (S2E)

Cheffe de service : M. CHARPENTIER

☎ 02 41 74 35 44

✉ s2e49@ac-nantes.fr

Service des Élèves et de la Scolarité (SES)

Cheffe de service : C. DEBUT

Cheffe de bureau : I.PERRAULT

☎ 02 41 74 34 71

✉ service.eleves49@ac-nantes.fr

**DIVISION DES
RESSOURCES HUMAINES (DRH)**

Cheffe de division : B. BOUCAUD

Bureau de la gestion individuelle, collective
et du remplacement – Formation continue

Cheffe de bureau : M. VERDON

☎ 02 41 74 35 43

✉ drh-gestionco49@ac-nantes.fr

✉ drh-fcreplacements49@ac-nantes.fr

Bureau académique des pensions

Chef de bureau : S. JOUFFROY

☎ 02 41 74 34 90

✉ drh-pension1d72@ac-nantes.fr

Bureau GRH Départementale et de
l'accompagnement des personnels

Cheffe de bureau : P. MARTINEAU

☎ 02 41 74 35 48

✉ drh49@ac-nantes.fr

**DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES (DAFAG)**

Cheffe de division : M. TRESSY

Référente Marianne

☎ 02 41 74 34 69

✉ ce.dafag49@ac-nantes.fr

Affaires financières :

L. CHEBARDY-BANSE

Affaires Générales :

P. LANOY

Service technique :

P. JOUBIN

G. PRUD'HOMME

N. RACHITOVA

G. AQUILINA

J. BOURREL

**DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION / CENTRE
DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DE
L'INFORMATION (DSI/CDTI)**

Chef de division : P. MARCON

☎ 02 41 74 34 91

✉ cdti49@ac-nantes.fr

C. BLANCHARD

F. MOUINEAU

O. DELCAYRE

D. SPLAWSKI



**Organigramme
2019-2020**
actualisé au 02/08/2019

L'IA-DASEN: BENOÎT DECHAMBRE

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) met en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du Recteur, il définit les orientations prioritaires du département, en fonction de ses spécificités, en déclinant la politique nationale et le projet académique et en participant à l'élaboration des politiques interministérielles et partenariales qui concernent l'Éducation nationale.

Il anime les instances de concertation avec les partenaires sociaux.

Ses responsabilités s'exercent dans les domaines pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements) et administratifs (direction de l'ensemble des services d'Éducation du département). Elles couvrent sept domaines essentiels :

- ▶ le pilotage pédagogique et éducatif des 1^{er} et 2nd degrés ;
- ▶ la gestion des moyens : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles (carte scolaire), les collèges et les lycées (dotation horaire globalisée) en fonction des priorités du département et des contextes locaux ;
- ▶ la gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- ▶ la gestion des élèves : politique d'orientation et d'affectation des élèves dans les collèges et les lycées, gestion des fonds sociaux ;
- ▶ l'organisation des examens professionnels du 1^{er} degré CAPPEI ;
- ▶ la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées, sur l'ensemble des circonscriptions et bassins de formation : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs ;
- ▶ le plan de formation initiale et continue des personnels du premier degré.

L'IAA-DAASEN: DOMINIQUE CHEVRINAIS-POGLIO

L'Inspectrice d'Académie Adjointe, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale (IAA-DAASEN) seconde l'Inspecteur d'académie dans l'exercice de ses missions et, en cas d'absence de celui-ci, est amenée à le représenter dans toutes ses fonctions. Elle a pour ce faire une délégation permanente de représentation.

Elle est plus particulièrement chargée de :

- ▶ contribuer à l'accompagnement des EPLE, plus spécifiquement des collèges ;
- ▶ suivre plus particulièrement les dossiers concernant les bassins d'Angers-Grégoire et Cholet ;
- ▶ d'animer et de coordonner, au niveau départemental, l'éducation prioritaire, les politiques interministérielles au titre de l'Éducation Nationale, le dossier des élèves à besoins particuliers (dispositifs relais, UPE2A, accueil des EANA) et en lien avec l'IEN ASH le dossier des élèves relevant d'une adaptation scolaire (EGPA et Ulis).

LA SECRETAIRE GENERALE : CORINNE NOBIRON

La Secrétaire Générale assure les fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination des services de la Direction académique de Maine-et-Loire et met en œuvre les orientations nationales et académiques relevant de ses attributions auprès de l'IA-DASEN.

Elle contribue au pilotage du département et peut représenter l'IA-DASEN auprès des partenaires institutionnels.

La Secrétaire générale participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs départementaux en matière de carte scolaire ainsi qu'à la répartition des moyens dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Elle procède au contrôle de l'exécution des dépenses et assure une fonction de conseil en matière juridique et administrative auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements.

ADJOINT A L'IA-DASEN, L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGE DU PREMIER DEGRÉ : OLIVIER GROMY

Participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale conduite dans le premier degré. Il assure auprès de l'IA-DASEN une fonction de conseil pour l'ensemble du 1er degré.

Il est l'interlocuteur privilégié et chargé de la coordination du groupe des Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation Nationale des IEN premier degré (IEN) et celui des conseillers et conseillères pédagogiques départementaux, de la préparation des différentes instances avec les services de la Direction académique (CTSD, CAPD) ainsi que du pilotage de groupes de travail associant IEN et experts.

Par ailleurs, il a en charge le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes du 1er degré. Dans cette mission, il est assisté de Marylaure DREVARD, conseillère pédagogique.

L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE-INFORMATION ET ORIENTATION : ANNIE LANDAUD

Supervise auprès des services, sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'affectation des élèves ; elle prépare avec les services compétents les opérations de définition de la carte scolaire du second degré.

Dans ce cadre, elle organise et assure le suivi des procédures d'orientation et d'affectation départementales en liaison avec le Rectorat.

Par ailleurs, l'IEN-IO coordonne et anime les centres d'information et d'orientation.

Son action participe de la mise en synergie des réseaux qui concourent à la prévention des sorties sans qualification : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE), Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), relation école-entreprise, Comité Départemental Emploi Formation Orientation Professionnelle (CDEFOP).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ADAPTATION ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ASH) : STEPHANE BERTROU

Assure une fonction de conseil auprès de l'IA-DASEN pour l'ensemble des dossiers concernant la scolarisation des élèves handicapés et des élèves de l'enseignement adapté.

Il organise et assure le suivi de leur scolarisation en contribuant à la mise en synergie des différents réseaux qui concourent à cette scolarisation ainsi qu'en animant et en coordonnant le réseau des enseignants et enseignantes chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Il pilote le Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI). Mis en place en juin, ce service a pour ambition de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap : accompagnement humain, matériel pédagogique, orientation scolaire (ULIS et SEGP).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : PHILIPPE RADIGOIS

Conseille l'IA-DASEN pour les questions relatives à l'enseignement technique et à l'apprentissage : à ce titre, il éclaire sa vision des contextes spécifiques et produit une analyse fine des formations en évolution.

L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PRE-ELEMENTAIRE : LAURENCE DUBREIL

Assure le suivi des enseignements en maternelle sur le département de Maine-et-Loire et propose des axes de travail pour la formation en maternelle en coordination avec les IEN du 1er degré.

Elle a en charge le pilotage du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) du département.

Par ailleurs, elle assure la coordination de l'évolution des rythmes scolaires et des PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec les services de la DSDEN sur le département.

LA CHEFFE DE CABINET : LAURE CADY

Traite des affaires réservées de l'IA-DASEN et coordonne les relations de l'IA-DASEN avec le Cabinet du Recteur et celui du Préfet, avec les services du Conseil Départemental, du Conseil Régional et des mairies, ainsi qu'avec les chefs d'établissements, les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les élus, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves. En lien direct avec l'IA-DASEN et tous les membres de l'équipe de direction, elle encadre les personnels du Cabinet. Elle veille également à la cohérence de l'image de la Direction académique en tant qu'interlocutrice auprès des médias.

Par ailleurs, elle est chargée de gérer les dossiers des personnels d'inspection et de direction.

ORGANISATION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

Les services administratifs de la Direction académique de Maine-et-Loire assurent d'une part des missions traditionnellement dévolues au niveau départemental et d'autre part, des missions relevant de services mutualisés à vocation académique comme la gestion administrative et financière des enseignants du 1^{er} degré public ainsi que le service des pensions de ces personnels.

La gestion des services relève de la compétence de la Secrétaire générale qui encadre les différentes divisions et services de la Direction académique.

LE CABINET DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Cabinet assure le suivi des dossiers de l'Inspecteur d'académie, les affaires signalées et la gestion des personnels de direction et d'inspection. Il est notamment en charge de la carrière des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Education nationale (liste d'aptitude, avancement, mutation, lettre de mission, notation, évaluation).

Organisé en pôle, il est placé sous la responsabilité de Laure CADY et est composé de trois agents :

- ▶ Antoine GUERRA : secrétaire de l'IAA-DAASEN
- ▶ Anne MICHAUD : secrétaire de la Secrétaire Générale
- ▶ Solenne HERVE : secrétaire de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré

LA DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES (DAFAG)

Est placée sous la responsabilité d'une cheffe de division : Mireille TRESSY.

Cette division assure le service logistique dont l'entretien des locaux, l'accueil, le courrier, la reprographie et la gestion du budget de fonctionnement de la Direction académique.

C'est également au sein de ce service que sont gérés les frais de changements de résidence des personnels du département.

LA DIVISION DU PREMIER DEGRE (D1D)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU et de son adjointe Hilda LOUCHART.

Cette division gère la répartition et l'attribution des moyens du 1^{er} degré ainsi que la carte scolaire. Pour assurer la continuité du service public, un agent identifié assure le relais indispensable avec le service académique de la gestion des enseignants du 1^{er} degré privé situé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée (**SAGEEP**).

Dans le cadre d'une plateforme de mutualisation regroupant les cinq départements de l'Académie, le Service Interdépartemental De gestion des Enseignants des Écoles Publiques (**SIDEEP**) assure l'ensemble des missions relatives à la gestion administrative et financière individuelle des enseignants du premier degré et des actes collectifs de gestion de ceux-ci, hormis le mouvement.

LA DIVISION DES ÉLÈVES ET DU 2ND DEGRE (DE2D)

Est placée sous l'autorité d'une cheffe de division : Carole DEBUT et de son adjointe Martine CHARPENTIER.

Trois services composent cette division :

- ▶ Le Service des Élèves et de la Scolarité (SES), est placé sous la responsabilité de Carole DEBUT. Il prend en charge les questions relatives à l'élève et dévolues à la Direction Académique : le suivi de l'élève, les affectations, les dérogations, l'absentéisme, les voyages scolaires...
- ▶ Le Service des Moyens du second degré (SM2D) est placé sous la responsabilité d'Anne-Laure PRIGENT, il gère l'attribution des moyens d'enseignement et d'assistance éducative de l'ensemble du 2nd degré (collèges et lycées) du département.

- ▶ Le Service du suivi des Écoles et des Établissements (S2E), est placé sous la responsabilité de Martine CHARPENTIER. Ses principales missions sont le contrôle de légalité et le contrôle financier des collèges, le conseil aux établissements du second degré, le suivi et la gestion des contrats aidés, les contrats d'objectifs, les aspects sécurité au sein des EPLE dont les PPMS ainsi que le suivi de dossiers partenariaux et interministériels comme la politique de la ville.

LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Est placé sous la responsabilité d'une cheffe de division : Béatrice BOUCAUD.

La DRH comprend quatre bureaux dont les domaines d'activité sont les suivants :

- ▶ La gestion collective des enseignants du premier degré public de Maine-et-Loire, dont les opérations de mouvement et de promotion. Ce bureau prépare l'ensemble des travaux de la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale).
- ▶ Le remplacement et la formation continue : ce bureau centralise la gestion du remplacement dans les écoles publiques du département en lien étroit avec la gestion collective veillant à l'équilibre entre postes et personnes.
- ▶ La GRH départementale concernant l'ensemble des personnels relevant de l'Éducation nationale dans le Maine-et-Loire comme l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide auprès de la Commission départementale d'action sociale (CDAS), la gestion des Congés longue maladie, longue durée, les mi-temps thérapeutiques et les retraites pour invalidité en lien avec le comité médical départemental. Ce bureau travaille en lien étroit avec le bureau de la gestion collective en matière de GRH de proximité et d'accompagnement des personnels. Il assure également l'organisation et la tenue des séances du CHSCTD et des visites d'établissements, écoles et services s'inscrivant dans ce cadre.
- ▶ Enfin, la D.R.H. accueille également le Service académique des pensions des enseignants du 1er degré public. Les dossiers de retraite, après instruction et contrôle par la DRH, font l'objet d'une transmission au service des pensions du Ministère de l'Éducation nationale, localisé à la Baule.

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION (CTDI)

Placé sous la responsabilité d'un chef de division : Philippe MARCON, le CDTI apporte un concours majeur à la modernisation de l'action administrative.

Acteur du changement et de l'amélioration des procédures, le CDTI a pour principales missions l'exploitation et le suivi des applications de gestion utilisées au niveau départemental, (dont la gestion des cinq bases de gestions des enseignants du 1^{er} degré public), ainsi que le développement d'outils de gestion informatisés pour la gestion des ressources humaines (principales applications : mouvement des professeurs des écoles (PE), emploi du temps des PE et gestion des temps partiels des PE).

Par ailleurs, le CDTI assure notamment l'assistance aux utilisateurs et l'actualisation du site WEB de la DSDEN en lien avec le rectorat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le CDTI est rattaché à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) au Rectorat de Nantes. Ce transfert permet de faciliter la mutualisation des compétences sur les domaines de développement et de pilotage.

En cas de faits graves, susceptibles de revêtir un caractère pénal, violences graves ou violences sexuelles, ne pas faire d'enquête, ne pas questionner l'enfant ou la personne mise en cause, et assurer la sécurité de l'enfant

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La Protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. (Art. L. 112-3 du code de l'Action Sociale).

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION

La responsabilité de la Protection de l'enfance incombe prioritairement au Président du Conseil Départemental et dans certains cas à l'autorité judiciaire (loi du 14 mars 2016).

L'application de cette loi dans le Maine-et-Loire, est inscrite dans la Charte de Protection de l'Enfance en Danger actualisée en 2010 et signée par la Direction Académique. Elle établit les modalités de transmission des informations préoccupantes et de concertation entre les divers services du département, (services de l'état, collectivités territoriales, associations) qui ont en charge ou participent à la protection de l'Enfance.

« L'événement préoccupant » est un écrit qui permet de porter à la connaissance des autorités administratives (Conseil Départemental) ou judiciaires (Procureur de la République), la situation d'un mineur pouvant être en danger. Il s'agit de la transmission de tous les éléments d'information, faits et comportements observés, propos entendus, y compris ceux constatés par un médecin scolaire.

Les procédures internes à l'Éducation Nationale sont accessibles sur le site de la Direction Académique de Maine-et-Loire.

La fiche recueil y est téléchargeable.

LES DESTINATAIRES

« L'événement préoccupant » est adressé à la Direction Académique.

La Direction Académique saisit le service Enfance en Danger du Conseil Départemental qui centralise tous les événements préoccupants du département et qui va les qualifier le cas échéant en information préoccupante.

Si la situation le justifie, notamment en cas de faits de violences graves ou de violences sexuelles, l'IA-DASEN saisit le Procureur de la République.

LES CONSEILS ET PRECAUTIONS

La Protection de l'Enfance s'effectue dans le respect dû aux enfants et à leurs familles.

Elle implique la plus grande confidentialité et le respect des procédures.

La famille doit être informée de la transmission d'une Information Préoccupante, aux autorités administrative ou judiciaire, sous réserve que cette information **n'aggrave pas** la situation de danger pour l'enfant ou/et puisse compromettre le bon déroulement d'une instruction judiciaire.

En cas de doute, il convient dans un premier temps, de ne pas informer la famille. Il sera toujours possible de le faire si besoin. En revanche, si on informe à tort, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Contacts : ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr

En cas d'événement grave, chaque fois que nécessaire, la cellule de soutien est déclenchée. L'équipe médico-sociale de l'établissement est systématiquement présente.

Les Conseiller.ère.s

Techniques lui apportent soutien et conseil et travaillent en articulation avec le service santé-social des personnels. Ils assurent le lien avec l'IA-DASEN et ses collaborateurs.

LA MISSION PROMOTION DE LA SANTE ET LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Médecins, infirmiers et assistants de service social contribuent, grâce à leurs compétences au sein des équipes éducatives, à la réussite de tous les élèves. Ils constituent les personnes ressources de l'Institution en matière santé et social.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX

▶ Médecin :	Geneviève ROLLET	02 41 74 35 57
▶ Infirmière :	Christine HUET	02 41 74 35 68
▶ Service Social :	Sébastien ATTENCOURT	02 41 74 35 59

- Contribuent à l'élaboration, l'impulsion et l'évaluation de la politique de santé et sociale du département en cohérence avec les politiques nationales et académiques;
- Animent et coordonnent les équipes de secteur ;
- Apportent leur expertise et leur appui technique aux équipes des établissements scolaires
- Établissent toutes les liaisons utiles avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires extérieurs dans le cadre de leurs compétences respectives ;
- Organisent la gestion des événements graves ;
- Participent à la veille sanitaire.

LES EQUIPES DE TERRAIN

- ▶ **16 médecins** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré publics et privés,
- ▶ **71 infirmier.ère.s** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré publics
- ▶ **24 assistant.e.s de service social et 2 conseiller(e)s techniques** pour l'ensemble des établissements du 2nd degré publics dans lesquels ils assurent des permanences,
 - Participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique nationale et régionale ;
 - Aident à la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
 - Luttent contre l'échec scolaire, facteur d'exclusion sociale ;
 - Contribuent à la lutte contre la grande pauvreté ;
 - Participent à la protection de l'enfance ;
 - Luttent contre le harcèlement entre élèves ;
 - Agissent en cas de maladies transmissibles ;
 - Participent aux cellules d'écoute et de soutien.

Contact :

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale

Promotion de la Santé et
Service Social en Faveur des
Élèves
15 Rue Dupetit-Thouars
49047 Angers Cedex

Tel. : 02 41 74 35 55

ce.ctrd49@ac-nantes.fr

La mise en œuvre des missions se décline selon les compétences de chacun :

- ▶ Soins infirmiers, consultations infirmières et accompagnement des élèves à la demande
- ▶ Réalisation de visites médicales, dépistages infirmiers et suivis de l'état de santé des élèves à besoins particuliers ou malades
- ▶ Dépistage et diagnostic par les médecins, des troubles des apprentissages pouvant affecter la réussite des élèves
- ▶ Accompagnement de la scolarisation des élèves handicapés, en lien avec la Maison de l'Autonomie (MDA)
- ▶ Accompagnement social et accès aux droits des élèves et des familles
- ▶ Participation à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- ▶ Évaluations en matière de protection de l'enfance
- ▶ Actions collectives de prévention dans le cadre du parcours éducatif de santé, des projets d'établissement et des comités d'éducation à la santé et citoyenneté (CESC).
- ▶ Actions collectives de prévention et prises en charge individuelles dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.

Lorsqu'une cellule de soutien est déclenchée, les assistant.e.s de service social des personnels et le médecin de prévention peuvent venir en appui de l'ensemble des personnels.

Contacts:

Dr Iris MORY
DSDEN - 02 41 74 35 81
iris.mory@ac-nantes.fr

Laurence KERMORVANT
DSDEN - 02 41 74 35 70
Laurence.kermorvant@ac-nantes.fr

Odile LECHAT
DSDEN - 02 41 74 35 58
Odile.lechat@ac-nantes.fr

Secrétariat médico-social:
Corinne COLLOREC
02.41.75.35.45
medecin-prevention49@ac-nantes.fr

LE SERVICE MEDICAL ET SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Médecin, assistantes sociales accompagnent tous les personnels confrontés à des problèmes de santé ou des difficultés d'ordre social. Ils constituent les personnes ressources de l'institution en ce qui concerne les personnels en matière de santé et social.

LE MEDECIN DE PREVENTION :**► Missions du médecin de prévention :**

- le médecin de prévention a un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents. Il intervient dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale ;
- le médecin de prévention **assure le suivi médical des personnels à leur demande**. Il accompagne le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés ;
- il apporte une expertise **sur l'environnement professionnel** (accessibilité, hygiène, sécurité, aménagement, équipement matériel, etc.) avec les autres acteurs du domaine ;
- il contribue à la **définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie**. Le médecin de prévention participe aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- il contribue à l'élaboration du **programme annuel de prévention**.

LES ASSISTANTES SOCIALES :

Laurence KERMORVANT – secteur Angers et l'est du département
Odile LECHAT – secteur Angers et l'ouest du département

► Missions des assistantes sociales :

- au cours de la vie professionnelle, chacun peut être confronté à des situations l'amenant à rechercher **conseils** et **soutien**. Le Service Social des Personnels, service spécialisé du travail, s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale ;
- l'Assistant.e Social.e **accueille, écoute, informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial. Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'Institution. Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Éducation Nationale, et les services extérieurs. Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel** les personnels qui le souhaitent.

LES DOMAINES D'INTERVENTION :

- **auprès des personnels** : prévention de la désinsertion professionnelle, santé, vie familiale et sociale, domaine économique (Commission Départementale d'Action Sociale), information ;
- **auprès de l'institution** : participation à la mise en œuvre de **Gestion des Ressources Humaines**, collaboration au dispositif des postes adaptés des enseignants, participation à la politique d'Action Sociale Académique.

Annexes

L'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au DASEN chargé du premier degré : **Olivier GROMY**

Inspectrice de l'Éducation Nationale – Mission Pré-élémentaire : **Laurence DUBREIL**

Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés) : **Stéphane BERTRON**

Circonscriptions	Inspecteur(trice)	Secteur Collège
ANGERS CENTRE	CLAIR Christophe	David d'Angers, Chevreul, Mermoz, Monnet
ANGERS EST	CERDA Dominique	Debussy, Lurçat, Montaigne
ANGERS NORD LOIRE	HUSSENOT-DESENONGES Nathalie	Claudé, Janequin, Rabelais, Renoir, Jean Zay
ANGERS OUEST ET SUD	NIVESSE-JOVER Emmanuelle	Janequin, Landreau, Mermoz, Rabelais, Vilar
BAUGE	FREMONT Annabelle	Châteaucoin, Molière, Porte d'Anjou, Truffaut
CHALONNES SUR LOIRE – LAYON	SISSOKO Malamine	Anjou-Bretagne, Bastié, Monnet, Rabelais, Racine, St-Exupéry
CHOLET EST	CHAPRON Soizic	Colbert, Curie, les Fontaines, République
CHOLET ET SEVRES	FARDIN Marie-Noëlle	Clémenceau, Du Bellay, Trémolières
DOUE LA FONTAINE – LOIRE ET THOUET	FABIEN Joël	De l'Aubance, Calyspo, Delessert, Eluard, Mendès-France, Millet
DURTAL TROIS RIVIERES	COURDON Corinne	Prévert, les Roches, Vallée du Loir
MONTREVAULT SUD LOIRE BOCAGE	JUILLAN Valérie	Anjou-Bretagne, Colbert, de l'Evre, Pompidou, le Pont de Moine
PONTS DE CE – SUD LOIRE VIGNOBLE	BARBARIT François	Les Fontaines, St-Exupéry, Vallée du Lys, Villon
SAUMUR	SABUCO Noël	Balzac, Delessert, Mendès-France, Truffaut
SEGRE	BLEAU-LESGOURGUES Laurence	Claudé, Cousteau, Gironde, Val d'Oudon
TRELAZE – LOIRE-AUBANCE	MERCIER Philippe	De l'Aubance, Rostand, Vallée du Loir, la Venaiserie

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Collèges	Angers	Collège Chevreul	MAHÉ Erwan	MONERGER Éric
	Angers	Collège David d'Angers	CARBONNIER Patrick	DAGUE-CORROENNE Nadège
	Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	BRILLOUET Maribel
	Angers	Collège Landreau	LENOIR Jean	QUINQUENEAU Nicolas
	Angers	Collège Lurçat	GION Marc	CLAIR Françoise
	Angers	Collège Mermoz	CARBAJO Félix	
	Angers	Collège Montaigne	FÉVRIER Vincent	DONVAL Anne
	Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	
	Beaufort	Collège Molière	RABLOT Jean-Luc	SOULARD Jean-Christophe
	Brissac	Collège de l'Aubance	THIRIONET Éric	
	Durtal	Collège Les Roches	LITTRÉ Alain	JANVIER Hélène
	Ponts de Cé	Collège Villon	MUNOZ Philippe	FAUCHER Bruno
	St Barthélémy	Collège La Venaiserie	ERNOULT Gilles	BELLANGER Laurence
	Seiches	Collège Vallée du Loir	SIMON Jean-Yves	LISCOET Nathalie
	Thouarcé	Collège Les Fontaines	COURTOIS Patricia	
Trélazé	Collège Rostand	TROUVÉ Patrick	DYVRANDE Marina	
Lycées	Angers	Lycée David d'Angers	CARBONNIER Patrick	JANNIERE Jérôme
	Angers	Lycée Chevroliier	GAGNAIRE Jérôme	SIBILAT Patrick ELUZIN-PORCHER Pascale VETAULT Dominique
	Angers	Lycée du Bellay	GAUDUEL François	LAVIALLE Céline
	Angers	Lycée Mounier	GAUTIER Emmanuel	GAUGUET Véronique
	Ponts de Cé	Lycée Bodin	LOURTIS Michel	RIUTORT Nathalie
Lycées pro.	Angers	Lycée pro. Dunant	SOUFFACHÉ-GARIN Axelle	
	Angers	Lycée pro. Veil	HENRY Véronique	LE ROUX Jérôme
	Brain sur l'Authion	Lycée pro. Narcé	LANOES Stéphanie	Intérim assuré par CHAMARD Karine
	Trélazé	Lycée pro. Ménard	NALEPA Sylvain	
EREA	Collège et lycée pro	Les Terres Rouges	SERRU Stéphane	

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Collèges	Angers	Collège Rabelais	DUSANTER Mireille	RAYMOND-QUIRION Anne
	Angers	Collège Monnet	JACQUES Olivier	BLÉRIOT Hélène
	Angers	Collège Renoir	CERISIER Jery	AUDOUIN Sophie
	Chalonnnes	Collège St Exupéry	CATTELAINE Martine	
	Ingrandes	Collège Bastié	CAPITAINE Odile	
	St Georges s/Loire	Collège Racine	LAFFILHE Frédérique	RABAUD Laurent
	Montreuil Juigné	Collège Zay	CHANAL Gilles	HAMEL Marie-Neige
	Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	LEMASSON Jean-Paul
	Segré	Collège Gironde	ROBERT Patrice	BRIEND Sarah
	Châteauneuf/S	Collège Prévert	ENJALBERT François	GOURDON Nicolas
	Lion d'Angers	Collège V. d'Oudon	GATICA Frédérique	HAMEL-BROZA Sophie
	Louroux Béconnais	Collège Claudel	ARAB Mohammed	
	Pouancé	Collège Cousteau	LE FLOCH Frédéric	
Lyc.	Angers	Lycée Jean Moulin	MINZIERE Philippe	MARET Barbara
	Angers	Lycée Renoir	CERISIER Jery	PALLON Mireille
	Angers	Lycée Bergson	ROCHE Pascale	BARDYN Isabelle
	Segré	Lycée Blaise Pascal	DUBOURG Fabienne	CANIZARES Anne
Lyc. pro	Avrillé	Lycée pro. Victor	POUPLARD Jérôme	
	Segré	Lycée pro Blaise Pascal	DUBOURG Fabienne	LE BORGNE Anne

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT	
Bassin de formation - SAUMUR	Collèges	Saumur	Collège Yolande d'Anjou	JURE Armelle	
		Saumur	Collège Delessert	PIRAT Michel	BRAULT Vanessa
		Saumur	Collège P. M. France	BEUZIT Catherine	
		Saumur	Collège Balzac	MIRANDE Rodolphe	DUMESGE Nathalie
		Baugé	Collège Chateaucoin	LEBLOND Marie-José	DECARY Anne
		Doué la Fontaine	Collège Millet	CONSTANTIN Lionel	ANGLADE Yan
		Gennes	Collège Éluard	GOMBERT Frédéric	BOUAOUNE Mama
		Longué	Collège Truffaut	DELANNÉE Joël	BERNADET Marie
		Montreuil Bellay	Collège Calypso	MEYER Claude	ETHEVE David
		Noyant	Collège Porte d'Anjou	ZIPPOR Valérie	
	Lyc.	Saumur	Lycée Duplessis Mornay	DEBONNAIRE Pascal	MIGNON Virginie
		Saumur	Lycée Sadi Carnot	BODIN Mario	DEME Jean-Marc
	Lyc. pro	Saumur	Lycée pro Bertin	BODIN Mario	DEPUY Myriam
Montreuil Bellay		Lycée LPA Pisani	LEPAGE Valérie		

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT	
Bassin de formation - CHOLET	Collèges	Cholet	Collège Du Bellay	GUEGUEN Xavier	FERRÉ Vincent
		Cholet	Collège Clémenceau	GUÉCHI Séverine	CADY Arnaud
		Cholet	Collège Colbert	LOURTIS Bernard	
		Cholet	Collège République	LESMANN Sophie	HOUARD Thomas
		Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	RIBOTEAU Véronique
		Champtoceaux	Collège Pompidou	AYRAULT Laurent	
		Chemillé	Collège Curie	BOUSSQUOT Marie-Dominique	
		Montfaucon-Montigné	Collège Pont de Moine	RIALLAND Christophe	
		Montrevault	Collège Èvre	PONDA Régine	BOURGOIN Bruno
		St Florent le Vieil	Collège Anjou Bretagne	CHARLES Véronique	
		Vihiers	Collège Vallée du Lys	ALTCHENKO Igor	
Lycées	Beaupreau	Lycées des Mauges	NEYMANN Pierre-François	DOCTEUR Anne	
	Cholet	Lycée Schuman	LE RHUN Joëlle	CHESSÉ Ismaël ELUERE Patrick	
	Cholet	Lycée Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	MUNCH Stéphane	
	Chemillé	Lycée Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure	
Lycées pro	Cholet	Lycée pro Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	LEGARDINIER Stéphanie	
	Chemillé	Lycée pro Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure	

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	Direction SEGPA
SEGPA- Bassin ANGERS	Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	BIZE Ronan
	Angers	Collège Landreau	LENOIR Jean	BOTHOREL Fabienne
	Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	JAUNAY Jean-Jacques
	Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	JEGOU Éric
	Trélazé	Collège Rostand	TROUVE Patrick	LAFaurIE Thierry
	St Barthélémy	E.R.E.A	SERRU Stéphane	
SEGPA- Bassin CHOLET	Cholet	Collège Du Bellay	GUEGUEN Xavier	BRANDT-KASPER Maud
	Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	BUSUTTIL Charlotte
SEGPA- Bassin SAUMUR	Saumur	Collège Delessert	PIRAT Michel	DURRANT Véronique
	Longué	Collège Truffaut	DELANNEE Joël	PAGEAU Olivier
	Montreuil Bellay	Collège Calypso	MEYER Claude	GIRAULT Anne-Laure
SEGPA- Bassin SEGRE	Segré	Collège Gironde	ROBERT Patrice	JAMIN William

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) DE MAINE ET LOIRE

Site web: cio49.ac-nantes.fr

▶ CIO D'ANGERS - SEGRÉ

- Adresse : 12, boulevard du Roi René – 49100 ANGERS
- Tél. : 02.41.66.84.42
- Courriel : cio.angers@ac-nantes.fr

Directeur : Gilles BRICHET

▶ CIO DE CHOLET

- Adresse : 41 avenue de l'Europe 49300 CHOLET (entrée boulevard Richelieu)
- Tél. : 02.41.46.02.66
- Courriel : cio.cholet@ac-nantes.fr

Directrice : Cécile BROCHARD

▶ CIO DE SAUMUR

- Adresse : 3 rue Sévigné - 49400 SAUMUR
- Tél : 02 41 51 02 30
- Courriel : cio.saumur@ac-nantes.fr

Directeur : Charles-Emmanuel DELAGARDE

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

- ▶ **Coordonnatrice départementale** : Sylvie WASTIAUX
- ▶ Tél : 02 41 66 84 42 - poste 250
- ▶ Courriel : sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr

L'ATELIER CANOPE

Site web: <http://canope-maine-et-loire.esidoc.fr/>

- ▶ Adresse : 32 rue du Landreau – 49070 BEAUCOUZE
- ▶ Tél : 02.52.35.05.30
- ▶ Courriel : atelier.canope49@ac-nantes.fr

Directeur : Emmanuel VASLIN

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PROFESSORAT ET D'ÉDUCATION (ESPE)

Site web: <http://www.espe-site-angers.univ-nantes.fr/>

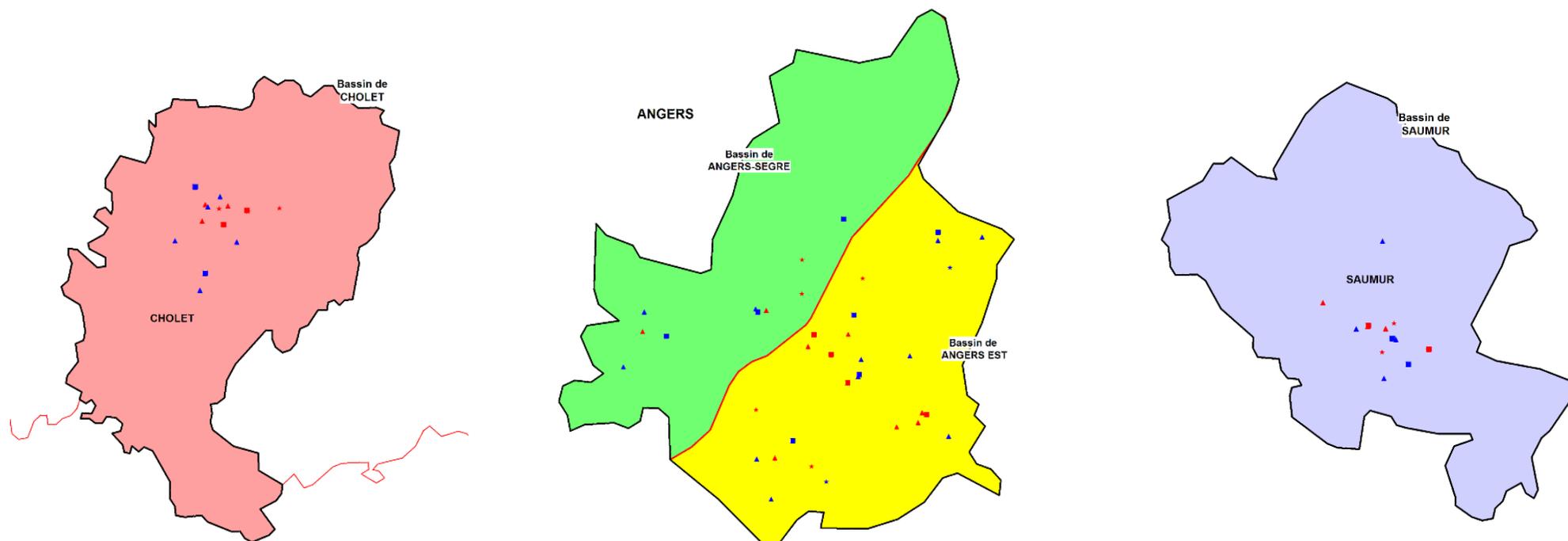
- ▶ Adresse : ESPE de Maine-et-Loire 7 rue Dacier - 49035 ANGERS cedex 1
- ▶ Tel : 02 41 22 74 00

Directeur : Christophe DORE



- Public :
- ▲ Collèges
 - Lycées GT
 - ★ LP
- Privé :
- ▲ Collèges
 - Lycées GT
 - ★ LP





Plus d'informations sur les offres de formation sur :

- ▶ <https://www.parcoursup.fr/>
- ▶ <http://annuaire-ec.ac-nantes.fr/>
- ▶ <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Pays-de-la-Loire/Nantes>

PUBLIC	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/TSLA/ TSA	ACENTRE	ANGERS	PIERRE LOUIS LEBAS
		ANGERS	JOSEPH CUSSONNEAU
		BOUCHEMAINE	LE CHATEAU
		STE GEMMES SUR LOIRE	LES GRANDS JARDINS
	AEST	ANGERS	ISORET
		ANGERS	VICTOR HUGO (x2)
	ANORD	LE LOUROUX BECONNAIS	RENE GOSCINNY
		MONTREUIL JUIGNE	MARCEL PAGNOL
	AOUEST	ANGERS	MARCEL PAGNOL
		AVRILLE	JEAN PIAGET
	BAUGE	BAUGE	L'OISEAU LYRE
		LONGUE JUMELLES	RAYMOND RENARD
	CHALONNES	CHALONNES/LOIRE	MIXTE II JOUBERT
	CHOLEST	LE MAY SUR EVRE	JEAN MOULIN
	CHOLSEV	CHOLET	LES RICHARDIERES
		CHOLET	TURPAULT
		CHOLET	SAINT-EXUPERY
		CHOLET	LES TURBAUDIERES
	DOUE	DOUE LA FONTAINE	ST EXUPERY
		GENNES	JULES VERNE
		MONTREUIL BELLAY	LA HERSE
	DURTAL	CHATEAUNEUF/SARTHE	MARCEL PAGNOL
		SEICHES SUR LE LOIR	ANDRE MOINE
MONTREVAULT	BEAUPREAU	E.M.PU JULES FERRY	
	ST MACAIRE EN MAUGES	VICTOR HUGO	
	ST PIERRE MONTLIMART	LES SABLES D'OR	
PONTSCE	MURS ERIGNE	MARIE CURIE	
	VIHIERS	CAMILLE CLAUDEL	
SAUMUR	SAUMUR	CHARLES PERRAULT	
	SAUMUR	LES HAUTES VIGNES	
SEGRE	SEGRE	LES PIERRES BLEUES	
TRELAZE	TRELAZE	PAUL FORT	
ULIS ECOLE TFA	ANORD	ANGERS	NELSON MANDELA (x2)
ULIS ECOLE dominante TSA	ANORD	ANGERS	GREGOIRE BORDILLON

PRIVÉ	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/TSLA/ TSA	AEST	ANGERS	ST-ANTOINE
	ANORD	ANGERS	STE THERESE
	AOUEST	ANGERS	ST-AUGUSTIN
	CHOLEST	CHEMILLE	ST-PIERRE
	CHOLSEV	CHOLET	ST LOUIS LE BRELOQUET
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	ST-JOSEPH-ST MARTIN
	MONTREVAULT	ST PIERRE MONTLIMART	LA SOURCE
	SAUMUR	SAUMUR	SAINT-LOUIS
	SEGRE	SEGRE	ST-JOSEPH

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Collège Auguste et Jean Renoir
	ANGERS	Collège Chevreul
	ANGERS	Collège Debussy
	ANGERS	Collège Mermoz X2
	ANGERS	Collège Félix Landreau
	ANGERS	Collège Jean Vilar
	BAUGE	Collège Châteaucoïn
	CHALONNES-SUR-LOIRE	Collège Saint-Exupéry
	CHEMILLE	Collège Pierre et Marie Curie
	CHOLET	Collège République
	CHOLET	Collège Clémenceau
	CHOLET	Collège Trémolières X2
	DOUE LA FONTAINE	Collège Lucien Millet
	LE LION D'ANGERS	collège Val d'Oudon X2
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
	LONGUE-JUMELLES	Collège François Truffaut
	MONTREUIL-BELLAY	Collège Calypso
	MONTREUIL-JUIGNE	Collège Jean Zay
	MONTREVAULT	Collège de l'Evre
	ST BARTHELEMY D'ANJOU	Collège la Venaiserie
	SAUMUR	Collège Honoré de Balzac
	SAUMUR	Collège Mendès France
	SAUMUR	Collège Benjamin Delessert
	SEGRE	Collège Georges Gironde
	SEICHES SUR LE LOIR	Collège Vallée du Loir
	ST FLORENT LE VIEIL	Collège Anjou-Bretagne

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLEGE TFA	AVRILLE	Collège Clément Janequin
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
ULIS COLLEGE TFM	ANGERS	Collège Jean Monnet
DISPOSITIF COLLEGE TFC/TSLA/ TSA	ANGERS	Lycée professionnel Simone Veil X2
	CHEMILLE	Lycée professionnel de l'Hyrôme
	CHOLET	Lycée Fernand Renaudeau
	SAUMUR	Lycée Sadi Carnot – Jean Bertin

PRIVÉ	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLEGE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Collège Saint-Charles X2
	ANGERS	Collège de la Cathédrale - la Salle
	ANGERS	Collège Saint-Augustin
	BEAUPREAU	Collège Charles de Foucauld
	CHEMILLE	Collège Saint-Pierre Saint-Joseph
	CHOLET	Collège Jeanne d'Arc
	LA POMMERAYE	Collège Saint-Joseph
	LE LION D'ANGERS	Collège François d'Assise
	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Collège Jeanne d'Arc Saint-Aubin le Salle
	SAUMUR	Collège Sainte-Anne
	ULIS LYCEE TFC/TSLA/TSA	ANGERS
BEAUPREAU		Lycée professionnel Le Pinier Neuf
SAUMUR		Lycée professionnel Les Ardilliers

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) désigne l'établissement d'accueil de l'élève à besoins particuliers, contact sur le site :

<http://www.mda.maine-et-loire.fr/>

Lors des Conférences Nationales du Handicap (CNH) en décembre 2014 puis en mai 2016, une série de mesures a été annoncée en faveur des élèves en situation de handicap et d'une école plus inclusive, dont la relocalisation d'unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert d'unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux.

Dans le département de Maine-et-Loire, des unités d'enseignement sont installées, pour tout ou partie, dans des établissements scolaires (école, collège, lycée).

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux ou de santé avec unité d'enseignement	
IME (Institut médico-éducatif)	49100 ANGERS Montclair* 49000 ANGERS Charlotte Blouin*
SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisé)	49000 ANGERS La Chalouère 49427 BAGNEUX/SAUMUR Chantemerle* 49150 BAUGE Champfleury* 49140 BAUNE Château de Briançon* 49080 BOUCHEMAINE Le Graçalou* 49325 CHOLET La Rivière 49500 SEGRE Clairval 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU La Bélière* 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU Château de Briançon*
SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle)	49100 ANGERS Monplaisir 49250 BEAUFORT EN VALLEE Les Sables 49300 CHOLET Bordage Fontaine 49137 LES PONTS DE CE Europe 49540 MARTIGNE BRIAND Perray-Jouannet 49500 SEGRE Clairval 49426 St HILAIRE ST FLORENT/SAUMUR le Coteau
SEHA (Section pour enfants avec handicap associé)	49120 CHEMILLE La Monneraie 49390 VERNANTES La Vallée de l'Anjou*
SAETED (Service d'accueil pour enfants présentant des troubles envahissants du développement)	49000 ECOUFLANT Provins
UEMaternelle (Unité externalisée)	49000 ANGERS école maternelle Montesquieu* 49300 CHOLET école maternelle Les Turbaudières*
DITEP (Dispositif Instituts Thérapeutique, Educatif et Pédagogique)	49035 ANGERS Les Chesnaies* 49100 ANGERS Les Oliviers* 49300 CHOLET La Tremblaie 49400 SAUMUR Le Thouet 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU Le Colombier
IEM (Institut d'éducation motrice)	49100 ANGERS Les Tournesols* 49800 TRELAZE La Guilberdière*
PEDO PSY	49300 CHOLET Hôpital de jour 49400 SAUMUR Hôpital de jour 49000 Angers Centre Roger Misès
CRRRF (Centre régional de rééducation et réadaptation fonctionnelle)	49100 ANGERS Les Capucins Réadaptation Spécialisée et Soins de Longue Durée
CHU	49100 ANGERS CHU
VSE (Village Saint-Exupéry)	49240 AVRILLÉ Village Saint Exupéry
DAHPE (Dispositif d'accueil et d'hébergement de protection de l'enfance)	49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

*Unité d'enseignement partiellement ou totalement implantée en milieu ordinaire

Sur l'année civile 2018 ce sont
397 268 visites sur le site et
732 089 pages visitées.

Le site web de la DSDEN 49 est un outil institutionnel qui offre au grand public des espaces dédiés:

- ▶ annuaire des personnels ;
- ▶ présentation des services ;
- ▶ informations pratiques.

Le site web est une véritable passerelle d'accès qui permet aux personnels de l'Éducation Nationale du département d'accéder à leurs services numériques (gestion de carrière, messagerie électronique, outils de gestion).

Un espace dédié met à disposition des ressources pédagogiques, ainsi que les programmes et textes de référence, des ressources bibliographiques et sitographiques, et ce, dans toutes les missions départementales.

Régulièrement mise à jour, dynamique, la page d'accueil du site web présente les événements culturels et diverses manifestations se déroulant dans le Maine-et-Loire, en partenariat avec l'Éducation nationale, et diffuse également des informations officielles.

Site Internet de la DSDEN de Maine-et-Loire : www.dsden49.ac-nantes.fr

LES SIGNALEMENTS

Les signalements sont de natures différentes selon les faits rapportés :

- ▶ **Signalement pour Événement Préoccupant dit "EP"** (précédemment Information Préoccupante "IP") (cf art 375 du code civil - protection de l'enfance) : enfance en danger, maltraitements, sévices (y compris d'ordre sexuel) ...
 - **Procédure** : signalement au conseiller technique de service social de la DSDEN (M. ATTENCOURT) : ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr
 - Formulaire EP (annexe 3) en ligne sur le site de la DSDEN : <http://www.dsden49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/protection-de-l-enfance/>
- ▶ **Signalement pour toutes formes de violences scolaires non aggravées** (ex: injures, menaces légères, tags, dégradations légères...)
 - **Procédure** : signalement sur l'application « Faits établissements » disponible sur le site web académique : ETNA – application nationale ARENA – rubrique Enquête et pilotage.
- ▶ **Signalement pour délit ou crime dans le cadre scolaire** (cf art 40 du code de procédure pénale) : violences scolaires graves (ex: coups, blessures, menaces de mort, introduction d'objets dangereux, armes, dégradations importantes, drogue...)
 - **Procédure** : signalement au correspondant "sécurité école" (gendarmerie ou police) sur ce.signalementda49@ac-nantes.fr
 - **Formulaire** : cf fiche ci jointe et <http://www.ia49.ac-nantes.fr/> - Espace écoles-établissements - Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire - Fiche saisine urgente Police/Gendarmerie et Parquet (Annexe 1).
- ▶ **Signalement pour suspicion de radicalisation** :
 - **Procédure** : signalement des faits avec pièces justificatives sur : ce.radicalisationda49@ac-nantes.fr
 - **Formulaire** : tous supports (mails, rapports....). Après réception des pièces et vérifications, la Secrétaire générale ou l'IAA-DAASEN adresse le signalement au cabinet du Préfet.

ANGERS	Communauté de Brigades ANGERS	02 41 22 94 40	CHENAY Nolwenn
	Communauté de Brigades SAINT-GEORGES	02 41 39 13 10	FRADET Cédric
	Communauté de Brigades BRISSAC-QUINCE	02 41 91 22 22	NEVEU Fabien
	Communauté de Brigades VERRIERES-EN-ANJOU	02 41 76 84 97	BOISSEL Didier
	Brigade Territoriale Autonome BEAUFORT-EN-ANJOU	02 41 79 17 17	MAILLARD Fabrice
	Communauté de Brigades DURTAL	02 41 76 30 11	LEFEVRE Franck
SEGRÉ	Communauté de Brigades TIERCE	02 41 42 62 03	SIMON Philippe
	Communauté de Brigades LE LION D'ANGERS	02 41 95 30 13	FEIDT François Xavier
	Communauté de Brigades SEGRÉ	02 41 92 10 26	AUBIN Bruno
CHOLET	Communauté de Brigades SEVREMOINE	02 41 55 11 17	MAILLARD Franckie
	Communauté de Brigades BEAUPREAU-EN-MAUGES	02 41 63 61 80	CADRAS Xavier
	Communauté de Brigades CHEMILLE-EN-ANJOU	02 41 30 63 17	SAUPIN David
	Communauté de brigades MONTREVAULT-SUR-EVRE	02 40 83 52 04	GASNIER David
SAUMUR	Communauté de Brigades LONGUE-JUMELLES	02 41 52 10 31	BOTTERO Sylvain
	Communauté de Brigades MONTREUIL-BELLAY	02 41 83 98 10	LEGROS Franck
	Communauté de Brigades DOUE-LA-FONTAINE	02 41 59 10 56	CHARRIER Jean-Luc
	Communauté de Brigades BAUGE-EN-ANJOU	02 41 89 10 17	GAULTIER Sébastien